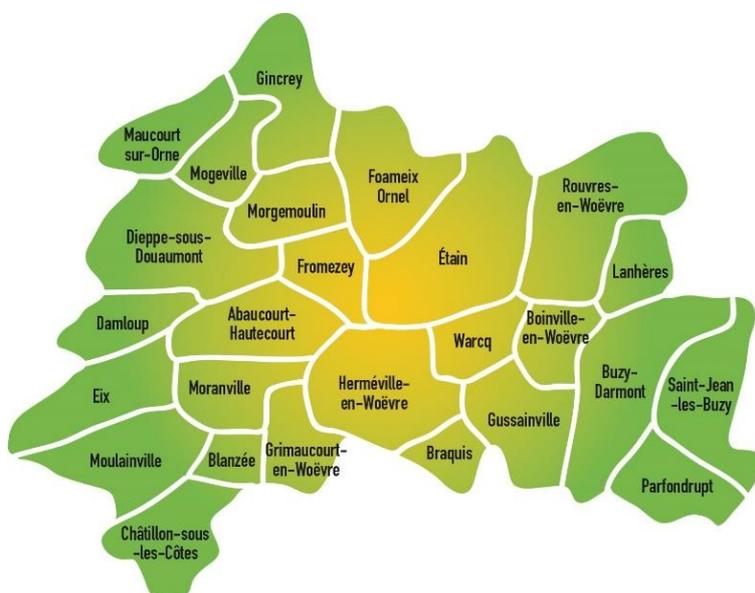


CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2028



TERRITOIRE DU PAYS D'ÉTAIN



DIAGNOSTIC

INTRODUCTION :

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, UN PLAN D'ACTION COLLECTIF POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé est « **un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** ».

Afin de la promouvoir et de favoriser son accès, le 4 juillet 2019, la Communauté de Communes du Pays d'Etain (CCPE) a voté la prise de compétence en matière de santé. En plus d'avoir créé et de gérer l'entretien de la maison de santé depuis 2017, la CCPE a ainsi décidé de réaliser un Contrat Local de Santé (CLS) à partir de 2020, dans l'objectif de renforcer les actions du territoire et de mieux répondre aux besoins de la population.

Un CLS est un outil de contractualisation transverse et intersectorielle proposé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui vise à associer l'ensemble des acteurs du et hors du (cohésion sociale, éducation...) champ de la santé. Il favorise les synergies pour répondre de manière plus adaptée et efficace aux besoins de santé sur le territoire et participe à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Le CLS constitue également une opportunité pour permettre une meilleure articulation entre les différentes politiques publiques en matière de santé dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

Autrement dit, il s'agit de **développer les liens entre les acteurs locaux (médicaux, sanitaires, sociaux, institutionnels, associatifs...), de construire une vision partagée des enjeux et d'identifier des solutions communes, pour promouvoir la santé.**

Pour atteindre ces objectifs, le CLS a reposé sur une démarche totalement participative et collective :

- Courant 2019 : l'avis de la population a été pris en compte, grâce à un diagnostic social de territoire réalisé par la CCPE (en lien avec la CAF) en porte-à-porte.
- Janvier à mai 2020 : un diagnostic de l'offre de soin, du recours au soin et de l'état de santé de la population a été réalisé par la rencontre des acteurs locaux institutionnels, sociaux et médicaux du territoire (CPAM, Conseil Départemental, Education Nationale, association du Pôle Santé, ADOR 55, professionnels de santé, associations d'aide à la personne, Centre Socioculturel, Résadom, CMPP...), *via* la prise de rendez-vous individuels.
- Juillet à novembre 2020 : le diagnostic construit à partir de ces rendez-vous a été débattu et finalisé collectivement, grâce à la réunion du comité technique puis du comité de pilotage du CLS.
- Novembre 2020 à avril 2021 : 5 groupes de travail ont été réunis chacun 3 à 5 reprises (offre de soin, environnement, enfance et parentalité, jeunesse, 3^e âge) afin de travailler avec les acteurs locaux œuvrant dans ces domaines à la définition de plusieurs plans d'action dédiés à l'amélioration de la santé des habitants du Pays d'Etain.
- Avril 2021 à février 2023 : de nombreux échanges ont eu lieu avec les partenaires et porteurs des différents projets listés dans les plans d'action afin de réfléchir et de faire aboutir leur mise en œuvre concrète ; des fiches actions ont été formalisées suite à plusieurs dizaines de réunions et discussions.

I. PRÉSENTATION GLOBALE DU TERRITOIRE DU PAYS D'ÉTAIN

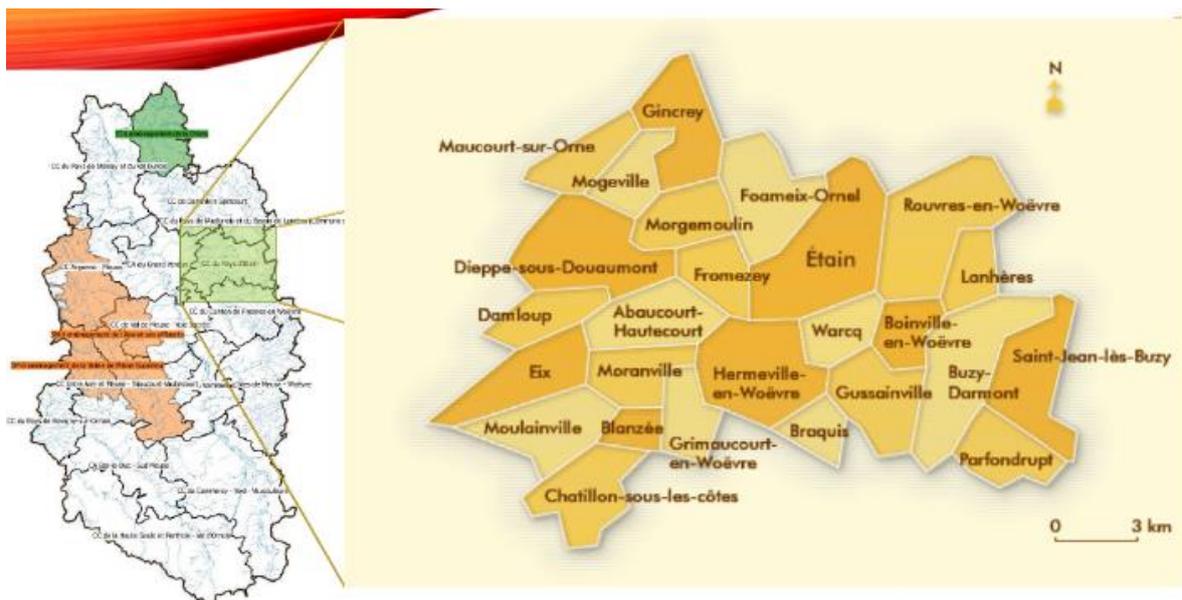
La Communauté de Communes du Pays d'Étain : un territoire étendu et rural

La Communauté de Communes du Pays d'Étain (CCPE), d'une superficie de 239.05 km², c'est 26 communes regroupées pour promouvoir et développer le territoire, améliorer et accroître les services aux habitants, protéger, valoriser un cadre de vie.

Dès sa création (1999), elle s'est dotée de compétences très larges et variées, dont la vie scolaire, le développement local, l'environnement, le développement économique et la vie associative. Elle propose ainsi des services publics essentiels aux familles ainsi que des opportunités foncières et des aides techniques pour les projets des industriels, artisans, commerçants, créateurs d'entreprises.

Elle forme la bordure Nord-Est du département de la Meuse et regroupe 7 700 habitants sur un territoire de 239 km² (34 hab./km²). Les principales communes sont Etain (3 621 habitants – soit 44% de la population), Rouvres-en-Woëvre (614 habitants) et Buzy-Darmont (568 habitants). Neuf communes comptent moins de 100 habitants.

Le territoire est rural, éloigné des pôles décisionnels meusiens, mais dispose de services publics nombreux et riches, qui évoluent en permanence.



Situation économique : un territoire en développement continu

L'agriculture : 119 exploitations professionnelles sont dénombrées, dans lesquelles sont produits essentiellement des céréales (blé, orge, maïs, colza...) et élevés bovins surtout et porcins.

L'industrie : elle se concentre essentiellement à Etain et est regroupée dans la Zone Industrielle des Casernes, dans la zone d'activités du Château d'Eau (d'une superficie totale de 8 hectares, qui accueille les artisans, commerçants et entreprises de services) et dans la zone d'activités économiques communautaire (qui accueille les activités artisanales de production et les industries).

L'artisanat et le commerce : le tissu artisanal reste une composante majeure de l'économie, avec de nombreuses entreprises locales, développées dans tous les domaines (maçonnerie, peinture, plomberie, chauffage, électricité, transports, menuiserie, réparation automobile, etc.). Cet artisanat

est présent sur plus de la moitié des communes du territoire. L'essentiel des commerces et des services se concentre dans la ville d'Étain, qui en dénombre une quarantaine.

Le Pôle Entrepreneurial : un lieu pour entreprendre, lancer son entreprise, s'informer et se faire accompagner dans de nombreuses démarches a été récemment créé. Il s'agit d'une structure innovante dans le nord meusien qui propose des bureaux individuels, un espace de coworking, des salles de formation, de réunion, un espace de convivialité, un centre de documentation, deux ateliers artisanaux et de nombreux services pour les entrepreneurs.

La Mission Locale propose un accompagnement vers l'emploi et pour favoriser l'insertion sociale des 16-25 ans. L'association joue un rôle important d'aide sociale et de lien aux entreprises du territoire.

Les services publics : des ressources nombreuses et riches

La petite enfance : l'Association Petite Enfance au Pays d'Étain organise les actions d'un Relai Petite Enfance et d'un multi-accueil (crèche). La Protection Maternelle Infantile développe de nombreuses actions de prévention, focalisées sur les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans. Plusieurs acteurs associatifs mettent également en place des ateliers d'accompagnement à la parentalité.

La scolarité : la CCPE gère 5 établissements scolaires (une école primaire et une maternelle à Etain, un groupe scolaire à Eix, une école maternelle à Foameix, un groupe scolaire à Buzy-Darmont). Elle propose également des accueils périscolaires le matin avant la classe, le soir après la classe, le midi (restauration scolaire) et le mercredi, avec la constitution de projets pédagogiques complets.

La jeunesse : en plus des actions de la Mission Locale et de la mission éducative du collège d'Étain, le Centre Social propose des animations pour les jeunes en semaine et la CCPE offre des animations pour les adolescents pendant les vacances scolaires.

La culture : le Centre Culturel et Touristique de la CCPE dispose d'une salle de spectacle de 150 places (avec une riche programmation annuelle), d'un conservatoire de musique, de théâtre et d'expression corporelle, d'un espace d'exposition et d'un musée dédié à la marque de poupée « Petitcollin ». Une bibliothèque associative est aussi présente à Etain, gérée par le Centre Socioculturel.

Les loisirs et le sport : en plus de l'existence de nombreux équipements publics et d'espaces verts variés, environ 70 associations agissent quotidiennement pour développer les loisirs.

L'environnement : la CCPE agit dans ses domaines de compétences (la gestion des déchets, des cours d'eau), mène des actions de prévention importantes et participe à divers projets d'aménagement.

La cohésion sociale : la Maison De la Solidarité répond aux difficultés sociales des habitants, par un accompagnement de proximité. Les communes et le CCAS d'Étain assurent également un rôle de veille et d'accompagnement. La présence de France Services, d'une Conseillère Numérique et de permanences d'acteurs sociaux (CIDFF, OPAH...), permettent aussi de favoriser l'accès aux droits. Enfin, les associations caritatives jouent un rôle indispensable, complémentaire de celui des institutions. Un réseau très structuré de professionnels apporte des aides financières et travaille sur l'insertion socioprofessionnelle de la population (Mission Locale, Pôle Emploi, ACSI, Pôle Entrepreneurial...).

Le transport : le territoire bénéficie de la présence d'une gare (direction Verdun, Metz, Nancy) et de transports à la demande (mairie d'Étain, CCPE, Centre Social, 1 ligne de la région).

La santé : le Pays d'Étain a la chance de bénéficier de la présence d'une quarantaine de professionnels de santé, d'un EHPAD, d'associations spécialisées dans la santé publique (ADOR, PTA, Asalée) et de plusieurs associations d'aide à domicile.

II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIALE, GÉOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'analyse territoriale réalisée par la CAF en 2019 fait ressortir de grands indicateurs et enjeux sociaux :

- **Un contexte favorisant la précarité :**
 - Un taux de pauvreté élevé (16,4% contre 14,9% au niveau national) et stable.
 - Un taux de chômage élevé (13,6%) notamment féminin (17,4% des femmes sont au chômage ; elles représentent 55,4% des chômeurs).
 - Moins de revenus d'activité, une baisse modérée du taux d'imposition.
 - Un taux d'activité féminin élevé, en progression ; idem pour le temps partiel féminin.
 - Une progression des minima sociaux CAF, RSA et AAH.
 - Des allocataires concentrés à l'est du territoire, tout comme les familles avec enfants de moins de 3 ans, mais une progression sur le nord de la CCPE.
 - Une progression des 12-17 ans et des plus de 18 ans.
 - Un taux d'activité des couples (en emploi ou chômage) élevé (69% contre près de 66% en moyenne en France), notamment des couples biactifs (2 en emploi).

- **Une baisse démographique :**
 - Une population en baisse/stable du fait du solde naturel mais surtout du solde migratoire (sorties > entrée).
 - Une baisse importante et négative du solde migratoire.
 - Une baisse des moins de 3 ans, dans la tendance meusienne, en parallèle une baisse des naissances, un solde naturel qui devient négatif en 2017 (décès > naissances).
 - Une progression des habitants sur des communes au nord et à l'est de l'EPCI.
 - Une majorité de couples avec enfants dans les compositions familiales, une nette progression des isolé(e)s, une baisse des monoparents.

- **Une évolution de l'âge de la population :**
 - Les moins de 20 ans représentent 25,91% de la population ; les moins de 25 ans en représentent 31,5%.
 - Les plus de 60 ans représentent 23,71% de la population.

Le diagnostic de territoire réalisé par la CCPE en 2019 permet d'évaluer la qualité de vie et le point de vue des habitants sur les services publics :

- **Un enjeu de mobilité important :**
 - Prépondérance de l'usage de la voiture (90% des foyers en possèdent au moins une) au quotidien et pour les déplacements professionnels.
 - La mobilité peut être un facteur d'isolement pour les familles en situation de précarité, les jeunes et les personnes âgées.
 - Les habitants témoignent d'un manque de transports, notamment des villages vers Etain et Verdun.

- **Des services publics jugés utiles mais insuffisamment connus :**
 - Les habitants estiment majoritairement que les services publics du territoire sont de qualité et adaptés à leurs besoins. 95% des interrogés se sentent bien au Pays d'Etain et 47% aimeraient y trouver plus de services.
 - Les services les plus utilisés seraient les salles des fêtes, les services de sécurité, les mairies/CCPE, la Maison de Santé, le Centre Socioculturel. La présence de France Services, du Relais Emploi, de la Maison de la Solidarité et du CIDFF est aussi jugée très utile.
 - 58% des adultes et 50% des enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle.
 - Les services payants privés dédiés aux particuliers sont très peu utilisés (soutien scolaire, emploi à domicile, soins à domicile...).
 - Des services manquent : médecins, transports, commerces de proximité/ambulants.
 - 51% des sondés connaissent la CCPE mais pas son rôle ou ses actions ; 39% connaissent le Centre Socioculturel mais pas son rôle ou ses actions. Plusieurs dispositifs sont méconnus.

- **Une préoccupation forte autour du logement :**
 - Les économies d'énergie, les travaux d'aménagement et la salubrité sont des sujets de préoccupation importants.

- **La santé constitue un service public essentiel au quotidien, à renforcer :**
 - 72% des interrogés estiment que l'offre de soin du territoire est bonne ou assez bonne.
 - 82% des interrogés souhaiteraient la mise en place de permanences médicales de spécialistes et 77% un meilleur accompagnement des personnes qui vieillissent.
 - La nécessité de renforcer la coordination entre les soignants, la prévention et l'information aux usagers est aussi régulièrement évoquée.

Les annexes détaillent l'ensemble de ces informations.

Le Plan Régional de Santé Environnementale (ARS) dessine les grands enjeux propres au cadre de vie en Meuse :

L'OMS définit la santé environnementale comme les aspects de la santé qui sont déterminés par des facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Il s'agit à la fois d'enjeux quotidiens et pouvant impacter les générations futures, qui relèvent de :

- Différents milieux : qualité de l'eau, de l'air, des sols, des logements, de la mobilité...
- Différents types de polluants/nuisances : particules, pesticides, perturbateurs endocriniens, nuisances sonores, radioactivité, radio, exposition à l'amiante, exposition au plomb, produits phytosanitaires, espèces nuisibles invasives, déchets...
- La qualité de vie : accès à des espaces verts, qualité de l'alimentation, condition physique, facteurs psychosociaux...

Pour le Grand Est, le Plan Régional de Santé Environnementale indique que la qualité de l'air et de l'eau est bonne. Les difficultés portent surtout sur les espèces nuisibles invasives (ambrosie, tiques, chenilles processionnaires...) et certains enjeux de pollution (forte utilisation de la voiture, agriculture). La région se caractérise d'ailleurs par une surmortalité en matière de cancer (première cause de décès),

de maladies liées à l'appareil circulatoire, de BPCO et de tabagisme. Enfin, l'habitat non adapté et la précarité énergétique constituent aussi des enjeux récurrents.

Les mêmes enjeux se retrouvent sur le secteur du Pays d'Etain :

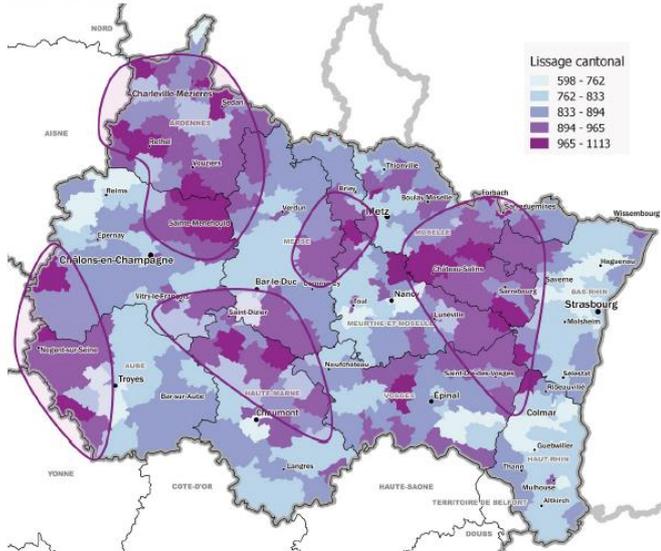
- Plusieurs secteurs du territoire boisés sont concernés par les espèces nuisibles (chenilles urticantes et tiques), qui peuvent présenter des risques pour la santé (allergies, vecteur de maladies...). Mais, les données ne peuvent être actuellement quantifiées. Concernant l'ambrosie, aucun référent territorial n'a été nommé.
- La CCPE a la compétence de gestion des déchets et assimilés. Elle propose à ce titre la collecte des ordures ménagères et du tri en porte-à-porte ainsi qu'une déchetterie. Dès 2014, elle a mis en place la redevance incitative et a acté le 1^{er} janvier 2020 l'extension des consignes de tri. Des actions de prévention poussées sont régulièrement menées, tant auprès des jeunes (écoles, associations, extrascolaire...) que du grand public (communication, ambassadeurs du tri rencontrant la population en porte-à-porte...). Le taux de refus du tri est en moyenne à 15% ; le tri est en augmentation continue.
- Concernant la pollution des sols ou la concentration en radon, les taux du territoire sont dans la norme.
- L'habitat présente un enjeu territorial important. En 2022, la CCPE s'est engagée dans une Opération Programmation d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui permet de faire bénéficier les propriétaires bailleurs et occupants d'aides conjointes de l'ANAH et de la collectivité dans le cadre de la rénovation de logements. Ainsi, les propriétaires occupants pourront obtenir des aides pour des travaux d'amélioration énergétique (chauffage, ventilation, isolation, fenêtres), pour une rénovation lourde d'un logement très dégradé (accession à la propriété dans un logement ancien par exemple) ou pour l'adaptation d'un logement pour les personnes âgées ou handicapées (pose de douche, monte-escalier électrique, rampe, domotique...). Les propriétaires bailleurs de la commune d'Etain pourront également solliciter des aides pour des travaux de rénovation complète de logements dégradés ou très dégradés (et tout particulièrement des logements inoccupés depuis plusieurs années, nécessitant une réhabilitation globale), pour des travaux d'amélioration énergétique, de mise aux normes de sécurité ou de salubrité.

Pour aboutir à ces aides, un diagnostic a été réalisé en 2020/2021. Il a montré que le territoire recensait 3 095 résidences principales. Parmi elles : 2.5% du parc était dépourvu d'équipements sanitaires, 6 logements sur 10 disposaient d'un chauffage central, 17% des logements étaient chauffés en « tout électrique ». De plus, 65% du parc total d'habitat a été construit avant 1971. La première réglementation thermique sur l'habitat neuf datant de 1975 (RT 1974), les niveaux de performance énergétique sont bas. D'ailleurs, 51% des logements ont une étiquette énergétique médiocre (E, F ou G), selon les Diagnostics de Performance Energétique (DPE). Enfin, 35 signalements ont été recensés sur la plateforme départementale de lutte contre l'habitat indigne sur les 12 dernières années (2009-2020).

III. DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION DU TERRITOIRE

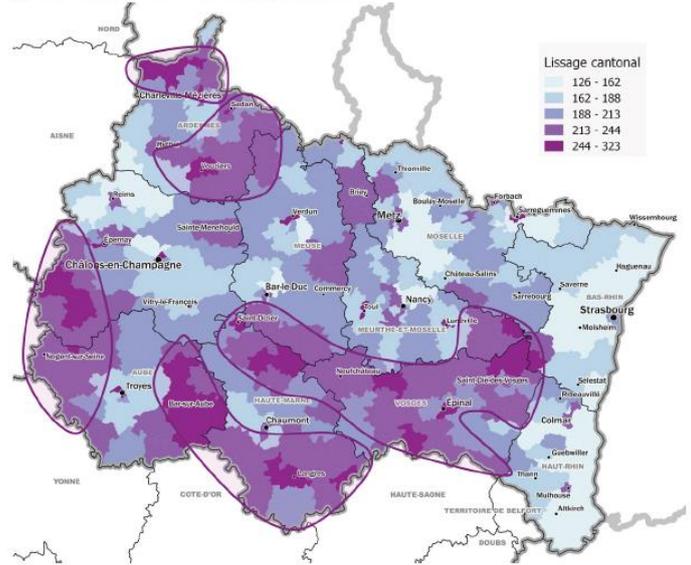
TAUX DE MORTALITE GENERALE/ TAUX DE MORTALITE PREMATUREE Comparaison à l'échelle des cantons données 2009-2013

Taux comparatif de mortalité générale 2009-2013 – pour 100 000 personnes lissage cantonal



Source : Inserm CépiDC, Réalisation ORS

Taux comparatif de mortalité prématurée 2009-2013 pour 100 000 personnes - lissage cantonal



Source : Inserm CépiDC, Réalisation ORS

Cancers et maladies cardio-neuro-vasculaires, à l'origine de plus de la moitié des décès

Meuse : 4^{ème} /10

Quatre décès sur dix avant 65 ans dus à un cancer (de la trachée, des bronches et des poumons)

Causes externes : suicides = près de la moitié des décès

Meuse 5^{ème} /10

TAUX DE MORTALITE TOUTES CAUSES

EPCI	Taux de mortalité toutes causes*	Nombre de décès toutes causes	Taux de mortalité cancers*	Nombre de décès cancers
CC du Pays d'Etain	881,1	76	250,5	21
Grand Est	826,3	48 746	233,4	13 816
France métropolitaine	767,2	544 696	222,0	153 022

* pour 100 000 habitants

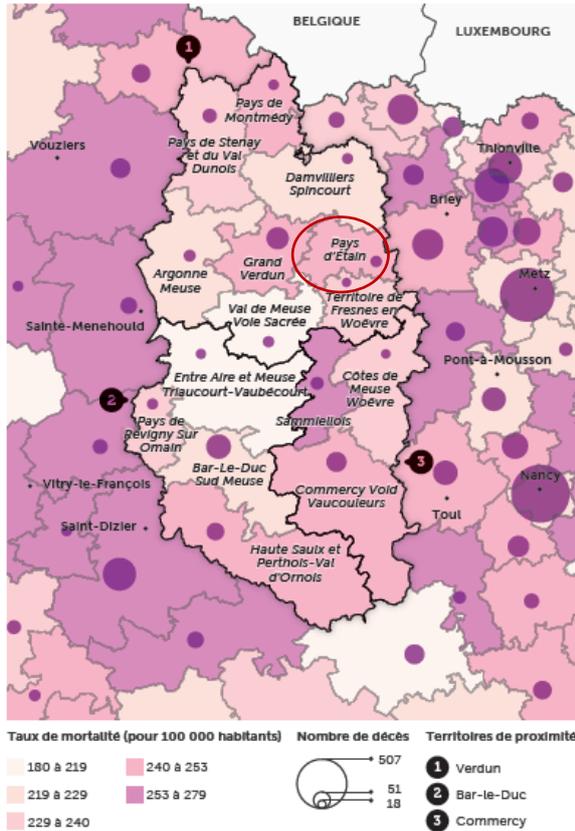
Les taux sont standardisés sur la pyramide des âges de la France entière au 1^{er} janvier 2006

Le taux de mortalité toutes causes confondues est de 881,1 % pour 100 000 habitants, taux légèrement supérieur à la région Grand Est et supérieur à la France Métropolitaine

MORTALITE LIEE AUX CANCERS

Nombre de décès dûs aux cancers et taux de mortalité sur la période 2009-2013

Source : CépiDc (Inserm) - Exploitation ORS - Traitement : SCALEN



Première cause de décès dans la Meuse, la mortalité par cancers représentent 28 % des cas avec 527 décès annuels
Pour la CC du pays d'Étain le taux est de 250,5/100 000 habitants

Chez les hommes, trois localisations cancéreuses représentent plus de la moitié des cas de cancers entraînant une Affection Longue Durée (ALD) : prostate, côlon-rectum et trachée-bronches-poumon.

Chez les femmes, le cancer du sein est largement prédominant avec près de 50 % des ALD, suivi par le cancer du côlon-rectum, l'utérus puis celui de la trachée-bronches-poumon.

GRAND EST

Taux de mortalité toutes causes confondues : **826,3**
Nombre de décès toutes causes confondues : **48 748**

Taux de mortalité du cancer : **233,4**
Nombre de décès dûs au cancer : **13 816**

FRANCE MÉTROPOLITAINE

Taux de mortalité toutes causes confondues : **767,2**
Nombre de décès toutes causes confondues : **544 696**

Taux de mortalité du cancer : **222**
Nombre de décès dûs au cancer : **153 022**

EPCI	Taux de mortalité toutes causes*	Nombre de décès toutes causes	Taux de mortalité cancers*	Nombre de décès cancers
CC du Pays d'Étain	881,1	76	250,5	21
Grand Est	826,3	48 748	233,4	13 816
France métropolitaine	767,2	544 696	222,0	153 022

*pour 100 000 habitants

Les taux sont standardisés sur la pyramide des âges de la France entière au 1^{er} janvier 2006

Taux de Morbidité/Cancer

EPCI	Taux de morbidité cancer	Nombre de cancers
CC du Pays d'Etain	3 634,8	289
Grand Est	3 521,0	204 655
France métropolitaine	3 447,2	2 300 464

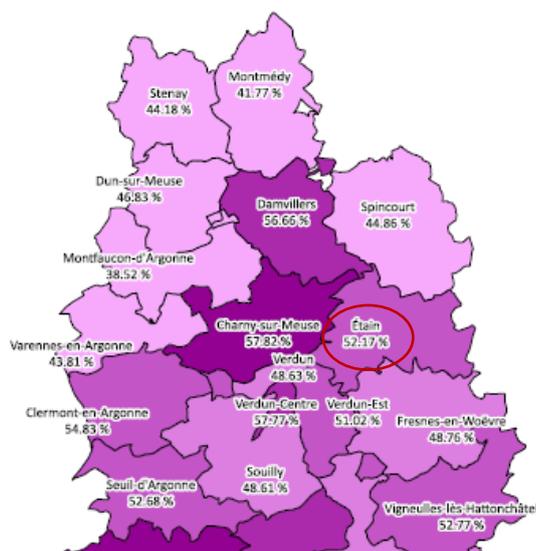
Sur la période 2009-2013, le nombre de cancers constaté sur le territoire de la CC du Pays d'Etain est de 298 cas ; le taux de morbidité est de 3664,8/100 000 habitants, taux supérieur à celui constaté sur le Grand Est et en France métropolitaine.

➤ Les principaux déterminants des cancers

- ☞ Certaines expositions environnementales
- ☞ Inhalation de poussières fines
- ☞ Habitudes alimentaires
- ☞ Obésité
- ☞ Tabac
- ☞ Alcool
- ☞ Antécédents familiaux
- ☞ Prédispositions génétiques

Dépistage organisé du cancer du sein – Taux de participation – Campagne 2016

Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein est à **52.17 %** sur l'ensemble du territoire de la CC du Pays d'Etain, soit 52.17 % pour l'année 2016.



Objectif national : parvenir à un taux de participation au dépistage de 70 %

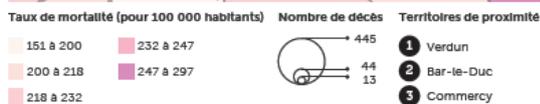
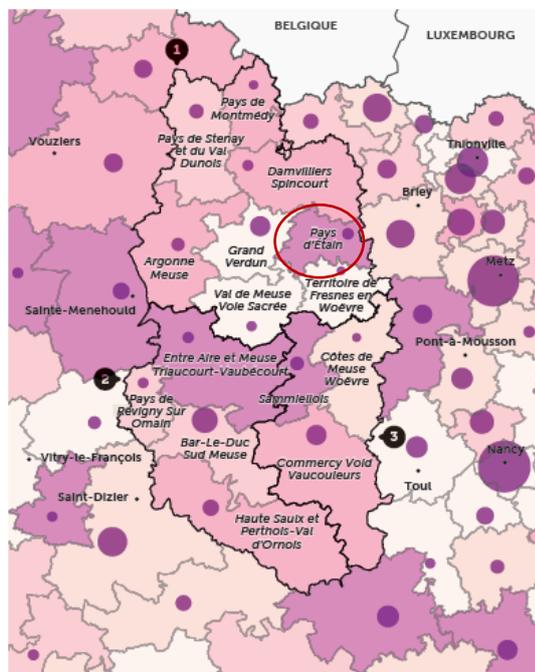
MORTALITE LIEE A L'APPAREIL CIRCULATOIRE

Les maladies de l'appareil circulatoire (comprend le cœur et les vaisseaux sanguins) sont pour la plupart des affections graves, souvent liées entre elles et susceptibles de mettre en jeu le pronostic vital. C'est notamment le cas des cardiopathies ischémiques, des cardiopathies valvulaires, de l'insuffisance cardiaque, des troubles du rythme cardiaque fréquemment associés à ces pathologies et des maladies vasculaires cérébrales.

Les maladies cardiovasculaires constituent en France la première cause de recours aux soins en médecine libérale, **d'admission en affection de longue durée (ALD)** et de consommation médicale, la seconde cause de mortalité, la troisième cause de mortalité avant 65 ans et d'hospitalisation en court séjour, et le quatrième motif médical de mise en invalidité (12,5%).

Nombre de décès dûs à l'appareil circulatoire et taux de mortalité sur la période 2009-2013

Source : CépiDc (Inserm) - Exploitation ORS - Traitement : SCALEN



GRAND EST

Taux de mortalité dû à l'appareil circulatoire : **213,8**
 Nombre de décès dûs à l'appareil circulatoire : **12 674**

FRANCE MÉTROPOLITAINE

Taux de mortalité dû à l'appareil circulatoire : **193,8**
 Nombre de décès dûs à l'appareil circulatoire : **141 168**

EPCI	Taux de mortalité appareil circulatoire*	Nombre de décès appareil circulatoire
CC du Pays d'Etain	252,6	22
Grand Est	213,8	12 674
France métropolitaine	193,8	141 168

* pour 100 000 habitants * non communiqué † secret statistique

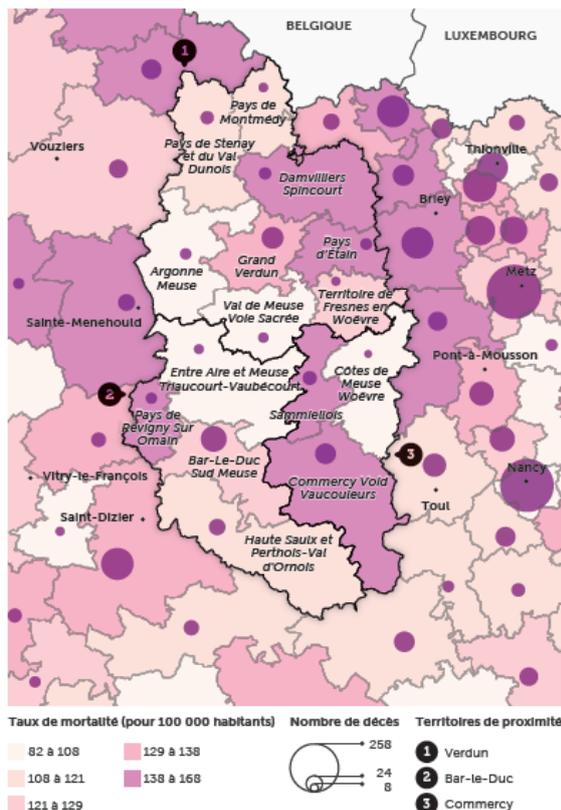
Les taux sont standardisés sur la pyramide des âges de la France entière au 1^{er} janvier 2006

Le taux de mortalité concernant l'appareil circulatoire est parmi les plus importants du département avec un taux de 252,6/100 000 habitants (vs 213,8 / 100 000 habitants pour la région Grand Est et 193,8/100 000 habitants pour la France Métropolitaine).

MORTALITE LIEE AU TABAC

Nombre de décès dûs au tabac et taux de mortalité sur la période 2009-2013

Source : CépiDc (Inserm) - Exploitation ORS - Traitement : SCALEN



➤ En France, le tabac continue à tuer chaque année 73 000 personnes et représente la première cause de mortalité évitable, sans compter les très nombreuses pathologies lourdes incluses.

GRAND EST

Taux de mortalité lié au tabac : **118,6**
Nombre de décès liés au tabac : **7 040**

FRANCE MÉTROPOLITAINE

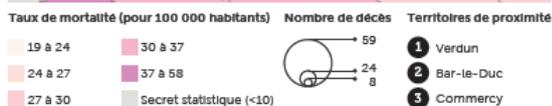
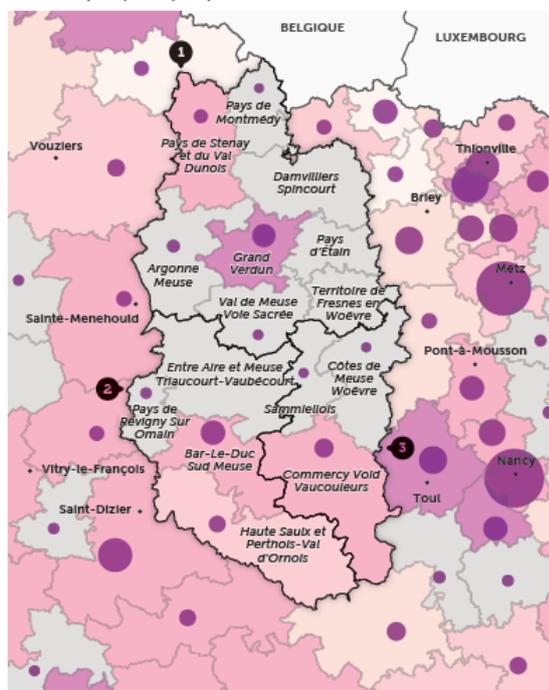
Taux de mortalité lié au tabac : **104,5**
Nombre de décès liés au tabac : **73 249**

➤ Le taux de mortalité de la CC du Pays d'Étain est de 145/100 000 habitants. (avec 12 décès constaté sur la période 2009-2013)

EPCI	Taux de mortalité tabac ^a	Nombre de décès tabac
CC du Pays d'Étain	145,0	12
Grand Est	118,6	7 040
France métropolitaine	104,5	73 249

Nombre de décès dus à l'alcool et taux de mortalité sur la période 2009-2013

Source : CèpiDc (Inserm) - Exploitation ORS - Traitement : SCALEN



EPCI	Taux de mortalité alcool	Nombre de décès alcool
C.C du Pays d'Etain	N.C.	S.S.
Grand Est	29,0	1 717
France métropolitaine	28,0	18 803

**Peu d'informations sont disponibles concernant la mortalité liée à l'alcool à l'échelle de la Meuse à cause du secret statistique.*

**FRANCE MÉTROPOLITAINE
entre 2009 et 2013**

Taux de mortalité lié à l'alcool :
28/100 000 Hab.

Nombre de décès liés à l'alcool : 18 803

**Région GRAND EST
entre 2009 et 2013**

Taux de mortalité lié à l'alcool : 29
/100 000 hab.

Nombre de décès liés à l'alcool : 1 717

**CC du Pays d'Etain
entre 2009 et 2013**

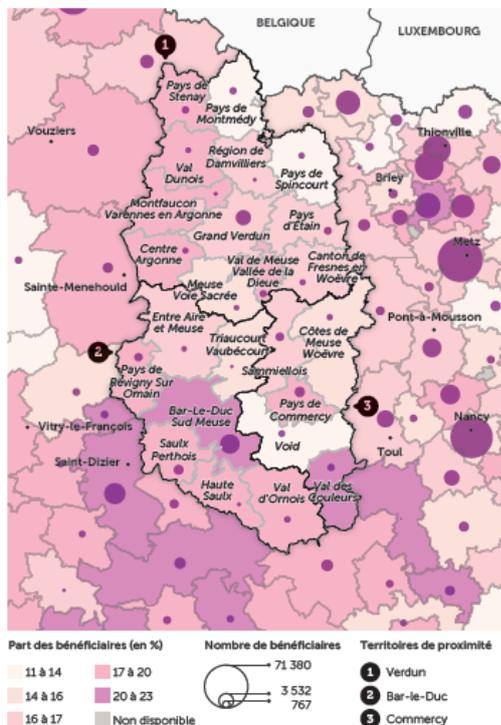
Le taux de mortalité lié à l'alcool et le nombre de décès ne sont pas communiqués, ces chiffres relevant du « *secret statistique* »

NOMBRE DE BENEFICIAIRES ALD en 2016

Nombre de bénéficiaires en affection longue durée en

2016 - Source : CARSAT 2016 - Observatoire des fragilités

Géographie au 01/01/2015 - Traitement : SCALEN



➤ En 2016, 24 634 personnes bénéficient de l'affection longue durée (ALD). En rapportant cet effectif à l'ensemble des bénéficiaires (assurés et ayant droits) du régime général, le taux atteint 17,9%.

➤ Parmi les 24 634 personnes en ALD en Meuse, 904 (17 %) se trouvent dans la CC du Pays d'Etain

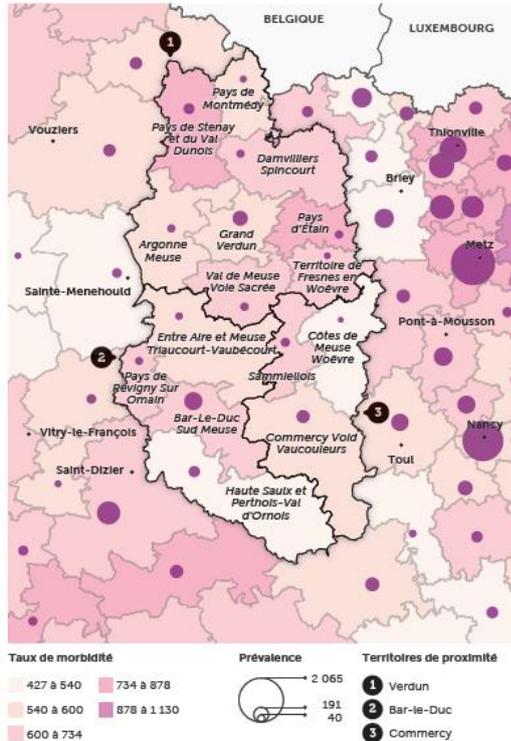
EPCI (Géographie au 01/01/2015)	Nombre ALD ¹	Part ALD ² (en %)
CC du Pays d'Etain	904	17,0
Meuse	24 634	17,9
Grand Est	77 431	17,2

MORBIDITE/ACCIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX

Prévalence des accidents vasculaires cérébraux parmi les ALD et taux de morbidité au 31/12/2014

Source : Régimes généraux de l'Assurance Maladie - Exploitation ORS

Traitement : SCALEN



Les AVC sont la 1^{ère} cause de décès chez les femmes et 3^{ème} chez les hommes au niveau national.

En 2014, les AVC ont été au nombre de 58 sur le territoire de la CC du Pays d'Etain (sur 1 315 cas recensés en Meuse).

GRAND EST

Taux de morbidité des accidents vasculaires cérébraux : **682,5**
 Nombre d'accidents vasculaires cérébraux : **39 922**

FRANCE MÉTROPOLITAINE

Taux de morbidité des accidents vasculaires cérébraux : **650,7**
 Nombre d'accidents vasculaires cérébraux : **443 057**

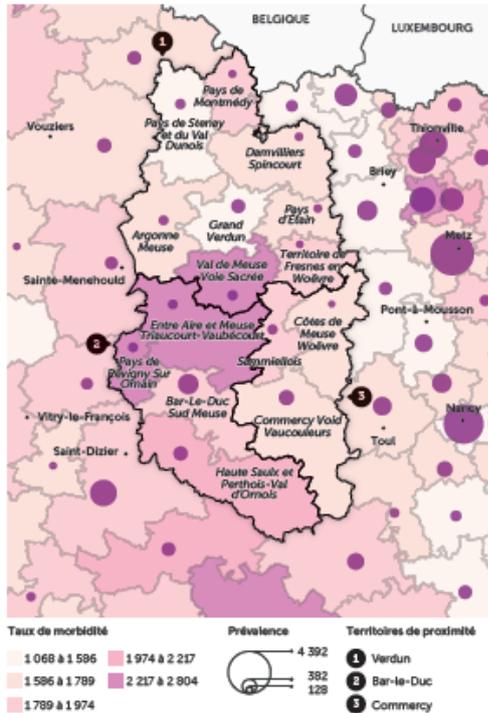
Au 31/12/2014, le taux de morbidité constaté pour la CC du Pays d'Etain était de 740,1 (supérieur aux taux du Grand Est et de la France métropolitaine) et un nombre d'AVC de 58.

EPCI	Taux de morbidité AVC	Nombre d'AVC
CC du Pays d'Etain	740,1	58
Grand Est	682,5	39 922
France métropolitaine	650,7	443 057

MORBIDITE/MALADIES CARDIAQUES

Prévalence des maladies cardiaques parmi les ALD¹ et taux de morbidité au 31/12/2014

Source : Régimes généraux de l'Assurance Maladie - Exploitation ORS
 Traitement : SCALEN



¹ Affection Longue Durée

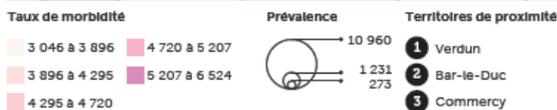
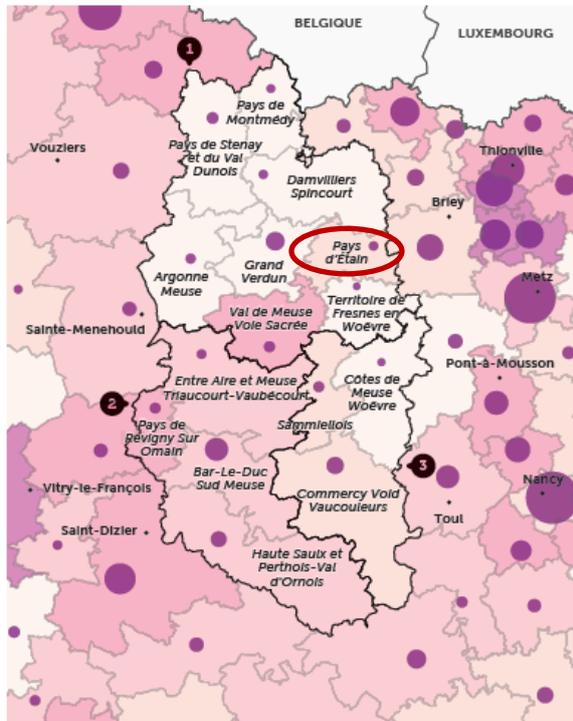
➤ La prévalence des maladies cardiaques est la 3^{ème} par ordre d'importance dans le Grand Est et dans la Meuse parmi les affections de longue durée (3 824 cas dans le département dont 3.76 % dans la CC du Pays d'Etain soit 144 cas)

➤ Le taux de morbidité est de 1 686,2/100 000 hab. (vs 1747,7 pour le Grand Est et 1697,4 pour la France métropolitaine)

EPCI	Taux de morbidité maladies cardiaques	Nombre de maladies cardiaques
CC du Pays d'Etain	1 686,2	144
Grand Est	1 747,7	103 070
France métropolitaine	1 697,4	1 130 077

MORBIDITE DIABETE

Prévalence du diabète parmi les ALD¹ et taux de morbidité au 31/12/2014 — Source : Régimes généraux de l'Assurance Maladie - Exploitation ORS - Traitement : SCALEN



¹ Affection Longue Durée

EPCI	Taux de morbidité diabète	Nombre de diabètes
CC du Pays d'Étain	3 943,4	312
Grand Est	4 515,7	263 615
France métropolitaine	3 827,8	2 554 832

➤ Le diabète est une maladie fréquente en France et concernerait 8 % de la population en 2016.

➤ Le diabète de type 2 qui représente 90 % des cas de diabète, est favorisé par une hérédité familiale et un surpoids associé à une mauvaise alimentation.

➤ Le diabète est une maladie évolutive qui demeure longtemps silencieuse puisqu'elle peut être asymptomatique pendant de nombreuses années, ce qui explique un retard de diagnostic estimé entre 9 et 12 ans.

➤ Les études indiquent qu'en France près de **700 000 adultes sont diabétiques mais l'ignorent, ce qui représenterait entre 40 000 à 45 000 personnes adultes en région Grand Est**. Ce retard de diagnostic favorise la survenue de complications cardiovasculaires, ophtalmologiques, neurologiques, rénales ...qui font la gravité du diabète en termes de morbi-mortalité

➤ **L'information de la population et le dépistage présentent donc une importance fondamentale**. D'autant que, plus la maladie est prise en charge précocement et les règles hygiéno-diététiques respectées, plus il est possible d'en **retarder / limiter les nombreuses complications**.

■ Au 31/12/2014, 8 864 cas de diabète étaient recensés dans la Meuse, **312 cas pour la CC du Pays d'Étain**, faisant de cette maladie une des deux plus importantes en affection longue durée avec le cancer.

■ Principaux déterminants :

- Le mode de vie : la sédentarité, l'obésité, l'alimentation
- L'hérédité et les facteurs génétiques
- L'âge : l'incidence augmente avec l'âge des sujets

Focus sur les addictions¹ :

La forte prévalence des comportements addictifs, en particulier les drogues, est une réalité de longue date dans le Grand Est. La Meuse est particulièrement affectée par ce phénomène. Un diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) en juillet 2019 indique que la Meuse est un des départements au sein duquel le nombre d'interpellations pour usage de cannabis et d'héroïne est le plus élevé.

Si les jeunes lorrains de 17 ans sont moins consommateurs réguliers que ceux du reste de la France, le Grand Est se démarque de la France métropolitaine par une proportion de fumeurs quotidiens significativement plus élevée (31 % vs 27,9%). Les interpellations pour état d'ivresse sur la voie publique sont également plus fréquentes en Meuse qu'en France (15,1 vs 11,7 interpellations pour 10 000 habitants) et les interpellations liées aux infractions à la législation sur les stupéfiants sont un peu plus élevées en Meuse qu'en Grand Est (45,3 vs 39,6 interpellations pour 10 000 habitants). Les saisies de stupéfiants en Meuse sont marquées par d'importantes parts d'héroïne (35,9 % sur la période 2014-2018 parmi les trois principaux stupéfiants saisis vs 5 % dans le reste de la France).

Les données de soins de santé font apparaître une mortalité liée aux consommations de tabac et d'alcool comparable entre la Meuse et le Grand Est, mais une mortalité par surdose plus importante (2,2 surdoses pour 100 000 habitants en Meuse vs 1,2 en Grand Est vs 0,7 en France métropolitaine). De même, le nombre d'hospitalisations en psychiatrie liées aux consommations de substances psychoactives est deux fois plus élevé en Meuse (228,2 vs 113 séjours pour la France métropolitaine pour 100 000 habitants), principalement expliqué par les hospitalisations liées à l'usage d'alcool (313 vs 77,3) et d'opiacés (49 vs 6,1).

Plus globalement, les conduites addictives sont à l'origine de 122 000 décès prématurés en France, dont la première cause est la consommation de tabac, suivie par la consommation d'alcool. Les jeunes sont particulièrement touchés par ces enjeux (25% des 14/17 ans consomment du tabac, la moitié des 6^e a déjà goûté à de l'alcool, 7,2% des jeunes de 17 ans consomment régulièrement du cannabis...).

Conclusion sur l'état de santé de la population :

Les statistiques montrent un taux de mortalité générale élevé et supérieur à la moyenne régionale et nationale. Le nombre de cancers, de maladies liées à l'appareil circulatoire, d'accidents vasculaires cérébraux, d'addictions, sont particulièrement préoccupants.

Elles montrent donc la nécessité de renforcer l'action menée, à la fois par le renforcement du soin et de la prévention (dépistages pour les cancers et le diabète, éducation thérapeutique...) et par des actions de promotion de la santé (favoriser une bonne hygiène de vie : alimentation, pratiques sportives...).

Le questionnaire diffusé auprès des professionnels de santé confirme ces éléments.

¹ Extraits du « Plan départemental de prévention et de lutte contre les addictions en Meuse 2019-2025, » Préfecture de la Meuse,
<http://www.meuse.gouv.fr/content/download/17609/111612/file/Plan%20de%20pr%C3%A9vention%20et%20de%20lutte%20contre%20les%20addictions.pdf>

IV. DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SOIN : LES ACTEURS LOCAUX DU SOIN ET DE LA PRÉVENTION

1. Les professionnels de santé installés sur le territoire

Une quarantaine de professionnels de santé exerce sur le territoire de la CCPE. Parmi eux, une quinzaine est regroupée à la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

La MSP est née d'une concertation avec les praticiens, qui a notamment permis la rédaction d'un projet de santé et la constitution d'une association réunissant ses locataires (présidée par Dr Eric Deschamps). L'entretien de ses 1000 m² est géré par la CCPE.

Une seconde association existe et réunit l'ensemble des soignants du territoire (sous la présidence de Dr Yves Dhyvert) : le Pôle de Santé. Avant la création de la MSP, ils proposaient des permanences médicales et ont mené des actions pour favoriser la venue de spécialistes. En 2019, une Equipe de Soins Primaires (ESP) a été créée pour appuyer cette association, dans l'objectif d'une meilleure coordination des acteurs, la prévention, l'amélioration et la protection de l'état de santé de la population ainsi que l'inégalité sociale et territoriale de santé. Leurs objets de travail sont la continuité des soins non programmés, la prévention (octobre rose, semaine nationale du diabète, journée Alzheimer, vaccination, danger des écrans, BPCO, apnée du sommeil, troubles cognitifs) et la rédaction de protocoles communs. Le secrétariat est assuré par le réseau ADOR 55.

A titre indicatif, au 1^{er} janvier 2017, la comparaison suivante pouvait être établie (données ARS) :

	Territoire	Nb de professionnels	Part âgée de 55 ans ou plus (%)	Densité (/100 000 hab.)
Médecins généralistes	CC du Pays d'Etain	6	33	77
	Territoire de BLD	60	60	90
	Meuse	171	51	89
Dentistes	CC du Pays d'Etain	2	50	26
	Territoire de BLD	28	25	42
	Meuse	81	37	42
Infirmiers	CC du Pays d'Etain	8	13	103
	Territoire de BLD	78	24	116
	Meuse	225	17	117
Masseurs – kinésithérapeutes	CC du Pays d'Etain	3	0	39
	Territoire de BLD	40	25	60
	Meuse	131	17	68
Sages –femmes	CC du Pays d'Etain	1	0	13
	Territoire de BLD	8	13	12
	Meuse	23	4	12
Pharmaciens	CC du Pays d'Etain	4	0	52
	Territoire de BLD	30	50	45
	Meuse	79	38	41
Orthoptiste	CC du Pays d'Etain	0	0	0
	Territoire de BLD	2	0	3
	Meuse	8	38	4
Orthophoniste	CC du Pays d'Etain	1	0	13
	Territoire de BLD	10	10	15
	Meuse	43	9	22
Pédicure-podologue	CC du Pays d'Etain	1	0	13
	Territoire de BLD	10	10	15
	Meuse	35	9	18

Fin 2022, la liste des professionnels de santé du territoire est la suivante :

	<i>MSP</i>	<i>Hors MSP</i>	<i>Total</i>
Médical	1 médecin généraliste	3 médecins généralistes + 1 temps partiel (retraité)	5 généralistes
	2 dentistes		2 dentistes
	1 psychiatre		1 psychiatre
	1 psychologue (permanence)		1 psychologue
	1 chirurgien (permanence CH Verdun)		1 chirurgien
	1 cardiologue (permanence)		1 cardiologue
		1 gynécologue (permanence)	1 gynécologue
		1 ophtalmologue	1 ophtalmologue
Paramédical	1 kinésithérapeute	2 kinésithérapeutes	3 kinésithérapeutes
	5 infirmiers libéraux 1 infirmier spécialisé lutte contre les addictions (permanence CSAPA)	7 infirmiers libéraux	13 infirmiers
	1 sage-femme (permanence)	1 centre de planification et d'éducation familiale (PMI)	2 sage-femmes
		2 pharmacies 2 opticiens 1 entreprise taxi ambulance	
Médecine douce	1 orthophoniste 2 sophrologues (permanences) 1 podologue	1 ostéopathe 1 diététicienne	1 orthophoniste 2 sophrologues 1 ostéopathe 1 diététicien 1 podologue
Associations de santé publique	1 réseau de soin « ADOR 55 » et le siège du DAC	1 association spécialisée Asalée	2 associations

Une convention pour une « Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers » existe aussi entre la France (dont le canton d'Étain) et la Belgique pour permettre l'accès aux soins dans plusieurs cliniques du pays.

2. Les centres hospitaliers

Les centres hospitaliers les plus proches sont situés à 21 km (Verdun), 29 km (Briey) et 46 km (Saint Mihiel) du centre de l'intercommunalité. Il faut 24 minutes en moyenne pour se rendre en voiture au service d'urgences le plus proche.

3. La Protection Maternelle Infantile (PMI) :

La PMI veille sur les femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans du département de la Meuse, par :

- Des consultations prénuptiales, prénatales, postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes
- Des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, notamment dans les écoles maternelles
- Des activités de planification familiale et d'éducation familiale
- Des actions médico-sociales de prévention à domicile pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans requérant une attention particulière

Cette structure du Conseil Départemental agit sur le repérage et apporte des informations et conseils aux familles sur des sujets larges : développement de l'enfant, comportement, activités, sommeil, alimentation, modes de garde, parentalité, conjugalité...

Elle est divisée en 2 services : la PMI (focalisée sur les enfants jusqu'à 6 ans, avec médecins, sage-femmes, infirmières, secrétaire, psychologue) et le Centre de Santé Sexuelle, qui lui permettent d'agir sur différents âges et temps :

- La prévention avant la grossesse, pour mettre en place des conditions favorables : contraception, éducation à la sexualité, prévention, informations sur les infections sexuellement transmissibles, conseil conjugal...
Dans ce cadre, la référente du secteur réalise chaque année des préventions auprès des CM2 et des 3^e.
- Les actions pendant la grossesse, pour préparer l'arrivée de l'enfant dans les meilleures conditions : prise en charge globale du contexte et accompagnement par une sage-femme (suivi de la grossesse, observation du contexte, préparation à la parentalité).
- Les actions après la naissance de l'enfant, pour accompagner son développement jusqu'à 6 ans : dépistage, suivi médical, aide à la parentalité, examen pour les 3-4 ans dans les écoles maternelles (100% des enfants du territoire en bénéficie), par médecins et puéricultrices.
Dans ce cadre, la PMI propose notamment des consultations de puériculture à la MSP, ouvertes à tous, une fois par mois. Elle organise aussi des ateliers pour favoriser l'échange entre parents autour du quotidien de gestion de la famille, une fois par mois.
- La PMI agit aussi sur d'autres situations :
 - Protection de l'enfance : évaluer les situations et accompagner les placements d'enfants de moins de 6 ans.
 - Encadrement de l'accueil de la petite enfance (assistantes maternelles et familiales, Equipement d'Accueil du Jeune Enfant) : agrément, organisation des formations des assistantes maternelles, accompagnement, contrôle, surveillance.
 - Mission de santé publique déléguée par l'Etat : recueil de données épidémiologiques (certificat de santé 8^e jour, 9^e mois et 24^e mois) et diffusion des carnets de santé.

4. L'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

L'EHPAD d'Etain est une maison de retraite médicalisée avec accueil en chambre, pour les personnes de plus de 60 ans, qui sont dépendantes (besoin d'aide et de soins au quotidien). Il fonctionne grâce à des conventions avec l'ARS et le Conseil Départemental. Il propose une prise en charge globale aux 75 résidents : hébergement, restauration, animation et soin.

Il est composé d'une équipe soignante (pour les soins quotidiens : pansements, médicaments, mesure de la glycémie...) et d'un médecin coordonnateur (pour l'élaboration et le suivi d'un projet de soin, l'animation de l'équipe soignante, l'évaluation médicale des patients, le lien aux médecins généralistes et spécialistes). Chaque résident est aussi suivi par son médecin traitant.

Des animations sont régulièrement proposées et certaines sont dédiées à la santé (éducation physique avec un intervenant de la fédération de judo et musicothérapie) et devraient prochainement être ouvertes à des personnes en difficultés ne résidant pas à l'EHPAD.

5. Le Réseau territorial d'Appui, Dispositif et Outils pour les équipes de premiers Recours (ADOR) 55

Il s'agit d'une association loi 1901 dont l'objectif est de :

- Favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sur le territoire en éducation thérapeutique du patient, maintien à domicile, soins palliatifs et addictologie.
- Organiser et planifier le parcours de santé et le suivi du patient en situation complexe en lien avec l'équipe de soins de premier recours.
- Apporter un appui (formation, protocoles, soutien, accompagnement...) aux différents intervenants auprès du patient.
- Organiser le dépistage et la prévention des maladies chroniques.
- Favoriser une bonne articulation entre la ville et l'hôpital et avec les intervenants des secteurs, sociaux et médicosociaux.

Le réseau ADOR gère également le dispositif « Precri'Mouv » qui offre 7 séances d'activité physique adaptée assurée par un éducateur qualifié aux patients atteints de maladies chroniques. Cela est ponctuellement déployé sur Etain.

Enfin, le réseau ADOR propose un appui aux médecins (réseau, prévention, conseils administratifs) et un volet complet de prévention. Il est d'ailleurs devenu le porteur de la **Dispositif d'Appui de Coordination** (DAC), dont l'objectif est d'apporter un appui aux professionnels confrontés à des situations complexes (sans critère d'âge ou de complexité) ou manquant d'information pour répondre à toute situation. Trois types de services seront proposés :

- Information et orientation des professionnels vers le champ sanitaire, social et médicosocial de leurs territoires afin de répondre aux besoins des patients avec toute la réactivité requise (identifier une aide à domicile pour un patient, orienter vers une place en EPHAD...).
- Appui à l'organisation des parcours complexes, dont l'organisation des admissions et des sorties des établissements : la plateforme apporte une aide pour coordonner les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient.
L'appui aux professionnels de premier recours et aux équipes hospitalières pour les admissions et des sorties des établissements est particulièrement nécessaire dans les 30 à 90 jours après la sortie, période la plus à risque pour les réhospitalisations.
- Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination, en apportant un appui opérationnel et logistique aux projets des professionnels.

6. L'association Action de Santé Libérale En Equipe (Asalée)

Cette association, créée en 2004, met en œuvre un protocole de coopération entre médecins généralistes et infirmiers, pour améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques. Sur le secteur d'Etain, les infirmières référentes assurent ainsi des consultations d'éducation thérapeutique pour :

- Le dépistage et le suivi du diabète de type 2
- Le suivi du risque cardio-vasculaire chez les patients ayant plusieurs facteurs de risque (hypertension artérielle et/ou tabac et/ou hypercholestérolémie...)
- Le dépistage des broncho-pneumopathies chroniques obstructives chez les patients fumeurs (ou anciens fumeurs) et aide au sevrage tabagique
- Le dépistage des troubles de la mémoire

Au cours des consultations, elles peuvent prescrire différents examens, des tests respiratoires ou de mémoire, faire certains examens cliniques et assurer des consultations individuelles, en collaboration

avec les médecins. L'objectif est que les patients apprennent à vivre avec la maladie et trouvent un nouvel équilibre de vie.

A Etain, une équipe mobile a aussi été mise en place afin d'aller vers les personnes éloignées des lieux de soin, en se rendant dans leur commune. Les infirmières déléguées proposent des permanences accueil-écoute de proximité, des journées « bilan de santé infirmier », un accompagnement individuel à la reprise des soins (personnes isolées ou éloignées des soins et sans médecin traitant), des actions de prévention et de dépistage, des consultations médicales à distance.

7. Les acteurs de la lutte contre les addictions

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) CENTR'AID est un service du CH Verdun Saint-Mihiel. Sa mission première est d'accompagner et de prendre en charge toute personne présentant une problématique addictive avec substance (drogues, alcool, tabac, médicaments) ou sans produit (jeux vidéo, cyberdépendance, achats compulsifs, sport, travail, sexe...). Une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues, éducateurs spécialisés) assure le suivi médical, psychologique et socio-éducatif des personnes accueillies, en adaptant l'accompagnement aux besoins et à la situation de chacun. La prise en charge est gratuite, confidentielle et peut être anonyme. Les actions et interventions sont organisées sur plusieurs territoires pour être au plus près des habitants :

- Accueil, information et orientation des habitants par téléphone, grâce à un numéro vert dédié.
- Accueil, information, orientation, évaluation des besoins des habitants.
- Accueil, information et orientation des jeunes : permanences Jeunes Consommateurs (12-25 ans, pour tous les produits sauf l'héroïne) régulières à la Maison des Adolescents (MDA) de Verdun ou sur rendez-vous à Etain. En complément, des actions conjointes avec la MDA sont menées sur la parentalité : prévention, formation, soutien.
- Soins : consultations médicales, suivi psychologique, suivi socioéducatif, programmation d'une cure de sevrage, mise en place d'un traitement de substitution, aide à la réinsertion... Le suivi par l'infirmier et les éducateurs spécialisés peut être réalisé à Etain ; les interventions thérapeutiques sont effectuées à Verdun.
- Suivi des patients porteurs d'hépatite C (avec addiction ou non) et actions de sensibilisation au dépistage (via les pharmacies, professionnels de santé... avec un dispositif rare en France, qui permet d'être testé rapidement et sans aller en CHU).
- Soutien des familles proches des patients : entretiens psychologiques.
- Prévention et information : écoles, chantiers d'insertion, professionnels de santé...
- Suivi des obligations de soins, intervention en milieu carcéral, intervention dans les centres éducatifs ouverts et fermés.

Un infirmier est présent plusieurs jours par mois à la MSP d'Etain afin de suivre au plus près les patients et d'informer les personnes dans le besoin.

L'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) – CSAPA de Meuse agit sur l'ensemble des addictions, en allant de la prévention et l'intervention précoce jusqu'au soin et à l'accompagnement. Son action est organisée entre 2 pôles :

- Le pôle prévention et formation, avec un service de formation et une équipe dédiée à la prévention (dans tous types de lieux : centre social, milieu scolaire, maison d'arrêt...). La prévention en milieu scolaire peut se faire du CE2 à la terminale, avec un travail sur les compétences psychosociales.

A Etain, chaque année, l'association intervient auprès des 5^e sur le tabagisme, des 4^e sur l'alcool et des 3^e sur les produits illicites, en lien avec le programme scolaire et sur la base d'un diagnostic. Les écoles semblent moins intéressées par des interventions.

- Le pôle soin/CSAPA, composé d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, infirmiers, éducateurs) qui prend en charge la personne dans sa globalité (primo entretien pour évaluer et orienter puis accompagnement individuel à partir d'objectifs qui permettent de solliciter différents professionnels) et peut accompagner son entourage (soutien psychologique, aide à la décision, savoir réagir).
Une consultation avancée a eu lieu à Etain (Centre Socioculturel) pendant plusieurs années, un après-midi tous les 15 jours, par une psychologue.
- Croisant ces 2 pôles, des consultations jeunes consommateurs sont aussi organisées (avec des permanences dans les lycées).

8. Les acteurs de l'accès au droit

La **Caisse Primaire d'Assurance Maladie 55** a un large champ d'action : affiliation et gestion des droits des usagers à l'assurance maladie, traitement des prestations, gestion de la complémentaire santé solidaire et des aides financières particulières. Elle agit aussi pour la prévention et la promotion de la santé :

- Présence d'une Maison de la Sécurité sociale à Etain (Centre Socioculturel), avec une permanence une fois par semaine (sur rendez-vous), pour informer les habitants et les accompagner dans les démarches administratives.
- Programme de prévention : M'T dents, cancer du sein, cancer colorectal, vaccination... selon les actualités médicales.
- Mission d'Accompagnement Santé (anciennement « plateforme PFIDASS »), pour accompagner tout individu en situation avérée de renoncement au soin jusqu'à la résolution de la situation (bilan des droits, aide au montage financier, aide à choisir un professionnel de santé, aide à la prise de rendez-vous...).
- Partenariat avec le Centre d'Examen de Santé, pour la réalisation d'examens de prévention (bilan de santé) et le relai sur le suivi des situations.

Par le biais de **France Services** (Centre Socioculturel), un accompagnement est aussi proposé dans les démarches administratives des habitants auprès de la CPAM, CARSAT, CAF et MSA. Il s'agit d'apporter un accueil, une écoute et une médiation numérique auprès de tous les habitants.

Services disponibles



Agence d'interim



Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)



Agence nationale de l'Habitat (ANAH)



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)



Bailleurs sociaux



Caisses de retraite complémentaires



Maison de l'emploi



Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)



Maison des Solidarités (MDS)



Mission locale



MSA (Mutualité sociale agricole)



Mutuelle



SNCF



Trésor Public



Autre

Autres partenaires : permanence juridique

9. Le Centre Médico Psycho Pédagogique de Meuse (CMPP)

L'association gérant les CMPP du département a pour objet les diagnostics et soins d'enfants et d'adolescents (0-20 ans) de la Meuse.

Elle est composée d'équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, assistant social...), qui interviennent pour les troubles qui retentissent sur les résultats scolaires, la vie en famille et/ou l'avenir des jeunes, comme par exemple :

- Passivité ou timidité, instabilité, anxiété, opposition à l'école ou à la famille, troubles de la personnalité
- Retards et troubles du langage parlé et écrit
- Echec en lecture, orthographe, mathématiques
- Troubles de la motricité, de la latéralité, de l'organisation de l'espace et du temps.

Le CMPP le plus proche est situé à Verdun. Mais, des consultations délocalisées devraient avoir lieu à la MSP d'Etain courant 2023.

10. L'association Résadom

La Maison des Adolescents de Meuse propose des réponses en santé globale (physique, psychique, éducative) pour les adolescents (12-25 ans). Il s'agit d'un lieu de première écoute, qui vise à aborder et répondre à l'ensemble des difficultés qui peuvent être rencontrées : violences, risques suicidaires, addictions, mal-être, problèmes de comportement, problèmes familiaux... Grâce à leur expertise et aux liens avec les établissements scolaires et aux médecins, 550 jeunes sont accompagnés par an. Leurs actions sont les suivantes :

- Organisation de permanences régulières à Verdun et Bar le Duc ; organisation de permanences ponctuelles à Saint Mihiel, Commercy, Vaucouleurs, Stenay, Damvillers, Montmédy et Clairemont en Argonne.
- Accueil et écoute par un binôme infirmier/éducateur. Un premier entretien permet d'évaluer la situation des jeunes et de les orienter soit vers un accompagnement interne (pour les problématiques peu graves, liées à un événement particulier, avec l'appui du médecin, du psychiatre ou du sexologue de la MDA) soit vers un accompagnement externe (psychiatrie, services sociaux du département).
- Consultations Jeunes Consommateurs, par le CSAPA Centr'Aid.
- Accompagnement des parents dans la parentalité, par des entretiens individuels (en parallèle de ceux réalisés avec le jeune en difficultés) et collectifs.
- Gestion de « Fil Pro Ados », un dispositif d'échanges entre professionnels autour de situations complexes (difficultés scolaires et mentales, placement) nécessitant une réponse coordonnée.
- Coordination du dispositif « Ecout'Emoi », une expérimentation nationale qui propose une aide financière pour un parcours en santé mentale auprès de psychologues libéraux (dont un à Etain), après sollicitation du médecin évaluateur du secteur (Dr Visat-Dupuis) ou de la MDA.
- Gestion du « dispositif d'animation territoriale en promotion de la santé de l'enfant de l'adolescent et de la parentalité » créé par l'ARS afin d'accompagner les acteurs locaux et de créer du lien entre les différentes initiatives du département.
- Sensibilisation, formation, échanges entre professionnels.
- Interventions ponctuelles de prévention collective en milieu scolaire
- Information sur Facebook, création d'une chaîne Youtube.

11. Les associations d'aide à la personne

L'Instance Locale de Coordination Gérontologique (ILCG) réalise plusieurs missions d'aide au 3^e âge :

- Portage de repas chaud à domicile dans les villages de la CCPE : 3 salariés distribuent chaque jour des repas préparés par l'EHPAD (75 possibles, répartis entre la mairie et l'ILCG).
- Transport des personnes âgées des villages vers Etain, 2 après-midis par mois (avec la CCPE).
- Conseils sur les aides à l'amélioration de l'habitat (mutuelle, Conseil Départemental...).
- Visites à domicile à Etain : une bénévole discute pendant 1h avec les personnes inscrites.
- Organisation d'ateliers de gym : 3 par semaines avec l'association Siel Bleu, qui adapte les exercices aux pathologies et difficultés de chacun. Certaines années d'autres ateliers sont organisés, par exemple sur la santé et la mémoire.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) propose un service d'aide et d'accompagnement à domicile pour permettre de conserver son autonomie. L'association s'adresse principalement aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées. Environ 140 personnes sont actuellement accompagnées par l'association via :

- Une aide et un accompagnement à domicile : toilette, ménage, repassage, courses (transport accompagné ou non), repas, aide administrative.
- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (**SSIAD** – venant de Spincourt et Fresnes), composée d'une **équipe mobile Alzheimer**, qui intervient sur prescription médicale pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.
- La téléassistance
- Potentiellement, une garde à domicile de jour et de nuit pour les familles.

L'Aide à Domicile Aux Personnes Agées et Handicapées (ADAPAH) – membre du réseau APA - réalise une permanence par semaine en mairie d'Etain pour informer (et se déplace à domicile). Sur le secteur d'Etain, 12 agents interviennent auprès de 90 personnes environ. L'association réalise les aides suivantes :

- Aide au lever et au coucher,
- Aide à la toilette, pour les courses, pour le déplacement
- Aide ménagère
- Aménagement du domicile (avant toute intervention, une visite à domicile est obligatoirement réalisée pour conseiller sur l'adaptation du logement)
- Téléassistance (en lien avec le réseau APA)
- Sortie d'hospitalisation

L'association Les Colombes agit sur plusieurs secteurs du territoire meusien (Fresnes, Etain, Bar le Duc, Revigny, Commercy et Saint-Mihiel). Elle accompagne 190 bénéficiaires par an, grâce à 52 salariés, dont 12 salariés et 38 bénéficiaires sur le secteur d'Etain et sa région. Une permanence a lieu en mairie d'Etain tous les jeudis après-midi et un accueil téléphonique est actif 7j/7 de 7h à 21h. Elle propose plusieurs services à la population :

- Toilettes, repas, entretien du logement et du linge
- Aide au transport, activités sociales et relationnelles, jeux promenade
- Aide administrative
- Garde d'enfants
- Petits travaux de bricolage et jardinage

Interm'aides 55 est une association qui fait partie du réseau ADMR et qui agit comme plateforme d'accompagnement et de répit pour les proches aidants de personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative. Elle organise une halte-répît sur Etain, pour soulager les aidants en offrant un après-midi par semaine d'aller chercher les personnes non autonomes à leur domicile et de s'occuper d'elles dans une salle de la CODECOM. 8 personnes en bénéficient au Pays d'Etain et le secteur pourrait s'étendre. Un groupe d'aidants avait aussi été mis en place mais pas n'a fonctionné.

12. Les acteurs institutionnels

Le **Conseil Départemental**, via la Maison De la Solidarité, travaille sur un large champ d'intervention. Les actions des personnels de la Protection Maternelle et Infantile (médecins, infirmières puéricultrices, sage-femmes, conseillers conjugaux, psychologue) ainsi que les référents à l'Aide sociale à l'enfance, les assistants sociaux, les conseillers en économie sociale et familiale, les référents à l'aide à la personne et à l'autonomie, permettent d'accueillir, orienter et appuyer toutes les demandes des usagers dans des domaines très variés :

- Grossesse, naissance et parentalité, planification familiale
- Prévention et protection de l'enfance en danger
- Aides sociales pour l'insertion : Revenu de Solidarité Active, Fonds de Solidarité Logement, aide alimentaire, chantiers d'insertion, conseils en gestion budgétaire, ateliers collectifs...
- Aides pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap : Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), Aide à domicile, Téléassistance, Prestation compensatoire du handicap, Prise en charge de l'aide sociale en établissement...

La **CCPE** est engagée depuis 15 ans dans le domaine de la santé :

- Réflexion sur la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à partir de 2003, concertation des professionnels de santé à partir de 2012, ouverture au public en 2017. Délibération du Conseil Communautaire pour la prise de compétence en matière de santé, le 4 juillet 2019.
- Dans le cadre des activités périscolaires, un travail d'éducation à l'alimentation et à l'hygiène buccodentaire est mené, avec l'organisation et la distribution quotidienne de petits-déjeuners et de goûters ainsi qu'avec un temps dédié au brossage des dents le matin. Pour soutenir cette démarche, une « convention de mise en œuvre des petits déjeuners dans des territoires ruraux » avait été signée avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse le 20 janvier 2020.
Les pratiques sportives sont aussi valorisées via les activités proposées, tout comme dans le cadre du PASS Ado. Le tri et les enjeux liés au développement durable sont pris en compte tout au long des âges au sein des accueils de loisirs de la CCPE.
- Dans le cadre des compétences jeunesse et culture, des aménagements sont réalisés pour s'adapter au handicap : adaptation de la restauration et des activités pour les temps périscolaires (en fonction des PAI), adaptation PMR du Centre Culturel et Touristique (salle de spectacle, galerie, musée, 1^{er} rang réservé pour les personnes avec handicap moteur, accès extérieur, parking...), application de tarifs réduits, accueil possible pour tous les types de handicap au conservatoire...
- En lien avec l'ILCG, un service de transport à la demande est proposé deux fois par mois afin de permettre aux personnes âgées habitant les villages de se rendre à Etain.
- En plus de prêter une salle, la CCPE prête son mini-bus une demi-journée par semaine à l'association Interm'aides 55, qui dédie cette action à l'aide aux aidants de personnes atteinte de la maladie d'Alzheimer.

- La CCPE s'est engagée dans une OPAH, dont les axes concernent notamment l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, la lutte contre la précarité énergétique et contre les logements indécents.

La **Mairie d'Etain** organise plusieurs actions par le biais du Centre Communal d'Action Sociale, dont l'objectif est de répondre au mieux aux difficultés des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emplois, des familles avec un quotient familial bas, des personnes âgées, des jeunes, des personnes handicapées :

- Secours Solidarité-Energie, participation financière à la redevance ordures ménagères 2ème semestre, aide exceptionnelle de fin d'année aux personnes de plus de 60 ans (sous conditions de ressources).
- Portage de pain à pain à domicile (3 jours par semaine) et de repas à domicile (tous les jours).
- Suivi dossier RSA, OPH.
- Transport à la demande pour les plus de 65 ans, gratuit, 2 après-midis par semaine.

L'Education Nationale agit à plusieurs niveaux sur la santé :

- Pédagogie : parcours d'éducation à la santé et à l'alimentation.
- Coordination : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Accompagnement social : le fonds social du collège permet aux élèves demi-pensionnaires en difficulté financière d'avoir un repas complet gratuit le midi. Une assistante sociale est aussi présente pour échanger avec les familles sur le harcèlement, l'absentéisme, le décrochage, les difficultés familiales...
- Soin : visite médicale obligatoire à 4/5 ans (par la PMI), présence d'une infirmière scolaire dans les différentes écoles, suivi d'un médecin scolaire...
- Accompagnement personnalisé : PAI, PAP, PPRE et PPE peuvent être mis en place, à la demande des familles, pour une adaptation aux problématiques des élèves (mobilier, AVS, restauration, soutien pédagogique...). Il y a d'ailleurs un référent MDPH sur une partie du Nord Meusien.
- Prévention : intervention de l'ANPAA sur les addictions au collège (5^e sur le tabac, 4^e sur l'alcool, 3^e sur les drogues ; et ponctuellement sur d'autres sujets), intervention de la PMI sur la sexualité (CM2 et 3^e).
- Santé environnement : le collège est très actif (établissement pilote sur le tri des déchets, travail à venir sur la végétalisation...), les écoles sont aussi sensibles aux enjeux du développement durable.

13. Les associations

Le territoire a la chance de bénéficier de la présence d'environ 70 associations. La majorité d'entre elles interviennent dans le domaine des sports et loisirs. Elles agissent au quotidien pour promouvoir les activités physiques et renforcer le lien social. Plus particulièrement, l'association Gym Volontaire, propose environ 5 cours de sport par semaine, qui s'inscrivent pleinement dans le sport santé.

Des associations caritatives apportent aussi des aides d'urgence indispensables :

- Le Secours Catholique peut apporter une aide financière d'urgence (carburant, assurance énergie, mutuelle, frais d'obsèques...) sur sollicitation de la MDS. Il propose aussi un vestiaire et des ateliers.
- La Croix Rouge assure des distributions alimentaires 1 fois par mois et gère un local pour SDF.

- Les Restos du Cœur assurent une aide alimentaire 2 fois par semaine

Le **Centre Socioculturel d'Etain et sa région** est une association loi 1901 à but non lucratif, qui mène avec la population des projets sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la famille, l'insertion, les loisirs, la formation... Les projets menés portent parfois sur le domaine de la santé (en lien avec le Relai Petite Enfance, le réseau ADOR 55, la MDS et des intervenants extérieurs) :

- Ateliers parents/enfants (moins de 3 ans), une fois par mois. Exemples de sujets traités : la communication gestuelle avec les bébés, la fabrication de petits pots maison, les maladies infantiles, le suivi médical et le nouveau schéma vaccinal, le parcours de motricité, la fabrication de jeux et jouets, les massages pour bébés...
- Organisation annuelle de la manifestation Octobre Rose, avec stands d'information, animations, marche, partenariat.

Le **Relais Petite Enfance** organise aussi avec la PMI des réunions d'information sur l'alimentation, l'hygiène, la parentalité, le développement psychomoteur de l'enfant... à destination des parents et des assistantes maternelles. Un partenariat existe aussi avec le Conservatoire (Centre Culturel et Touristique) pour des ateliers d'éveil musical (enfants de moins de 3 ans).

TABLEAU RECAPITULATIF - LES ACTIONS ET DISPOSITIFS LOCAUX

<i>Public cible</i>	<i>Action</i>	<i>Lieu</i>	
<i>Tous</i>	Soins par les professionnels de santé	Pays d'Etain et grandes villes alentours	
	ADOR, Asalée : éducation thérapeutique		
	Soins des centres hospitaliers	Briey, Verdun	
	CPAM, France Services : permanence information et accompagnement	Etain	
	OPAH : information sur les aides pour l'habitat	Etain, Eix	
	CSAPA Centr'Aid : permanence d'information et orientation puis soin ANPAA : information, prévention, soin	Etain et Verdun Verdun	
<i>Personnes isolées / en situation de précarité</i>	Centre d'Examen de Santé : bilans médicaux gratuits (CPAM)	Verdun	
	CPAM : plateforme d'accompagnement contre le renoncement au soin	Meuse	
	Equipe mobile d'Asalée : aller vers les personnes isolées, éloignées du soin	Pays d'Etain	
	PMI/MDS : accompagnement global	Pays d'Etain	
<i>Personnes âgées</i>	Mairie d'Etain et CCPE : TAD plusieurs fois par mois	Pays d'Etain	
	Portage de repas chaud par ILCG et mairie d'Etain	Pays d'Etain	
	Mairie Etain : aide exceptionnelle de fin d'année aux personnes de plus de 60 ans (sous conditions ressources)	Etain	
	EHPAD : hébergement et prise en charge	Etain	
	ADMR, ADHAPAH, Colombes : Aide à domicile (course, repas, ménage...) ADMR : Service de Soins Infirmiers à Domicile Interm'Aides 55 : halte-répit pour les aidants	Pays d'Etain	
	Ateliers sportifs par ILCG, Gym Volontaire	Etain	
	Equipe Mobile de Psycho Gériatrie Equipe mobile de Prévention Autonomie	Meuse	
	MDS : Aides pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap : Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Aide à domicile, Prestation compensatoire du handicap, Prise en charge de l'aide sociale en établissement...	Etain	
	<i>Grossesse</i>	PMI : repérage (social, médical) et suivi	Etain
	<i>Parents</i>	Centre Social, RPE, PMI : ateliers de soutien à la parentalité	Etain
Résadom : actions parentalité		Verdun	
<i>Jeunes</i>	PMI pour 0-6 ans : suivi médical, aide à la parentalité	Etain, Pays d'Etain	
	MDA : écoute, orientation, accompagnement	Verdun	
	Prévention dans les écoles : CSAPA sur addictions, PMI sur sexualité...	Pays d'Etain	
	Planification familiale de la PMI	Pays d'Etain	
	0-24 ans : 20 examens médicaux gratuits	Pays d'Etain	
	Ecoles (3-15 ans) : infirmière scolaire, éducation, accompagnement personnalisé		
	CCPE périscolaire (3-11 ans) : éducation à l'alimentation et à l'hygiène buccodentaire ; valorisation pratique sportive	Pays d'Etain	
	CMPP : diagnostic et soin troubles 0-20 ans	Verdun	
MDS/PMI : prévention et protection de l'enfance en danger (mineurs)	Pays d'Etain		

V. DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SOIN : LES BESOINS DU TERRITOIRE

Le Contrat Local de Santé repose sur une démarche participative : la CCPE a choisi de partir de la parole des professionnels du Pays d'Etain pour constituer un diagnostic partagé.

Cette démarche a d'abord pris la forme de rendez-vous individuels, entre janvier et juin 2020, avec les acteurs locaux médicaux, sociaux et médico-sociaux du territoire. Ces échanges ont permis à chacun de partager son point de vue, son expertise, son expérience et son analyse des besoins de la population. Différentes idées d'action ont également été envisagées tout comme la nécessité de les approfondir de manière collective, lors de groupes de travail thématiques et concrets. La deuxième étape a consisté à organiser un comité technique courant septembre 2020, afin de débattre des besoins identifiés et de partager une même vision des enjeux de santé sur le territoire.

En parallèle, un questionnaire a également été envoyé aux professionnels de santé du territoire afin de les interroger sur l'évolution de leurs pratiques professionnelles, sur leur coordination, sur leur vision de la prévention menée ainsi que sur les besoins de la population. 10% des soignants ont répondu et certains ont été rencontrés individuellement afin d'approfondir les pistes évoquées.

L'ensemble de ces échanges ont permis de faire ressortir de manière consensuelle des besoins, qui peuvent être regroupés en trois catégories : la complexité de l'accès au soin, l'insuffisance de l'offre de soin, la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux services d'accompagnement.

1. L'accès au soin

D'après l'enquête de territoire, les analyses des acteurs sociaux et les échanges avec les professionnels de santé, l'une des problématiques les plus importantes du territoire est liée à l'accès aux soins.

Plusieurs obstacles sont présents et expliquent que le renoncement au soin soit une problématique récurrente :

- La complexité des informations, le manque de communication et de lisibilité sur les services publics du territoire, qui est ressenti tant par les habitants que par les professionnels. L'accès aux droits est une préoccupation générale.
- La mobilité, qui est un enjeu transversal du fait de la grandeur du territoire et du manque de médecins (qui oblige à faire plusieurs dizaines de km pour voir un spécialiste par exemple).
- Les délais trop longs pour les rendez-vous médicaux et leur coût (pour rappel, le taux de pauvreté du territoire est supérieur à la moyenne nationale).

Il est important de noter que ces difficultés touchent toutes les catégories de la population et sont renforcées par l'insuffisance de l'offre de soin locale (par exemple : absence de médecin traitant ou de dentiste de référence pour de nombreuses familles).

Les publics en situation de fragilité (liée à la pauvreté, à l'âge, à la situation familiale...) subissent toutefois cela plus fortement. Il est particulièrement difficile d'entrer dans une démarche de reconnaissance de ses droits, du fait de multiples facteurs : estime de soi négative, manque de confiance à l'égard des acteurs sociaux, peur, complexité des processus administratifs...

Enfin, il existe une problématique particulière pour l'accès au soin pour tout ce qui relève du mal-être et de la santé psychologique. Les délais pour bénéficier de consultations médicales sont particulièrement longs. Il est également difficile pour la population et pour certains professionnels de se saisir de ce sujet, qui est entouré de nombreux non-dits.

Cela montre donc plusieurs nécessités d'actions :

- Améliorer la communication, la mobilité, l'offre de soin
- Réfléchir spécifiquement sur la santé mentale, en parvenant à dépasser les non-dits
- S'appuyer sur les professionnels de l'accompagnement social pour déterminer quelles sont les modalités à activer pour favoriser l'accès au soin des personnes les plus fragiles.

2. L'offre de soin

La deuxième problématique principale du territoire est celle de l'insuffisance de l'offre de soin, qui renforce les difficultés pour accéder à ses droits et pour pouvoir être soigné par un professionnel, ce qui peut donc conduire à une aggravation de l'état de santé dans certains cas.

En effet, la couverture du territoire par des médecins spécialistes n'est pas suffisante et il sera indispensable que deux nouveaux médecins généralistes s'installent dans le secteur d'ici 5 ans (2 départs à la retraite). Ce manque a de nombreuses conséquences, dont la saturation des professionnels locaux (principalement les généralistes), qui peinent à traiter les nouveaux patients ou à prendre en charge les soins non programmés. Cela conduit aussi à une surcharge des services hospitaliers d'urgence, dont la vocation ne devrait être que de gérer les urgences vitales. Les conditions de travail des professionnels de la santé continuent de s'altérer. Cet axe doit donc être prioritaire.

Par contre, le nombre de soignants relevant du domaine paramédical au Pays d'Étain est satisfaisant et peut indiquer un levier d'action important pour développer la prévention.

Une autre problématique porte sur le manque de coordination entre les soignants, qui peut altérer la continuité du parcours de soin et qui fragilise fortement la permanence des soins. Les réponses apportées au questionnaire transmis aux soignants du territoire indiquent ainsi une carence dans la répartition des médecins généralistes le samedi matin, pendant les vacances et pour les gardes, mais aussi un manque de remplacement. L'absence d'outils partagés peut aussi gêner la continuité du soin (exemple : agenda, annuaire des professionnels de santé et paramédicaux, secrétariat, logiciel).

Cela peut avoir pour conséquence de freiner l'installation de jeunes professionnels (pour qui la coordination est une nécessité) et de complexifier la mise en œuvre des actions de prévention que souhaite initier le Pôle Santé.

Le manque de coordination se ressent aussi dans le lien entre les acteurs sociaux et médicaux, dont les échanges dépendent de la manière de travailler de chacun. En effet, Les ressources locales sont nombreuses et variées. Mais les habitants les connaissent peu et n'ont pas de vision globale, ce qui renvoie à une communication insuffisamment efficace. De même, les professionnels (médicaux comme sociaux) les connaissent peu et n'ont pas toujours l'habitude d'orienter les habitants vers des services qui ne relèvent pas directement de leur champ d'intervention. Ces éléments participent à la création d'inégalités dans l'accès au soin et complexifient le travail des professionnels.

Enfin, le manque de prévention est régulièrement souligné, tout comme le fait que la diffusion de flyers n'est pas une solution adaptée. Suivant l'âge des différents membres de la famille, l'alimentation, les addictions, le vieillissement sont aussi des thématiques importantes. Les jeunes ont d'ailleurs indiqué vouloir plus d'informations sur les addictions et la sexualité. Les professionnels de santé insistent quant à eux sur la nécessité de réaliser de la prévention sur le surpoids, l'alimentation, l'activité sportive, les troubles psychologiques et les addictions. La valorisation d'une bonne hygiène de vie (alimentation, pratiques sportives) est fondamentale dans la prévention de nombreuses pathologies et devrait donc donner lieu à des actions touchant l'ensemble de la population. Une approche globale doit être mise

en place, pour lier éducation thérapeutique et messages de sensibilisation. Dans ce cadre, le dépistage – en baisse dans le département – devrait aussi être renforcé.

Ces analyses permettent d'identifier les besoins à corriger et donc les leviers d'action à activer :

- Améliorer l'offre de soin, en travaillant en lien avec l'ARS sur la venue de nouveaux professionnels.
- Améliorer la coordination entre soignants, pour une meilleure répartition du travail.
- Améliorer la coordination entre soignants et acteurs locaux, pour que les soignants incitent leurs patients à s'inscrire à différents dispositifs du territoire pour améliorer leur état de santé, mais aussi pour que les acteurs sociaux renforcent leur partenariat et donc l'impact des dispositifs mis en place.
- Constituer un plan de communication commun pour diffuser au mieux l'information.
- Retravailler la prévention de manière globale, en définissant les différents thèmes d'intervention, les acteurs à mobiliser et des modalités complètes de sensibilisation à mettre en œuvre pour toucher le plus grand nombre possible d'habitants. L'importance d'agir sur les déterminants de santé ne doit pas être ignorée.

3. L'accompagnement social

Le besoin de développer de nouvelles actions publiques pour répondre à des problématiques sociales a été évoqué dans plusieurs domaines qui contribuent à dégrader l'état de santé de la population :

- **Développer la prévention précoce** pour agir le plus tôt possible auprès des familles (femmes enceintes, enfants de moins de 6 ans)
 - Plusieurs acteurs locaux accompagnent les parents et les enfants de moins de 6 ans. Les examens médicaux obligatoires avant et après la naissance ainsi que les 20 examens de suivi médical gratuits (des 8 jours aux 16 ans) permettent aussi un lien continu essentiel avec les professionnels de santé. Le repérage des difficultés médicales et sociales est très important dans les premières années de vie puisqu'il permet de limiter les problématiques qui seront ensuite rencontrées.
 - La prévention réalisée est toutefois insuffisante et renvoie à plusieurs facteurs : manque de temps des professionnels libéraux, difficulté à répondre aux questions d'ordre éducative/relationnelle, image de la PMI...
 - Cela indique donc plusieurs axes à améliorer : rapprocher les acteurs de la PMI des autres professionnels de santé, renforcer les missions du CPEF, s'interroger sur la mise en place d'une classe Passerelle, développer les modes de garde sur le canton, prévenir la formation des troubles cognitifs (en augmentation)...
- **Améliorer le lien aux parents**, pour un accompagnement complet sur le territoire.
 - Plusieurs ateliers sont organisés et permettent de traiter des sujets larges. L'expertise (médicale, sociale, éducative) des acteurs locaux est importante pour accompagner les familles dans la parentalité. Deux difficultés existent toutefois : celle d'en faire bénéficier aux parents dans le besoin et celle de l'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux (évolution de l'éducation et de la relation parents/enfants, source de nouvelles problématiques : autorité, impact des séparations des couples...).
 - Cela montre la nécessité d'améliorer la coordination entre les acteurs (meilleur repérage et orientation des familles) ainsi que de repenser l'accompagnement à la parentalité, afin de toucher un public large et de mieux répondre aux besoins.

- **Continuer à agir dans le domaine de l'enfance** tout en se donnant de nouveaux objectifs ambitieux :
 - Les écoles et les ACM prennent de nombreuses initiatives pour promouvoir la santé auprès des plus jeunes, par des approches variées, propres aux compétences et champs d'intervention de chacun. Ces temps de prévention sont indispensables pour les enfants et leur développement. Malheureusement, ces initiatives tendent à être ponctuelles, irrégulières et sans lien entre elles, ce qui empêche d'aboutir à la production d'un parcours commun à tous les enfants du territoire, garantissant la transmission d'un même message.
 - Un autre enjeu porte sur l'augmentation des troubles du développement et du comportement, qui laisse démuni les professionnels éducatifs, qui manquent de ressources pour savoir réagir. Ils manquent également de ressources pour orienter et accompagner les parents.
 - Dans ce cadre-là, il est indispensable de renforcer la formation des acteurs et le lien entre eux (constitution de programmes de prévention, projets communs...). Il est également important de développer un nouveau type d'accompagnement des familles pour que les enfants en difficultés puissent bénéficier du suivi nécessaire, dans une approche globale de la santé.
 - Les violences sont un enjeu de santé publique particulièrement important sur le territoire, et qui sont avant tout intrafamiliales. Les actions devraient donc être renforcées.

- **Développer de nouvelles actions auprès des adolescents**, unifiées entre les acteurs locaux :
 - L'adolescence est un âge particulier de la vie, où se rencontrent de forts enjeux de santé physique et mentale. Dans le cadre de l'enquête de territoire de la CCPE, les jeunes avaient indiqué manquer d'information sur l'alcool, le tabac, les drogues, la sexualité, les MST, la contraception.
 - Certains acteurs locaux indiquent quant à eux être démunis face à ces problématiques et connaissent rarement les acteurs experts dans le domaine, alors que les adolescents de Meuse souffrent particulièrement des addictions et des risques suicidaires.
 - Cela montre la nécessité de mettre en place un parcours de prévention globale, pour chaque tranche d'âge (addictions, danger des écrans, sexualités, santé mentale, compétences psychosociales, hygiène de vie...), par tous les acteurs locaux en contact avec ce public, de manière concertée et transversale (Education Nationale, périscolaire, PASS Ado, associations...).
 - Au-delà de la prévention, il manque aussi un maillon sur le territoire, avec l'absence d'un lieu d'écoute et de proximité, avant que les situations ne deviennent très graves et relèvent de l'hôpital de Verdun. Cela indique aussi que le lien entre les acteurs locaux doit être renforcé, pour mieux les outiller et leur permettre de repérer les problématiques sociales (formation, renforcement de la présence de la MDA...).

- **Repenser le service public apporté dans le domaine du logement**
 - Des problématiques importantes de précarité énergétique et de logements indécents sont recensées. Les contraintes financières empêchent généralement de réaliser des travaux alors qu'il s'agit d'un facteur clé au bien-être et à l'insertion sociale.
 - Pour cela, il sera important de prolonger l'OPAH nouvellement engagée, par une réflexion globale et partenariale sur l'habitat, pour résoudre des enjeux clés : détection et le traitement de l'habitat indigne, travaux d'accessibilité, maintien à domicile, mobiliser le parc vacant, lutte contre la précarité énergétique, création de logements adaptés pour les seniors...

- **Développer la mobilité de tous, tant dans l'accès aux soins qu'aux loisirs ou à l'insertion professionnelle :**

- Les acteurs sociaux indiquent que les jeunes et les personnes âgées souffrent particulièrement du manque de transport public, étant donné que le Pays d'Etain est un territoire rural particulièrement étendu. Cela peut être un frein pour l'insertion socioprofessionnelle mais aussi pour l'accès à la santé.
 - Pour trouver des réponses, il conviendra de réfléchir avec les acteurs locaux à la refonte du Transport à la Demande de la CCPE ainsi qu'à la création d'une bourse au permis.
- **Prendre en compte les liens entre santé et environnement :**
- Le Pays d'Etain bénéficie d'un cadre de vie riche, composé de nombreux espaces verts. La nécessité de poursuivre son aménagement de manière continue ressort.
 - La surmortalité dans certains domaines (cancers, maladies circulatoires et respiratoires...) montre la nécessité de renforcer l'action environnementale sur le territoire et d'adopter une posture de veille permanente.
 - La lutte contre les espèces invasives nuisibles est un problème de plus en plus prégnant, du fait de l'importance des bois communaux sur le territoire.
 - Le retour d'expérience montre aussi que pour agir, de nouvelles modalités doivent être inventées, rendant les citoyens acteurs de leur environnement. Les informations descendantes ne sont pas suffisantes, il faut travailler sur les pratiques quotidiennes tout en captant l'intérêt de la population. La CCPE développe de nombreuses actions en direction des familles avec la réalisation du tri au périscolaire, l'organisation de ramassage de déchets avec le PASS Ado, des projets environnementaux régulièrement menés avec les jeunes, l'embauche d'un service civique qui échange au quotidien avec la population... Mais son action peut encore être renforcée par la définition de nouveaux objectifs de sensibilisation, à décliner à chaque âge de la population.
- **Le troisième âge**, qui doit être réfléchi de manière spécifique pour pouvoir adapter les services publics à l'évolution de la société :
- La population se caractérise à la fois par son vieillissement (taux des plus de 75 ans supérieur à la moyenne nationale, 1/3 des meusiens auront plus de 60 ans en 2040) et par sa mauvaise santé (espérance de vie inférieure à la moyenne). Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie est en augmentation continue. Il est donc indispensable d'anticiper les futures problématiques, avec des enjeux de maintien à domicile, d'adaptation du logement, de mobilité, de suivi médical, de gestion de la perte d'autonomie, de pauvreté (précarité des personnes âgées, femmes vivant plus longtemps que les hommes mais avec des retraites bien inférieures) ...
 - Pour un accompagnement efficace, il manque des actions publiques sur plusieurs maillons :
 - L'aide aux aidants, qui manque de structuration
 - L'accueil de jour, pour les personnes situées entre les aides à domicile et l'intégration de l'EHPAD (pour un hébergement temporaire ou long)
 - La création de logements adaptés, pour les personnes qui ne peuvent vivre dans un logement ancien mais peuvent vivre de manière autonome, entre l'EHPAD et la résidence autonomie.
 - Le lien entre l'hôpital, les assistantes sociales, l'EHPAD.
 - Le lien social (contre l'isolement) et des petites aides administratives, pour les personnes âgées qui n'ont besoin que d'un lien ponctuel, sans nécessiter l'interventions de travailleurs sociaux.
 - La prévention et l'éducation thérapeutique pour différentes pathologies.

- Il serait aussi nécessaire de rapprocher les différents acteurs du territoire pour augmenter l'impact des projets mis en œuvre (ateliers de sport, transport à la demande, etc.). La constitution d'un répertoire pourrait être un axe important de cette communication commune à développer.

Concernant les enjeux liés à l'autonomie, il est important de noter que le territoire ne dispose pas de structure dédiée à l'accueil des personnes handicapées. Pour autant, les acteurs en lien avec le public reçoivent peu de demande sur des aides en matière de handicap.

VI. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Ces différents éléments font ainsi apparaître les différents enjeux de santé du territoire du Pays d'Etain :

- **Un cadre social à la fois riche (qualité des services et de l'environnement) et source de fragilité (taux de pauvreté, chômage).**
- **Une évolution majeure de la démographie, avec des actions nouvelles à développer pour les anciens et les jeunes.**
- **D'importantes inégalités de recours au soin (mobilité, accès au droit, qualité de la communication...), renforcées par le manque de médecins.**
- **Malgré la MSP qui rayonne, une offre de soin limitée, inférieure au niveau régional, avec un manque important de médecins généralistes et spécialistes.**
- **Un manque de continuité dans le parcours de soin, avec un fort enjeu de communication et de coordination entre les acteurs locaux.**
- **La nécessité d'agir sur certaines pathologies importantes sur le territoire et de proposer un programme global de prévention.**

Ce diagnostic est partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et dessine un consensus :

- **Il est indispensable d'améliorer l'offre et l'accès aux soins, en agissant sur :**
 - La venue de nouveaux professionnels, la coordination
 - L'augmentation des dépistages, l'éducation thérapeutique...
 - Une meilleure communication, de meilleurs liens au public en situation de précarité, la mobilité
- **Il est indispensable de développer la prévention à tous les niveaux, avec :**
 - Une approche par âge : petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, 3^e âge
 - Complétée par un travail sur des thématiques transversales : addictions, alimentation, santé mentale, coordination, habitat
 - Dans l'objectif d'informer, de coordonner, de faire rayonner l'existant

**MISE EN ŒUVRE
DU CONTRAT
LOCAL
DE SANTÉ**

1. CHAMP D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Les signataires du Contrat Local de Santé :

Le Contrat Local de Santé (CLS) est piloté par la Communauté de Communes du Pays d'Etain. Il est porté par l'ensemble de ses signataires : Communauté de Communes du Pays d'Etain, Agence Régionale de Santé, Conseil Régional Grand Est, Conseil Départemental de la Meuse, Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse, Préfecture de la Meuse.

Périmètre géographique du contrat :

Le présent CLS vise le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, soit 26 communes.

Objet du contrat et engagements des signataires :

Outil stratégique et opérationnel, le CLS constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs d'un territoire dans le but de créer des synergies et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce CLS est constitué d'un plan d'actions, relevant des champs du sanitaire, du médico-social, de la santé environnementale et de la prévention et promotion de la santé, coconstruit avec les différents partenaires y prenant part. Issu d'un travail partenarial, fondé sur un diagnostic local de santé préalable, il est un dispositif cadre dont l'objectif est une meilleure adéquation entre les problématiques de santé repérées, le projet régional de santé et la politique de santé locale, mise en œuvre sur le territoire.

Le contrat local de santé valorise les actions existantes et tend à développer les actions de coordination entre acteurs tout en proposant des modes de prise de décision plus collaboratifs. Il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun. Il impose cependant :

- Un devoir d'information sur les politiques menées par chaque signataire
- Un devoir de coordination sur les actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle
- Un engagement pour la co-construction des éventuelles nouvelles actions

Les signataires au contrat s'engagent par ailleurs à mobiliser des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre du contrat. Cette mobilisation de moyens est faite dans le respect des orientations et procédures de chaque institution.

Objectifs du Contrat Local de Santé :

La totalité des actions engagées dans le cadre de ce contrat doivent répondre à l'objectif général d'amélioration de la qualité de vie des habitants du Pays d'Etain, d'ici 2028.

Pour cela, 4 axes stratégiques seront travaillés d'ici 2028 :

- Améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
- Améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
- Améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
- Améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain

Ses 4 axes recourent 17 objectifs spécifiques et ont abouti à 12 fiches actions.

2. DUREE, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Gouvernance et pilotage

La mise en œuvre du CLS repose sur la réunion régulière de 3 instances :

- Un Comité de Pilotage
Espace de concertation politique et décisionnel
Les missions : valider et suivre les orientations du CLS, valider le bilan de l'année précédente et les perspectives de l'année suivante, valider les ajustements/évolutions nécessaires, veiller à l'articulation, la cohérence avec les dispositifs des différents partenaires.
- Un Comité Technique
Instance opérationnelle qui arbitre sur les moyens à solliciter au regard de chaque action
Les missions : suivre l'élaboration et la mise en œuvre du contrat et de l'ensemble des actions, coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires, discuter les éventuels avenants pouvant être ajoutés au contrat
- Des Groupes de Travail thématiques
Groupes dédiés au diagnostic puis à la mise en œuvre des actions
Mission : enrichir le diagnostic, participer à la définition des objectifs spécifiques, participer à la mise en œuvre d'actions sur le territoire

Elle repose également sur la mobilisation d'une coordinatrice, dont le rôle est d'assurer l'animation et le suivi du CLS, de coordonner le programme d'actions pluriannuel, d'organiser les instances de suivi, de présenter un bilan annuel de suivi.

Enfin, les signataires s'engagent à mobiliser les moyens de leurs institutions respectives permettant la mise en œuvre des orientations et actions opérationnelles du présent contrat, dans le respect de leurs champs respectifs de compétence et de leurs procédures.

Durée et révision du contrat

Le présent contrat est valable, à compter de sa date de signature, pour une durée de 5 ans. Il peut être révisé et complété par les cosignataires durant toute sa période de validité, par voie d'avenants.

Suivi et évaluation du contrat

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre peut donner lieu à :

- L'ajout et/ou l'abandon d'action(s)
- L'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions
- Des modifications sur le financement des actions
- L'intégration de nouveaux partenaires et signataires

Un suivi annuel est organisé à partir de l'exploitation des données d'un tableau de bord de suivi des actions, élaboré et tenu à jour par le coordonnateur. Un bilan annuel est présenté en COPIL.

3. SIGNATAIRES

Fait à Etain, le _____ 2023

Communauté de Communes du Pays d'Etain

Philippe GERARDY, Président

Agence Régionale de Santé Meuse

Céline PRINS, Déléguée Territoriale

Préfecture de la MEUSE

Xavier DELARUE, Préfet

Conseil Régional du Grand Est

Franck LEROY, Président

Conseil Départemental de la Meuse

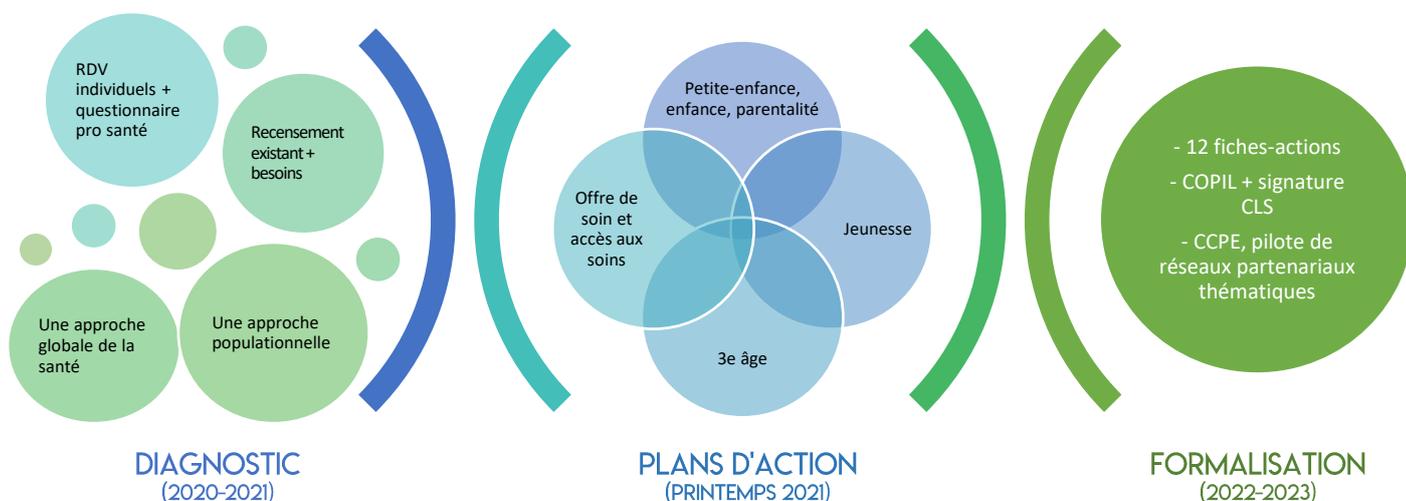
Jérôme DUMONT, Président

Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse

Jérôme THIROLLE, Directeur

FICHES ACTIONS

RÉCAPITULATIF

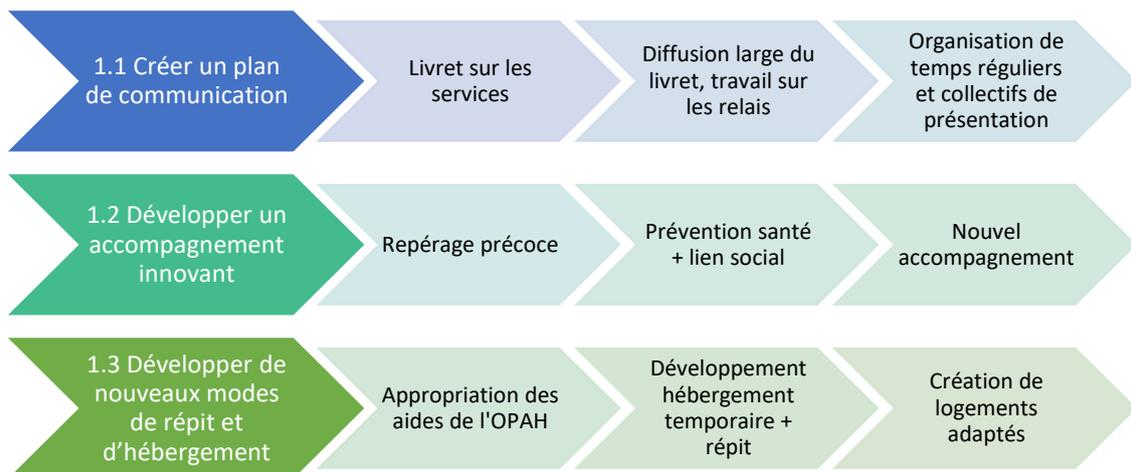


1^{ER} AXE :

AMÉLIORER L'OFFRE

À DESTINATION

DES PERSONNES ÂGÉES



ACTION 1.1	PLAN DE COMMUNICATION SUR LES SERVICES DÉDIÉS AU 3^E AGE
-------------------	---------------------------------------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Structure :</i> <i>Communauté de Communes du Pays d'Etain et Département de la Meuse</i>
	<i>Personne référente</i> <i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale - CCPE) et Anne Aubry (coordinatrice territoriale – direction autonomie au Département)</i>
Axe stratégique du CLS	<input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2020, un diagnostic participatif a été réalisé avec l'ensemble des acteurs locaux du 3^e âge. Il a montré que le territoire du Pays d'Etain bénéficiait de la présence de nombreux services dédiés aux personnes âgées.</p> <p>Par contre, les acteurs ont tous indiqué que les services locaux étaient trop peu connus et appropriés par les habitants, ce qui leur faisait perdre en efficacité. Ils constatent un manque de lisibilité sur les aides existantes, les acteurs présents, le rôle de chacun, les délais, les coûts...</p> <p>Ce manque se ressent à la fois à un niveau global (compréhension du cadre général) et à un niveau particulier (compréhension de la diversité des aides existantes, dans les différents domaines).</p> <p>Il a également été constaté que les actions de communication existantes ne prenaient pas en compte la diversité des publics (inégalités face à l'écrit, évolutions cognitives, degré de perte d'autonomie, aidants, familles...) et n'étaient pas adaptées à ces publics (simplification de l'information, clarté, modalités de diffusion...).</p> <p>Enfin, le diagnostic a montré que ce manque de connaissance était aussi présent chez les professionnels du 3^e âge (associations d'aide à domicile, EHPAD, MDS, CCAS...), les professionnels de santé (méconnaissance de l'aide aux aidants, de la diversité d'actions des aides à domicile...) et au niveau des lieux d'accueil du public (France Services, mairies...). Il apparaît ainsi que l'enjeu d'amélioration de la coordination est fortement lié à celui de l'amélioration de la communication.</p> <p>Or, ces lacunes en communication ont des conséquences négatives qu'il est impératif de corriger. En effet, elles sont sources d'inégalités entre les habitants, qui n'ont pas les mêmes informations à leur disposition pour solliciter les services (sociaux ou de soin), ce qui est un frein à la prévention en matière de perte d'autonomie. Il est donc indispensable de développer une stratégie de diffusion de l'information partagée par les différents acteurs, qui permette à la fois d'agir de manière coordonnée et d'améliorer l'accès aux services locaux.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

	<input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain
Objectifs spécifiques	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la lisibilité et la visibilité des services à destination des personnes âgées du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des personnes âgées pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des personnes âgées du territoire. <input type="checkbox"/> Améliorer le repérage précoce et l'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie <input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) sur le territoire en matière d'habitat adapté et de répit, à destination des aidants et des aînés <input type="checkbox"/> Améliorer la connaissance des lieux, des partenariats, des porteurs potentiels en matière de répit et d'habitat adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie <input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des personnes âgées en matière d'activité physique, de nutrition, de santé mentale
Objectifs opérationnels	-Créer un livret d'information sur les services du territoire dédiés aux personnes âgées -Organiser un forum de prévention permettant de promouvoir les services dédiés à l'autonomie
Etapas de mise en œuvre – Description	EN AMONT DE L'ACTION / ANNEE 1 (janvier à février 2021) : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs du territoire à mobiliser dans le cadre de cette action : professionnels, élus, associations locales... • Organisation d'un groupe de travail avec les acteurs identifiés et volontaires pour réfléchir aux stratégies de communication et de diffusion des services existants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Il est collectivement décidé d'ancrer le plan de communication sur la création d'un livret, c'est-à-dire un support de base gratuit donnant une information globale et accessible de l'existant. Il est aussi décidé de le compléter par l'organisation d'un temps collectif de présentation (un forum) dans une recherche d'accessibilité des services (complémentarité de l'information écrite/orale, échanges directs...). ○ La CCPE se charge de la coordination des acteurs autour de ces projets, de la formalisation et de la recherche de financements auprès de plusieurs institutions. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION / ANNEE 1 : 1^e étape : mars 2021 à décembre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Définition du cahier des charges du livret par 2 réunions du groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> ○ Format (A5, 20aine de pages, organisation thématique) et mise en page (critères d'accessibilité, schémas...)

- Public visé (personnes âgées en perte d'autonomie, personnes âgées avant toute perte d'autonomie, familles, aidants, professionnels du 3^e âge, élus municipaux...)
- Nombre d'exemplaires (+4 500)...
- Identification des services à présenter dans le livret par 2 réunions du groupe de travail :
 - Contenu : loisirs (associations, sport adapté...), mobilité (transport à la demande, service « sortir plus », carte de stationnement...), démarches administratives (France Services, Maison de la Solidarité, permanences juridiques, protection juridique...), aides financières (caisse de retraite, Département, anciens combattants, associations caritatives...), maintien à domicile (aides à domicile, aménagement du domicile, téléassistance...), hébergement (logement social, résidence autonomie, EHPAD, hébergement temporaire...), santé (annuaire, Equipe Mobile d'Asalée, ADOR, équipe spécialisée Alzheimer...), aide aux aidants (répit, hébergement temporaire...) ...
 - Présentation : descriptif des services et de la manière dont ils peuvent être sollicités (conditions et coordonnées)
- Rédaction du livret par les 2 porteurs de l'action, grâce à plusieurs temps de travail particuliers. Puis relecture individuelle par les acteurs concernés par le livret puis relecture collective par le groupe de travail.
- Mise en page et impression par la CCPE

2^e étape : décembre 2021 à mars 2022 : diffusion du livret

- Distribution au grand public via les boîtes aux lettres et les lieux publics (mairies, Centre Social, associations caritatives, Maison de la Solidarité...)
- Diffusion aux associations de loisirs fréquentées par des personnes âgées, pour cibler les publics au plus tôt (avant la perte d'autonomie)
- Distribution aux professionnels dédiés au 3^e âge (associations d'aide à domicile, CCAS, Maison de la Solidarité, Centre Social, Réseau de Solidarités du Pays d'Etain, France Services, EHPAD...) afin d'améliorer l'interconnaissance, la diffusion de l'information et l'orientation des personnes âgées dans le besoin. Il s'agit d'un 1^{er} levier pour renforcer la coordination entre ces acteurs
- Présentation collective et diffusion aux élus municipaux et aux secrétaires de mairie, afin de faire du livret un outil pour améliorer leur relai de l'information
- Diffusion aux professionnels de santé (médecins, infirmières, pharmacies, Plateforme Territoriale d'Appui, association Asalée...) pour en faire des relais de l'information.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION / ANNEE 2 (fin 2021 à 2022) :

1^e étape : organisation collective : Décembre 2021 à avril 2022 :

- Préparation concertée d'un forum de présentation des services dédiés au 3^e âge auprès du grand public
 - 3 réunions du groupe de travail (cf. ci-dessus) pour définir les modalités organisationnelles : contenu du forum, participants, plan de communication, budget global, logistique, accueil des participants et des publics...
 - Choix du format : un vendredi après-midi, avec des stands de présentation des services (tenus par les structures elles-mêmes) et plusieurs temps forts (ateliers, conférence – sur des thèmes correspondant à des préoccupations quotidiennes et concrètes des personnes âgées), conclus par un temps convivial
 - Portage et mise en œuvre de l'action par la CCPE : demande de financement, gestion de la logistique, gestion des

	<p>inscriptions des participants, conception et diffusion d'un flyer, pilotage de la communication (partenaires, lieux publics, presse locale, réseaux sociaux, flyer distribué dans chaque boîte aux lettres...), préparation de la conférence...</p> <ul style="list-style-type: none"> En lien avec le CCAS de la mairie d'Etain, mise en place d'un transport à la demande pour conduire les personnes âgées isolées au forum, sur inscription. <p>2^e étape : tenue du forum : 1^{er} avril 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déroulé du forum : <ul style="list-style-type: none"> Participants tenant un stand en continu : des associations de loisirs (sport santé et club du 3^e âge), des acteurs de l'accès aux droits (France Services, Conseillère Numérique, Maison de la Solidarité, CCAS) et des acteurs de l'autonomie (service MAIA, MDPH, caisses de retraites, 4 associations d'aide à domicile, CMAL, EHPAD, résidence autonomie d'Hannonville, Asalée, Interm'Aides 55, Equipe Mobile Prévention Autonomie, MSA Services, SSIAD, Equipe Spécialisée Alzheimer). 5 temps forts : atelier de conseils numériques à 14h30 (utiliser internet en toute sécurité), ateliers sur les démarches administratives à 15h30, initiation sportive (gym douce) à 16h30, conférence avec un médecin gériatre à 17h30 (bien vivre et bien vieillir – explications et conseils utiles à tous), apéritif convivial à 18h30 pour clôturer le forum. <p>PROLONGEMENT DE L'ACTION / ANNEE 2023 A 2028...</p> <ul style="list-style-type: none"> Le livret sera actualisé par la CCPE une fois par an (via son magazine intercommunal et/ou son site internet) et réimprimé tous les deux ans. Une réunion de bilan sera faite sur le forum avec les partenaires afin d'identifier les réajustements à mettre en place pour l'année suivante. Le groupe de travail à l'origine du livret sera transformé en un réseau des acteurs du 3^e âge afin de poursuivre la dynamique partenariale autour de nouveaux projets communs. 		
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle Début : 2021 Fin : 2028		
Partenaires de l'action	<p>Les acteurs suivants participeront à la rédaction du livret et à sa diffusion : Conseil Départemental (Maison de la Solidarité, coordination autonomie...), associations d'aide à domicile (Les Colombes, ADMR, ADAPAH, ILCG), CCAS de la mairie d'Etain, MSA, France Services, associations caritatives, EHPAD, Asalée, ADOR, équipe mobile prévention autonomie, PTA...</p> <p>Ce seront également ces professionnels qui tiendront des stands au forum dédié à la prévention en matière de perte d'autonomie.</p> <p>Les élus municipaux et les professionnels de santé seront également associés afin de diffuser l'information.</p>		
Public visé	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="499 1603 970 1980"> <input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : les familles des personnes âgées </td> <td data-bbox="970 1603 1433 1980"> <p>* Préciser si professionnels :</p> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : conseillers municipaux </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : les familles des personnes âgées	<p>* Préciser si professionnels :</p> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : conseillers municipaux
<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : les familles des personnes âgées	<p>* Préciser si professionnels :</p> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : conseillers municipaux		
Territoire d'intervention	Communauté de Communes		

Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	<p>-4 060 € pour le livret (mise en page, impression, diffusion) -1 553,53 € pour le forum de prévention (dont 693,92€ pour la communication et 859,61€ pour les temps forts) -2 000 € pour ajuster et réimprimer le livret dans 2 ans</p>
	<i>Financeurs et montants</i>	<p>Concernant la création du forum et du livret : -Financement accordé par la conférence des financeurs du CD55 à hauteur de 70% des dépenses, soit 3 929,47€ -Financement sollicité à l'ARS à hauteur de 10% des dépenses, soit 561,35€ -Auto-financement à hauteur de 20%, soit 1 122,71€</p> <p>Concernant l'actualisation du livret (environ tous les 2 ans) : -Financement sollicité à l'ARS à hauteur de 80% des dépenses (impression, graphisme), soit 1 600€ -Auto-financement à hauteur de 20% des dépenses, soit 400€</p> <p>Pour la totalité de l'action l'ARS accorde 1000 € ; la CCPE prend en charge les dépenses restantes.</p>
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	<p>-Moyens humains mobilisés de manière transversale pour collecter les informations et organiser le forum (au moins 140h de travail) par la CCPE -Mise à disposition gracieuse de salles de réunion pour les groupes de travail -Mise à disposition gracieuse d'un bâtiment entier pour le forum ; prise en charge des frais de ménage liés.</p>
Déterminants de santé visés	<p>Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité</p> <p>Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p>Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <p>Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p>	

	Autre(s) : lisibilité et visibilité la plus large possible des services publics et des services de soin
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales de santé et d'action sociale
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Evaluation de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » <p>Evaluation de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes déclarant mieux identifier l'offre de service à destination des personnes âgées - Nombre de personnes déclarant mieux comprendre l'offre de service à destination des personnes âgées

ACTION 1.2	NOUVEAU SERVICE DE SUIVI DES PERSONNES AGÉES
-------------------	-----------------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Structure :</i> <i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail de réseau)</i>
	<i>Personne référente</i> <i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale - CCPE)</i>
Axe stratégique du CLS	<input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
Contexte et enjeux locaux	<p>Un important diagnostic a été réalisé en 2020 avec l'ensemble des acteurs locaux du 3^e âge et à partir des données chiffrées fournies par l'ARS. Il a montré que la population du Pays d'Etain avait une espérance de vie inférieure à la moyenne et des taux de morbidité élevés (supérieurs aux moyennes régionales et nationales dans certains cas). Il est donc essentiel de renforcer la prévention santé.</p> <p>L'enquête de territoire réalisée en 2019 par la Communauté de Communes auprès de 10% de la population avait d'ailleurs montré que 52% des interrogés souhaitaient que la prévention soit développée et que 77% demandaient un meilleur accompagnement des personnes qui vieillissent.</p> <p>Le travail de concertation réalisé lors du groupe de travail dédié au 3^e âge a également montré que pour ces professionnels, les problématiques principales étaient : le repérage précoce des difficultés (avant toute perte d'autonomie), l'isolement social/la santé mentale, la nutrition, l'activité physique et les chutes. Il n'existe pourtant actuellement aucune action globale ou service public permettant de répondre à ces besoins. En effet, le champ d'intervention des aides existantes (APA, caisses de retraites, aides à domicile, travail de l'assistante sociale...) n'inclut ni l'isolement social, ni des temps de prévention en santé, ni des actions précoces (en amont de la perte d'autonomie, lors des premières difficultés : perte de capacité physique, difficultés administratives, difficultés pour faire ses courses...). Les aides sont plutôt mises en place lorsque les personnes rencontrent de fortes difficultés et entrent dans la dépendance.</p> <p>Le fait d'agir le plus précocement possible, en ciblant ces différents axes, serait essentiel pour prévenir de manière efficace la perte d'autonomie. La Communauté de Communes propose ainsi de développer un nouveau type de service public, focalisé sur le repérage précoce et dédié à l'expérimentation de nouvelles modalités d'action publique (lien social, prévention, accompagnement). Il s'agirait de proposer un nouveau type d'accompagnement des publics (et non pas des professionnels), qui n'existe pas encore.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention . <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité . <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

	<input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain
Objectifs spécifiques	<input type="checkbox"/> Améliorer la lisibilité et la visibilité des services à destination des personnes âgées du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des personnes âgées pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des personnes âgées du territoire. <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer le repérage précoce et l'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie <input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) sur le territoire en matière d'habitat adapté et de répit, à destination des aidants et des aînés <input type="checkbox"/> Améliorer la connaissance des lieux, des partenariats, des porteurs potentiels en matière de répit et d'habitat adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie <input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des personnes âgées en matière d'activité physique, de nutrition, de santé mentale
Objectifs opérationnels	-Créer un service de repérage précoce et de suivi des personnes âgées en perte d'autonomie
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>EN AMONT DE L'ACTION / ANNEE 1 (janvier-décembre 2023)</u> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs du territoire à mobiliser dans le cadre de cette action : professionnels, élus, associations locales... • Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs identifiés et volontaires pour réfléchir aux stratégies pour améliorer l'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunion du groupe de travail tous les 2 mois ○ Identification des dispositifs existants afin d'agir en complémentarité et de cibler les nouveaux partenariats à créer ○ Réflexions sur les missions, l'organisation et le budget prévisionnel ○ Définition des objectifs du service de repérage précoce et de suivi des personnes âgées en perte d'autonomie <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les personnes dans le besoin (par des liens avec les acteurs au quotidien en contact avec les habitants : maires, aides à domicile...), avant l'apparition de toute grosse difficulté ou pour les situations d'isolement social - Agir pour le lien social en réalisant des visites à domicile et en mettant en place des temps collectifs dans les villages (ex : ateliers cuisine, initiation au numérique, travail culturel, liens avec les clubs du 3^e âge et foyers ruraux...) - Réaliser des actions collectives de prévention santé (sur les thèmes prioritaires identifiés)

- Proposer un accompagnement individuel pour des petites aides (en-deçà des interventions des aides à domicile)
- o La CCPE se charge de la coordination et de la recherche de financements pour mobiliser les ressources nécessaires

REALISATION DE L'ACTION / ANNEE 2 (janvier à septembre 2024)

1^e étape : préparation du déploiement et construction des partenariats :

- Mise en place des moyens humains nécessaires au fonctionnement du service créé :
 - o Recrutement d'un travailleur social et d'un service civique pour assurer les missions du service
 - o Prise de rendez-vous avec l'ensemble des acteurs locaux intervenant auprès des personnes âgées pour connaître leurs missions et créer les partenariats
 - o Définition de la méthode de travail et d'accompagnement social des publics
- Information des acteurs locaux sur la création de ce service :
 - o Création d'une courte brochure comme support visuel
 - o Mailings aux partenaires, présentation en conseil communautaire, présentation lors des diverses réunions partenariales...
- Organisation concertée du déploiement du service par la poursuite du groupe de travail :
 - o Programmation d'une réunion tous les 2 mois
 - o Définition de la stratégie pour repérer les personnes âgées dans le besoin
 - o Définition de la stratégie pour déployer les autres axes du projet (accompagnement individuel, prévention santé, visites à domicile, petites aides, reconstruction de lien social...)
 - o Accompagnement des agents chargés de l'animation de ce service ; suivi des actions menées et de leur impact

2^e étape : déploiement du service en direction des personnes âgées :

- Pour les 10 premiers mois d'action, ciblage de 4 villages sur lesquels intervenir :
 - o Echanges spécifiques avec les maires afin de cibler 4 communes volontaires sur lesquels débiter le déploiement
 - o Création et signature d'une convention avec chaque maire et avec les acteurs du 3^e âge intervenant sur les communes ciblées afin de définir les modalités de repérage et de transmission de l'information
 - o Sur 2 des 4 villages, diffusion d'un sondage à la population pour repérer les personnes âgées en difficulté et connaître avec précision leurs besoins. Puis prise de rendez-vous avec les personnes âgées ayant répondu avant de construire avec elle des actions collectives dans la commune.
- Déploiement du service :
 - o Rencontre individuelle des personnes repérées et réalisation d'un point global sur leur situation
 - o Orientation vers les partenaires pour leur permettre d'accéder aux aides existantes qui leur seraient utiles ; mise en relation directe pour faciliter les échanges
 - o Mise en œuvre des actions correspondant aux besoins de chaque personne (visites à domicile, petites aides...)

PROLONGEMENT DE L'ACTION / ANNEE 3, 4, 5...

- Poursuite du travail collectif pour identifier les ajustements à mettre en œuvre pour ce service ; déploiement sur de nouveaux villages

	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'actions collectives dédiées à la prévention santé, par une approche conviviale, dans l'objectif d'améliorer les connaissances et les pratiques des personnes âgées en matière d'activité physique, de nutrition et de santé mentale 	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : Début : 2023 <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : Fin : 2028 <input type="checkbox"/> Ponctuelle	
Partenaires de l'action	Les membres du réseau du 3 ^e âge participeront au bon fonctionnement de ce projet : Conseil Départemental (MDS, coordination autonomie...), associations d'aide à domicile (Les Colombes, ADMR, ADAPAH, ILCG), CCAS de la mairie d'Etain, MSA, EHPAD, ADOR, PTA, Asalée, Pôle Santé, équipe mobile prévention autonomie... Les maires seront aussi fortement mobilisés.	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez): élus municipaux
Territoire d'intervention	Communauté de Communes	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Pour le fonctionnement du service : -2 000 € par an pour les charges de personnel liées au travail du service civique -38 000 € par an pour les charges de personnel liées au travail du travailleur social -1 000 € annuel de frais de déplacement -1 600 € pour l'équipement informatique des agents Pour l'organisation d'actions : -500 € de frais de communication par an (conception de brochures, impression...) -300 € pour des petites fournitures
	<i>Financeurs et montants</i>	<i>En recherche</i>
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	-Moyens humains mobilisés de manière transversale pour gérer ce projet (au moins 130h de travail) -Mise à disposition de locaux pour les réunions
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)	

	<input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation Autre(s) :
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Locale
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) <i>Une démarche de co-construction sera mise en place sur 2 villages. Le déploiement de l'action sur cette fiche se focalise sur le déploiement d'un sondage initiant cette co-construction.</i>
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de nouveaux services développés - Typologie des services créés

ACTION 1.3	SERVICES DE RELAYAGE ET D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE
-------------------	---------------------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Structure :</i> <i>Communauté de Communes du Pays d'Etain, Département, Interm'Aides 55</i>
	<i>Personne référente</i> <i>Lison Bernou (chargée de mission - CCPE), Anne Aubry (coordinatrice territoire – direction autonomie du Département), Corine Pillard (directrice - Interm'Aides 55)</i>
Axe stratégique du CLS	<input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2020, la Communauté de Communes a réalisé un important diagnostic avec l'ensemble des acteurs locaux du 3^e âge. Ces échanges ont permis de faire ressortir des besoins prioritaires en matière de logement, qui participent à la perte d'autonomie et à la dégradation de l'état de santé des personnes âgées (puis des aidants).</p> <p>Une augmentation des problèmes d'ordre psychologique dans l'habitat a d'abord été identifiée. Sur Etain, 18 personnes sont suivies et 4 sont en situation d'incurie. 40 à 50% des fiches alertes MAIA (CD55 - 2021) soit une cinquantaine de situations /117 au total évoquent une problématique logement dans les critères de signalement. Les acteurs de ce service indiquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une augmentation des signalements pour habitat dégradé à la plateforme départementale ➤ Une problématique récurrente : incurie, syndrome de Diogène (avec ou sans diagnostic, sans suivi adapté) ➤ Des situations très complexes mobilisant de très nombreux partenaires sur du long terme. ➤ Un suivi difficile : désencombrement ; quelle prise en charge financière ? ➤ Un travail en collaboration avec des structures locales, souvent favorisant l'insertion et des petites entreprises. <p>A ce sujet, une équipe pluridisciplinaire se crée au Département pour gérer ces situations ; mise en place en 2022.</p> <p>De plus, les acteurs identifient un important manque de logements adaptés, qui laissent les personnes en perte d'autonomie sans solution. Ainsi, dans le parc locatif, il y a très peu de petites typologies de logement (T1, T2, plein pied). Seuls des logements adaptés existent au sein de la résidence OPH rue nouvelle à Etain et aucun logement n'est disponible. Les personnes ne peuvent donc pas rester sur le secteur d'Etain car les possibilités de logement ne leur sont pas adaptées ; elles sont obligées de quitter ce territoire où elles ont bien souvent grandi.</p> <p>Les personnes en difficulté sont donc orientées vers Verdun, soit vers l'OPH (logement en rez-de-chaussée), soit vers une résidence Autonomie. Malheureusement, ces structures ont rarement des places disponibles.</p> <p>Dans ce cadre-là, l'aménagement du domicile n'est pourtant pas une solution plus simple. En effet, les dossiers à faire auprès des opérateurs habitat sont longs et compliqués. Il n'est pas non plus possible de commencer les travaux</p>

	<p>le temps de l'instruction du dossier. Le coût est également une problématique. Pourtant, un logement inadapté, en plus d'accélérer la perte d'autonomie, va aussi être un frein à l'intervention d'aides à domicile (ou source de risques professionnels).</p> <p>En plus des aides actuellement existantes, l'OPAH en cours menée par la CCPE pourra apporter des solutions partielles à ces problématiques. Il resterait toutefois une problématique centrale de manque de création de logements adaptés.</p> <p>Il existe aussi un manque clair d'accueil de jour sur le territoire. De plus, la prise en charge par l'établissement de Verdun est de 12 km autour de Verdun, ce qui la rend impossible pour les habitants d'Etain.</p> <p>L'hébergement temporaire est également insuffisant (une dizaine de demandes pour seulement une ou deux possibilités à l'EHPAD ; suspendu en raison de la crise sanitaire). Un diagnostic en cours et suivi par l'ARS permettra d'affiner cette analyse.</p> <p>De même, les actions pour les aidants se caractérisent par des inégalités territoriales, qui pèsent sur les habitants du Pays d'Etain. Elles sont localisées sur le secteur de Verdun, Stenay et Montmédy, avec des zones très éloignées des ressources du territoire. Il n'existe pas non plus de service de relaying pour Etain.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p><input type="checkbox"/> Améliorer la lisibilité et la visibilité des services à destination des personnes âgées du territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des personnes âgées pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation</p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des personnes âgées du territoire.</p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer le repérage précoce et l'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie</p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) sur le territoire en matière d'habitat adapté et de répit, à destination des aidants et des aînés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la connaissance des lieux, des partenariats, des porteurs potentiels en matière de répit et d'habitat adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie</p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des personnes âgées en matière d'activité physique, de nutrition, de santé mentale</p>

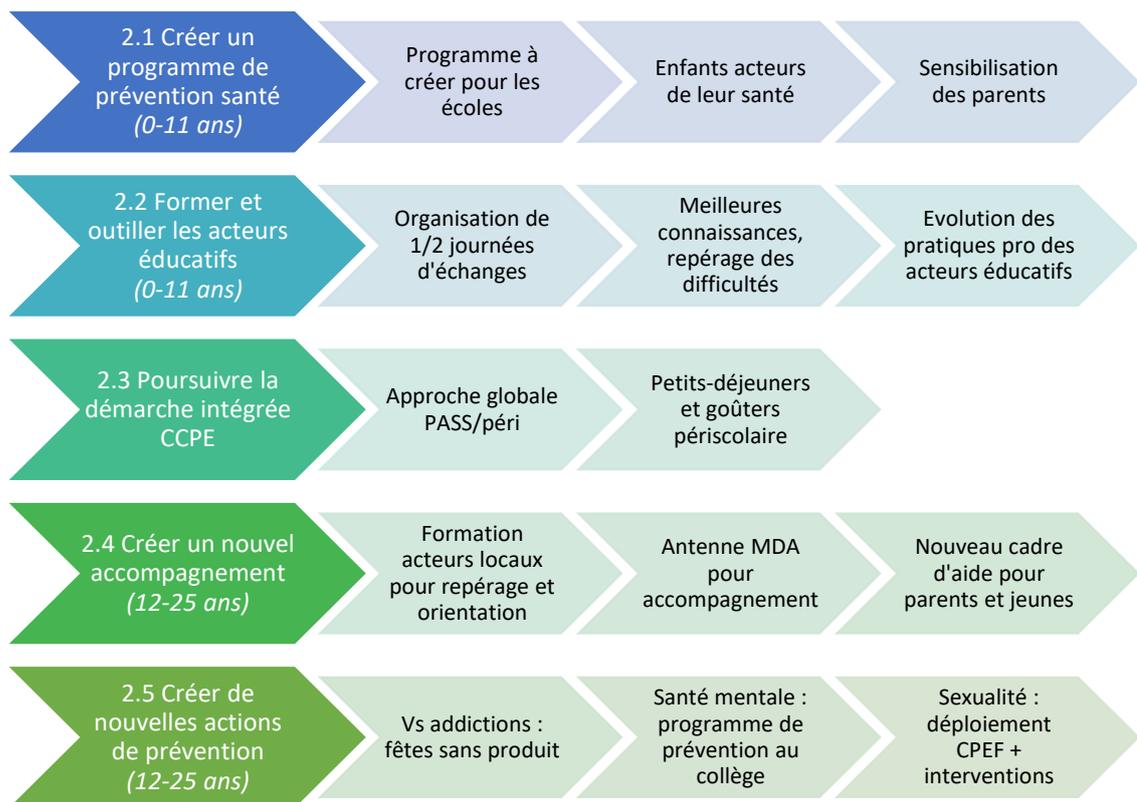
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) :
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Locale
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de porteurs potentiels pour la création d'un service de relayage - Nombre de lieux identifiés pour la création d'un lieu de répit

2^E AXE :

AMÉLIORER L'OFFRE

À DESTINATION

DES JEUNES



ACTION 2.1	PROGRAMME DE PRÉVENTION SUR LES ÉCRANS (0-11 ANS)
-------------------	----------------------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Communauté de Communes du Pays d'Etain et Association Addictions France</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale - CCPE), Cynthia Macri (conseillère numérique – CCPE) et Hélène Depré (chargée de prévention - association Addictions France)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain	
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2020, un diagnostic participatif a été réalisé avec l'ensemble des professionnels locaux travaillant auprès des enfants (Association Petite Enfance au Pays d'Etain, 5 écoles du territoire, service périscolaire de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, Centre Social, Maison de la Solidarité, CMPP, PMI...). Il a montré plusieurs problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation des troubles du développement et du langage • Des problèmes liés à l'hygiène de vie : nutrition (repas équilibrés, manquement de certains repas), hygiène générale, poux, sommeil, stress, surpoids... Mais qui relèvent avant tout de cas individuels • Des violences intrafamiliales importantes, qui sont un enjeu collectif • Une augmentation de la violence physique et verbale entre enfants • Une augmentation des problèmes de comportements • Une sexualisation de plus en plus précoce • Un rapport aux écrans de plus en plus inquiétant • Une augmentation continue du nombre d'enfants reconnus comme étant en situation de handicap et un manque de professionnels pour les accompagner • Un thème important mais difficile à interroger : le bien-être et la santé mentale des enfants <p>Si les écoles et les acteurs périscolaires/extrascolaires promeuvent au quotidien une bonne hygiène de vie (restauration scolaire, petits-déjeuners et gouters au périscolaire, cours de SVT, activité physique, compétences psychosociales...) et mènent ponctuellement des actions de sensibilisation dédiées à la santé, ces initiatives manquent de lien entre elles.</p> <p>Il n'existe pas d'approche globale ou concertée. Il est pourtant indispensable d'agir de manière collective pour répondre à ces besoins, qui renvoient à des processus sociétaux et globaux.</p> <p>Il est ainsi proposé de construire un programme de prévention complet, mis en œuvre de manière collective auprès des enfants.</p> <p>Il s'agit de travailler avec l'ensemble des acteurs locaux et de mobiliser leurs différents champs d'intervention, afin de mettre en place des parcours de prévention, éducatifs et adaptés à chaque âge. Pour 2023-2024, il a été décidé de se focaliser sur le thème des écrans et de leurs dangers, car il s'agit d'un enjeu commun à l'ensemble des problématiques listées ci-dessus, particulièrement d'actualité.</p>	

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.1 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Mettre en œuvre, dans les lieux de vie des enfants et des adolescents, un plan d'actions coordonnées visant leur bien-être et leur développement</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p><input type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des jeunes pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation des jeunes</p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des jeunes du territoire.</p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes en difficultés</p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer les compétences et les connaissances des professionnels en matière d'accompagnement de jeunes en difficultés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des jeunes en matière de : addictions, écrans, sexualité, alimentation, santé mentale</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>- Mettre en place des actions d'éducation pour la santé à destination des élèves du Pays d'Etain sur la thématique de l'usage des écrans</p> <p>-Mettre en place des actions d'éducation pour la santé à destination des familles sur la thématique de l'usage des écrans</p>
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>EN AMONT DE L'ACTION / ANNE 1 (décembre 2021 à décembre 2022)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs à mobiliser dans la démarche : écoles, médecine scolaire, crèche et RAM, centre social, service périscolaire et scolaire de la CCPE, conseiller numérique de la CCPE, PMI... Soit l'ensemble des acteurs de la petite-enfance, de l'enfance, du périscolaire, du scolaire et de l'extrascolaire. • Organisation d'un groupe de travail des services de la CCPE afin de définir les objectifs de prévention à développer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir les comportements favorables à la santé, en concevant des activités pédagogiques. ○ Renforcer les compétences psycho-sociales des élèves du Pays d'Etain pour faire face et répondre aux exigences et difficultés de la vie ○ Promouvoir la santé auprès des familles, grâce à la réalisation d'un projet coconstruit avec les enfants, dont la vocation sera de rayonner auprès de leurs parents pour les sensibiliser.

- Améliorer la coordination des professionnels grâce à ce projet fédérateur
- Organisation d'un groupe de travail entre les services de la CCPE et un acteur expert (association Addictions France) afin de définir les formats de prévention possibles, les moyens nécessaires et les modalités de co-construction des actions de prévention
- Echanges avec les directeurs des 5 écoles afin d'avoir un premier retour sur leurs besoins et sur leurs attentes

REALISATION DE L'ACTION / ANNEE 2 (janvier 2023 à décembre 2023)

- 1^{er} trimestre : finalisation de la conception des actions de prévention par la tenue de plusieurs réunions CCPE/Addictions France et par des échanges réguliers avec les écoles.
 - L'association sera chargée d'intervenir dans les écoles, auprès des enfants, grâce à un travail de coordination de la CCPE
 - Le format proposé sera celui d'une série de 4 interventions croisant un travail sur les compétences psychosociales à un travail sur le rapport des enfants aux écrans. Puis lors d'une dernière séance, les enfants seront amenés à créer un support de prévention qui sera ensuite présenté aux parents pour les sensibiliser
 - Les classes ciblées sont la totalité des CM1/CM2
- 2^e trimestre 2023 à juin 2024 : organisation des temps de prévention dans chaque école, avec temps de sensibilisation spécifiques à destination des parents.
 - Le calendrier de passage dans chaque école sera déterminé en fonction des disponibilités de chacune.
 - 1^e séance : travail sur la présentation en groupe, la dynamique de groupe, l'expression de ce qu'on aime/aime pas, grâce au jeu de la ligne
 - 2^e séance : travail sur la représentation de l'usage des écrans, la prise de conscience du temps passé dessus et l'influence du collectif, grâce au jeu Ecrans et Nous
 - 3^e séance : travail sur l'identification des habitudes et d'alternatives, grâce à un jeu de saynètes
 - 4^e séance : création par les élèves d'outils de sensibilisation qui seront ensuite exposés aux parents (affiches et slogans sur les dangers des écrans, saynètes de prévention...)
- Restitution de ce travail de prévention :
 - Suite à ces 4 séances, les enfants auront créé des supports de prévention à destination de leurs familles, qui seront exposés lors d'une soirée dédiée.
 - Cette soirée proposera plusieurs modalités d'interactions pour mobiliser le plus de parents possibles : présentation des créations des enfants, atelier d'échanges avec des professionnels d'Addictions France, utilisation de l'escape game écran de l'association (créé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville du Grand Verdun) par les enfants et leurs parents. Plusieurs modalités et supports d'échange seront ainsi proposés afin d'éviter les freins sociaux et de favoriser la participation d'un public large.
 - Les contenus de ces différents temps seront conçus pour permettre de réfléchir à la place des écrans dans la vie des

	familles, à l'apparition de pratiques addictives et aux alternatives possibles.	
	PROLONGEMENT DE L'ACTION / ANNEE 3, 4, 5...	
	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à la réalisation d'un bilan, réflexion sur la mise en place d'un programme d'interventions dans les écoles de 10 séances sur les compétences psychosociales. • Tous les 2 ans, choix d'un nouveau thème de prévention en lien avec les acteurs éducatifs 	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : Début : 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : Fin : 2028
Partenaires de l'action	Les 3 écoles primaires, le service périscolaire de la CCPE, Addictions France...	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)
Territoire d'intervention	Communauté de Communes	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	-Intervention dans écoles par Addictions France : 1h30 x 4 séances x 10 classes = 60 h intervention -> 60 h x 176 €/h = 10 560€ -Restitution et prévention auprès des parents par Addictions France : 9 h x 176 €/h = 1 584 € -Accompagnement par la responsable scolaire de la CCPE : 10 h x 27 €/h = 270 € -Achat de petites fournitures pour les créations des enfants : 100€ ->Budget total global nécessaire : 12 514 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Financement accordé par l'ARS à hauteur de 100% de la dépense (sur des fonds 2022)
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	-Moyens humains mobilisés de manière transversale pour coordonner les actions (au moins 50h de travail) -Mise à disposition gracieuse des locaux
Déterminants de santé visés	Système de soins	
	<input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie	
	<input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie	
	<input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)	

	<input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) :
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales de santé, d'éducation et de loisirs
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Dans le cadre de ce travail de prévention, les enfants créeront eux-mêmes un support de prévention à destination des familles, sur le thème de leur choix.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de jeunes déclarant avoir acquis des connaissances sur la thématique traitée par l'action - Nombre de jeunes déclarant avoir l'intention d'un changement de comportement sur la thématique traitée par l'action

ACTION 2.2	FORMATION DES ACTEURS ÉDUCATIFS (0-11 ANS)
-------------------	---------------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Structure :</i> <i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail de réseau)</i>
	<i>Personne référente</i> <i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale - CCPE) et Typhanie Turpin (responsable scolaire et périscolaire – CCPE)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2020, un diagnostic participatif a été réalisé avec l'ensemble des professionnels locaux travaillant auprès des enfants (Association Petite Enfance au Pays d'Etain, 5 écoles du territoire, service périscolaire de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, Centre Social, Maison de la Solidarité, CMPP, PMI). Il a permis de prendre conscience du fait que des problématiques de santé étaient en augmentation et venaient remettre en question les pratiques des professionnels (problèmes de comportement, agressivité, retard dans le langage, addictions aux écrans...).</p> <p>Face à ces problématiques et à leur nombre, il est apparu que les acteurs éducatifs (acteurs de la petite enfance, ATSEM, animateurs du périscolaire et des centres de loisirs, enseignants...) étaient souvent démunis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels sont inégalement accompagnés pour repérer et orienter les enfants en difficulté (petite enfance accompagnée par PMI, enseignants accompagnés par les services de médecine scolaire mais qui manquent de moyens, animateurs du périscolaire sans accompagnement sociomédical existant en France) • Les professionnels manquent de travail en réseau pour échanger sur les difficultés repérées • Les professionnels manquent de travail en réseau pour savoir auprès de qui orienter les familles en difficulté (PMI, MDS, CMPP...) • Les professionnels manquent de travail en réseau pour le suivi des enfants en difficulté (services départementaux, écoles...) • Les professionnels ne savent pas suffisamment comment échanger avec les familles sur les enjeux difficiles • Les professionnels ne savent pas suffisamment comment gérer les enfants en difficulté au quotidien <p>Dans ce cadre-là, il apparaît nécessaire de renforcer la coordination entre les acteurs locaux éducatifs et sociaux pour qu'ils savent mieux repérer, orienter et réagir aux difficultés de santé des enfants.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience

	<input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain
Objectifs spécifiques	<input checked="" type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des jeunes pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation des jeunes <input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des jeunes du territoire. <input type="checkbox"/> Améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes en difficultés <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les compétences et les connaissances des professionnels en matière d'accompagnement de jeunes en difficultés <input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des jeunes en matière de : addictions, écrans, sexualité, alimentation, santé mentale
Objectifs opérationnels	-Organiser des temps d'échange et de formation sur le développement de l'enfant à destination des acteurs éducatifs -Organiser des temps d'échange et de formation sur la maltraitance de l'enfant à destination des acteurs éducatifs
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>EN AMONT DE L'ACTION / ANNEE 1 (janvier à décembre 2021)</u> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs à mobiliser dans la démarche : écoles, médecine scolaire, crèche et RAM, centre social, service périscolaire et scolaire de la CCPE, PMI... Soit l'ensemble des acteurs de la petite-enfance, de l'enfance, du périscolaire, du scolaire et de l'extrascolaire. • Organisation d'un groupe de travail avec les acteurs volontaires afin de définir les thèmes à traiter : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maltraitance et violences intrafamiliales ○ Troubles du comportement ○ Manière de communiquer avec les familles pour les alerter sur des problèmes rencontrés par leurs enfants ○ Handicaps ○ Sexualisation... • Organisation d'un groupe de travail avec les acteurs volontaires afin de définir les modalités d'échanges et de formation possibles pour apporter des réponses aux difficultés rencontrées sur ces différents thèmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Format : organisation de 1 à 2 après-midis d'échange par thème, avec l'intervention d'acteurs experts (PMI, Résadom, psychologue...) ○ Contenu : sur chaque thème, dans un 1^{er} temps, l'intervenant partage des connaissances théoriques fondamentales afin de mieux comprendre le fonctionnement et le développement de l'enfant. Dans un 2^e temps, il partage des outils pédagogiques, propose des mises en situation, des échanges sur des cas pratiques, fait réfléchir sur la coordination... afin d'interroger et faire évoluer les pratiques professionnelles.

- Participants invités : ils sont ciblés spécifiquement pour chaque thématique abordée. Il peut s'agir de : les équipes d'animation du périscolaire, ATSEM, enseignants, équipe d'animation des centres aérés, responsable RAM, agents de la crèche
- Identification des partenaires pouvant être mobilisés pour intervenir sur les thématiques listées : MDS, PMI, Résadom, CIDFF, Alys...
- Portage, coordination et recherche de financement par la CCPE
- Objectifs :
 - Être informé sur les grands enjeux de santé
 - Savoir repérer les enfants en difficultés (outils, procédures, acteurs ressources, partenaires...) et créer une dynamique commune
 - Mieux connaître les acteurs experts de la santé (PMI, CMPP, médecine scolaire, MDS...) et améliorer l'orientation des enfants en difficulté
 - Découvrir de nouveaux outils et faire évoluer la posture professionnelle (enseignants, animateurs, ATSEM, Centre Social, crèche, RAM...), pour améliorer la prise en charge de ces enfants

RÉALISATION DE L'ACTION / ANNEE 2 (janvier à novembre 2022)

- Organisation d'un après-midi d'échange avec la PMI et la MDS sur le repérage des enfants maltraités
 - Contenu : présentation des missions et du fonctionnement des services départementaux, échanges sur les sollicitations possibles, définition des signes pour repérer les enfants maltraités...
 - Professionnels invités : directeurs d'école, enseignants, animateurs du périscolaire (CCPE), animateurs des centres de loisirs (Centre Social), ATSEM (CCPE), directrice de la crèche et responsable du RAM
- Organisation d'une journée avec une psychologue et un éducateur (Résadom) sur les troubles du comportement des enfants, les passages à l'acte violent, les difficultés sociales et relationnelles
 - Contenu du 1^{er} temps : acquisition des bases et repères théoriques sur le développement psycho-affectif, social et cognitif des enfants (théories de l'attachement, sentiment de sécurité, acquisition de la régulation du plaisir/déplaisir, gestion de l'agressivité et frustration, l'intersubjectivité...).
 - Contenu du 2^e temps : études de cas et mises en situation pour faire évoluer sa posture et acquérir de nouveaux outils.
 - Professionnels invités : animateurs du périscolaire (CCPE), ATSEM (CCPE),
- Organisation d'une matinée avec un éducateur (Résadom) sur la discipline positive et les outils psycho-sociaux
 - Contenu : présentation des bases théoriques, travail sur la gestion des émotions, échanges autour d'outils (« les 2 listes », « dire et questionnement », « compliment vs questionnement » ...) pour faire évoluer les pratiques professionnelles

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	-Moyens humains mobilisés de manière transversale pour coordonner (au moins 45h de travail) -Mise à disposition gracieuse de locaux pour les formations
Déterminants de santé visés	Système de soins	<input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie	<input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie	<input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social	<input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique	<input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques	<input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) :	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales de santé, d'éducation, d'aide sociale à l'enfance ; Politiques locales RH	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de professionnels estimant avoir acquis de nouvelles compétences et connaissances en matière de prise en charge des jeunes en difficultés - Typologie des compétences et connaissances acquises par les professionnels	

ACTION 2.3	PRÉVENTION NUTRITION DANS LES ÉCOLES
-------------------	---------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail de réseau)</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale - CCPE) et Typhanie Turpin (responsable scolaire et périscolaire – CCPE)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain	
Contexte et enjeux locaux	<p>La Communauté de Communes est engagée depuis 15 ans dans le domaine de la santé : création d'une Maison de Santé en 2017, prise de compétence en 2019, réalisation d'une enquête auprès de la population en 2019...</p> <p>Cet engagement est transversal aux politiques enfance et jeunesse, qui intègrent la promotion et la prévention santé dans leur fonctionnement quotidien afin d'améliorer le bien-être des jeunes.</p> <p>Ainsi, le cœur de l'action du service jeunesse de la Communauté de Communes est un ALSH 11-17 ans, qui agit à chaque session pour la promotion santé : organisation d'activités sportives, valorisation d'une bonne nutrition... Des temps de prévention sont aussi organisés selon les opportunités et les besoins : intervention du CSAPA Centr'Aid sur les addictions, etc. Cette logique sera poursuivie dans les années à venir.</p> <p>De même, au périscolaire, le sport et une bonne alimentation sont promus par le biais des activités organisées et des temps de restauration. Pour aller plus loin et répondre à une inégalité observée entre les familles, des petits-déjeuners et goûters sont aussi proposés depuis 2019. En effet, avant cette date, les agents avaient identifié que certains enfants ne prenaient pas de petit-déjeuner avant la classe et que le goûter fourni par les parents pouvait être très peu équilibré. Suite au petit-déjeuner, un temps de brossage de dent est aussi proposé aux enfants afin de favoriser une bonne hygiène bucco-dentaire dès le plus jeune âge. L'objectif est de réduire les inégalités alimentaires, d'éduquer à l'alimentation et de valoriser une bonne hygiène. Après plusieurs années de déploiement de cette action, la Communauté de Communes souhaite l'approfondir en travaillant davantage sur l'éducation à la santé.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.1 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Mettre en œuvre, dans les lieux de vie des enfants et des adolescents, un plan d'actions coordonnées visant leur bien-être et leur développement <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.	

	<input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain
Objectifs spécifiques	<input type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des jeunes pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation des jeunes <input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des jeunes du territoire. <input type="checkbox"/> Améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes en difficultés <input type="checkbox"/> Améliorer les compétences et les connaissances des professionnels en matière d'accompagnement de jeunes en difficultés <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des jeunes en matière de : addictions, écrans, sexualité, alimentation, santé mentale
Objectifs opérationnels	-Proposer 3 temps de repas complets aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire (petit-déjeuner, restauration midi, goûter) -Organiser des activités d'éducation pour la santé sur la thématique de la nutrition (alimentation et activité physique)
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>MISE EN ŒUVRE DES TEMPS DE REPAS / Chaque année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque année, le service périscolaire de la CCPE s'organise de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition des besoins par des échanges entre les agents référents ○ Achats hebdomadaires et quotidien de denrées alimentaires : pains, confiture, jus de fruit, charcuterie... ○ Achat annuel de kit pour le brossage des dents • Grâce à cette organisation, les petits-déjeuners et goûters se déroulent de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ De 7h à 8h et après 16h, un self est mis à disposition pour que les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent manger, parmi des produits frais et locaux (confiture, jus de fruit, fruits, pain). ○ Le matin, les enfants se brossent aussi les dents, grâce à un kit de brossage (brosse à dent, dentifrice, gobelet, trousse de rangement étiquetée au prénom de l'enfant), afin de travailler sur l'hygiène buccodentaire • Cela bénéficie en moyenne à : 39 enfants par an pour le petit-déjeuner et à 105 enfants par an pour le goûter. Le coût estimé (achats uniquement – moyens humains non inclus) est ainsi d'environ 57€ par enfant par an. <p><u>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'EDUCATION A LA SANTE / ANNEES 2023 ET 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un partenariat avec la Maison de la Nutrition de Reims et les acteurs de l'enfance du territoire pour le déploiement d'une action globale de prévention sur le thème de la nutrition <ul style="list-style-type: none"> ○ Contenu : programme de prévention complet pour former les professionnels du territoire en contact avec les jeunes aux enjeux propres à la nutrition. ○ Préparation : organisation d'une réunion avec les directeurs d'école, la crèche, le RAM et le périscolaire afin de présenter le projet et de s'accorder sur un calendrier potentiel d'intervention

	<input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) :
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales de santé et d'éducation
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de jeunes déclarant avoir acquis des connaissances sur la thématique traitée par l'action - Nombre de jeunes déclarant avoir l'intention d'un changement de comportement sur la thématique traitée par l'action

ACTION 2.4	PERMANENCE DE LA MAISON DES ADOLESCENTS POUR LES 12-25 ANS
-------------------	-----------------------------------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Structure :</i> <i>Communauté de Communes du Pays d'Etain et Association Résadom</i>
	<i>Personne référente</i> <i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale - CCPE) et Michel Kontz (directeur – association Résadom)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2020, un diagnostic participatif a été réalisé avec l'ensemble des professionnels locaux travaillant auprès des jeunes (Communauté de Communes, collège, médecine scolaire, Maison de la Solidarité, Mission Locale, Centre Social, Protection Maternelle Infantile...).</p> <p>Il a permis d'analyser les besoins spécifiques des 12-25 ans en matière de santé (addictions, santé mentale, vie affective et sexuelle) sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, les professionnels (non médicaux) ont tous indiqué qu'ils n'étaient pas suffisamment outillés pour repérer les problématiques (maltraitance, addiction, dépression...) et pour orienter les jeunes (posture à adopter, dialogue à mener, professionnel à contacter, lien aux parents...). Une fois que les difficultés sont identifiées, il manque également un acteur de référence, capable d'apporter des réponses aux besoins et d'instaurer une coordination autour des jeunes.</p> <p>Enfin, les échanges ont montré que l'existence d'une offre de soin et de prévention santé n'était pas suffisante pour aboutir à la prise en charge des jeunes dans le besoin. Il manque à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu de première écoute dédié à la santé globale, auquel les jeunes pourraient accéder facilement et directement, pour poser toutes leurs questions, faire part de toute difficulté et mal-être... • Un lieu de ressources où les jeunes pourraient être accompagnés face à leur mal-être. En effet, entre le premier interlocuteur qui identifiera le jeune en difficulté (animateur, infirmière scolaire, médecin...) et l'intervention d'un psychiatre ou d'un service social, il manque un suivi par un acteur de confiance. Cela est indispensable pour permettre de comprendre la problématique, la solution adaptée et d'accompagner la personne pour qu'elle ne renonce pas à une démarche de soin. Cette approche est particulièrement importante pour le sujet de la santé mentale, pour lequel les représentations et les coûts rendent l'accès au soin très complexe. • Un lieu de ressources pour les parents qui se questionnent et ne savent pas comment répondre aux difficultés des jeunes. <p>Il est ainsi nécessaire de créer un lieu pour une écoute/évaluation/prise en soin sur la santé mentale et socio-éducative, afin de ne pas laisser plusieurs dizaines de jeunes dans le besoin.</p>

	Le fait de prévoir un lieu de ce type au Pays d'Etain résoudrait une inégalité territoriale importante, puisque l'association Résadom -acteur dédié à cette thématique- n'est pas présente sur l'ensemble des EPCI de la Meuse.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 06.0 - Améliorer l'offre et le parcours coordonné pour les enfants et adolescents présentant une souffrance psychique et/ou des troubles du comportement et assurer le relais à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain
Objectifs spécifiques	<input checked="" type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des jeunes pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation des jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des jeunes du territoire. <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes en difficultés <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les compétences et les connaissances des professionnels en matière d'accompagnement de jeunes en difficultés <input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des jeunes en matière de : addictions, écrans, sexualité, alimentation, santé mentale
Objectifs opérationnels	-Mettre en place une permanence de la Maison des Adolescents à Etain -Mettre en place une formation à destination des professionnels locaux, sur le repérage et l'orientation des jeunes en difficulté
Etapas de mise en œuvre – Description	EN AMONT DE L'ACTION / Janvier 2021 à juin 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs du territoire à mobiliser dans le cadre de cette action : Résadom, Mission Locale, collège, CCPE, Centre Social, PMI... • Organisation d'un groupe de travail avec les acteurs identifiés et volontaires pour recenser les manques en matière d'accompagnement et les solutions possibles. • Définition collective des enjeux et des objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Solution identifiée : développer une offre d'accueil, d'écoute et d'orientation au Pays d'Etain, grâce à la présence de l'association Résadom, par le biais de la création d'une permanence de la Maison Des Adolescents à Etain. ○ Objectifs : proposer des réponses en santé globale (physique, psychique, éducative) pour les 12-25 ans. Il s'agit de créer un lieu de première écoute, une porte d'entrée pour les jeunes, pour aborder et répondre à l'ensemble des difficultés qui peuvent être rencontrées : violences, risques

	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : parents et familles des jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)
Territoire d'intervention	Communauté de Communes	
Financement	<i>Budget global prévisionnel annuel</i>	-Permanence de la MDA : 13 300 € -Formation des acteurs : 3 000 € (1500 €/jour)
	<i>Financeurs et montants</i>	-Le développement de cette permanence est pris en charge par l'ARS, hors CLS (convention avec l'association). -Un financement reste à trouver pour la formation ; <i>en recherche</i>
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	-Moyens humains mobilisés de manière transversale pour coordonner (au moins 70h de travail) par la CCPE. -Locaux de la Maison de Santé mis à disposition gracieusement par la CCPE.
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s) :	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales de santé et en lien avec la jeunesse	

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Evaluation de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » <p>Evaluation de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels déclarant mieux repérer et orienter les jeunes en difficultés vers les structures adéquats. - Nombre de professionnels déclarant une meilleure prise en charge sur le territoire des jeunes en difficultés

ACTION 2.5	ACTION DE PREVENTION SUR LES ADDICTIONS PAR LE BIAIS DE TEMPS FESTIFS (12-25 ANS)
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

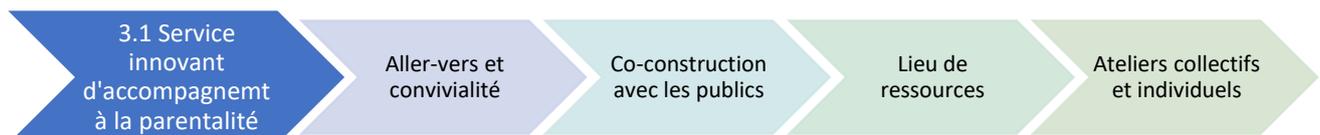
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail collectif), Centre Social, PMI, Collège</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain	
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2019, un diagnostic de territoire a été réalisé et avait inclus une enquête auprès des jeunes, qui leur avait permis d'exprimer un manque d'information en matière d'addictions et de sexualité.</p> <p>En 2020, un diagnostic participatif a été réalisé avec l'ensemble des professionnels locaux travaillant auprès des jeunes (Communauté de Communes du Pays d'Etain, collège, médecine scolaire, Maison de la Solidarité, Mission Locale, Centre Social, PMI). Il a montré que plusieurs actions étaient déjà menées par le collège (intervention thématique annuelle auprès de chaque classe par l'ANPAA, actions de l'infirmière scolaire, valorisation d'une bonne hygiène de vie...), le Centre Social (action d'éducation aux écrans), la Communauté de Communes (divers temps de prévention ponctuels). Il a aussi montré que plusieurs thématiques ressortaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière de nutrition et d'activité physique, la prévention a été jugée suffisante. - En matière de santé mentale, la prévention est inexistante malgré un enjeu important (souffrance mentale connue par 15 à 20% des jeunes, scarifications, troubles alimentaires, dépression, angoisse...), qui se double d'un problème de coût et de représentation. - En matière de vie affective et sexuelle, il y a un manque de prévention, qui contraste de plus en plus avec l'accès à la pornographie. - En matière de lutte contre les addictions, la nécessité de créer de nouveaux temps hors cadre scolaire. <p>Il semble ainsi indispensable de créer de nouvelles actions de prévention, focalisées sur les conduites à risque, hors cadre scolaire. Les retours d'expérience ont aussi montré la nécessité de développer des modalités originales, en ciblant les lieux de vie des jeunes.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.1 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Mettre en œuvre, dans les lieux de vie des enfants et des adolescents, un plan d'actions coordonnées visant leur bien-être et leur développement	

	<input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain
Objectifs spécifiques	<input type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des jeunes pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation des jeunes <input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des jeunes du territoire. <input type="checkbox"/> Améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes en difficultés <input type="checkbox"/> Améliorer les compétences et les connaissances des professionnels en matière d'accompagnement de jeunes en difficultés <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances et les pratiques des jeunes en matière de : addictions, écrans, sexualité, alimentation, santé mentale
Objectifs opérationnels	-Créer des temps festifs sans produit -Organiser des actions d'éducation pour la santé sur la thématique des prises de risque, à destination des jeunes
Etapes de mise en œuvre – Description	EN AMONT DE L'ACTION / ANNEE 1 (fin 2022-début 2023) : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une bourse aux projets par la CCPE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Principe : un dispositif dédié aux 14-25 ans afin de les accompagner dans l'organisation de projets d'intérêt général (montage du projet et financement), imaginés par les jeunes directement et dédiés à l'animation de la vie locale ○ Cadrage : constitution d'un règlement et dotation d'un budget ; diffusion de l'information sur la création de ce dispositif • Accompagnement d'un premier groupe de jeunes de 16-20 ans qui souhaitent organiser un festival plein air sur les cultures urbaines à Etain <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de réunions avec les jeunes et accompagnement dans le montage du projet ; responsabilisation des jeunes et développement de leur autonomie ○ Définition des modalités d'organisation : date, animation, budget, âges, contenu, déroulé, sécurité... ○ Echanges sur la constitution de temps de prévention santé à déployer tout au long du festival MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION / ANNEE 2 (courant 2023) : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail de professionnels pour définir le contenu des temps de prévention santé lors de ce festival : <ul style="list-style-type: none"> ○ Participants : CCPE, Centre Social, collège, Résadom, Addictions France, CSAPA Centr'Aid, PMI, Mission Locale...

	<input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation Autre(s) :
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales de santé, d'éducation et de loisirs
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) <i>Le projet sera imaginé par des jeunes. Le rôle des professionnels du territoire consistera uniquement à les accompagner.</i>
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de jeunes déclarant avoir acquis des connaissances sur la thématique traitée par l'action - Nombre de jeunes déclarant avoir l'intention d'un changement de comportement sur la thématique traitée par l'action

3^E AXE :

AMÉLIORER L'OFFRE À DESTINATION DES FAMILLES



ACTION 3.1	NOUVEAU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ
-------------------	----------------------------------------------------------

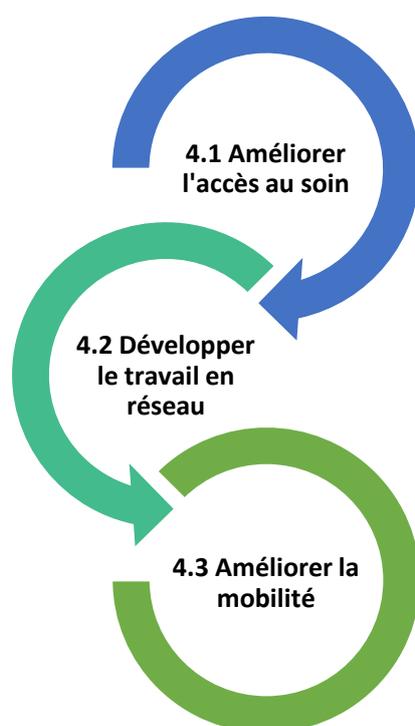
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail de réseau)</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain	
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2020, un diagnostic participatif a été réalisé avec l'ensemble des professionnels locaux travaillant auprès des enfants (Association Petite Enfance au Pays d'Etain, 5 écoles du territoire, service périscolaire de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, Centre Social, Maison de la Solidarité, CMPP, PMI...). Il a fait ressortir plusieurs problématiques récurrentes auprès des enfants : augmentation des troubles du développement et du langage, problèmes liés à l'hygiène de vie, violences intrafamiliales, violences entre enfants, problèmes de comportement, sexualisation, rapport aux écrans inquiétant...</p> <p>Ces problématiques se doublent (et renvoient souvent) de difficultés dans la parentalité, avec une évolution des rapports enfants/adultes (autorité, écrans, manque de cadre, respect des rythmes biologiques...) et des rapports adultes/institutions (respect, défiance). De plus, les structures familiales évoluent rapidement, avec aujourd'hui un tiers des couples qui se séparent.</p> <p>Malheureusement, au niveau local, les ressources existantes pour accompagner la parentalité ne sont pas adaptées à ces évolutions de société. Ainsi, la PMI, le Centre Social et le Relais Petite Enfance organisent des ateliers pour accompagner les parents. La PMI organise des consultations de puériculture et apporte divers conseils et accompagnements aux familles. Mais, ces ressources locales sont méconnues et ne bénéficient qu'à un nombre restreint de parents, qui ne sont pas ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Elles ne permettent pas non plus de traiter l'ensemble des thématiques listées ci-dessus.</p> <p>Ce contexte laisse à la fois les familles et des professionnels démunis. Les échanges avec la CAF et la MSA montrent par ailleurs que ces difficultés sont communes à l'ensemble des actions d'accompagnement à la parentalité qui sont développées dans la région Grand Est. Pour répondre aux besoins, il est donc indispensable de mobiliser des compétences spécifiques ainsi que de développer de nouvelles modalités d'action, capables de s'adapter aux évolutions rapides de la société et des familles. Il est ainsi proposé d'expérimenter un nouveau type de soutien à la parentalité, à la fois coconstruit avec les familles et évolutif.</p> <p>Il s'agit de construire un nouveau service public, dédié à l'accompagnement des parents, dans une approche globale de la santé.</p>	

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.2 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Développer une politique volontariste de soutien à la parentalité <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p><input type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des familles pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité géographique sur le territoire en matière d'accompagnement à la parentalité <input type="checkbox"/> Renforcer les compétences des familles liées à la parentalité</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>-Créer un lieu ressources pour les familles</p>
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>EN AMONT DE L'ACTION / ANNEES 2022 ET 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail pour définir les contours d'un nouveau service d'accompagnement à la parentalité <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des acteurs du territoire à mobiliser : CCPE, Centre Social, CAF, MSA, PMI, RAM, acteurs éducatifs... ○ Réunion sur les ressources existantes, les manques, les besoins, les retours d'expérience ○ Réunions de définition de la solution : proposer un service public global (et non de simples ateliers), tourné vers l'aller-vers et co-construit en permanence avec les familles. Il s'agit de créer un lieu ressources pour les parents avec un fonctionnement adapté à leurs contraintes (horaires, fréquence, types d'action, communication, thèmes...) ○ Coordination et recherche de financements par la CCPE ; choix d'un local • Organisation d'une consultation des parents pour affiner la définition des contours de ce nouveau service : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction et diffusion d'un questionnaire par le biais des écoles et du collège ○ Objet : interroger sur le format, les contenus, la diffusion de l'information, les attentes pour la création d'un lieu d'accueil parents/enfants, la nécessité de délocaliser des actions dans les villages, l'intérêt d'avoir des projets individuels et/ou collectifs... • Réunions spécifiques avec les partenaires afin de s'accorder sur le rôle et les missions de chacun, en parfaite coordination avec ce nouveau service

	(Matériel, humaine)	dédiée (au moins 80h de travail) puis pour coordonner ses activités (au moins 20% d'un ETP). -Mise à disposition gracieuse d'un local
Déterminants de santé visés	Système de soins	<input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie	<input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie	<input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social	<input type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique	<input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques	<input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) :	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales de santé et soutien aux familles	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Les parents géreront eux-mêmes des temps d'animation et seront associés en continu à la construction du projet.	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de personnes différentes fréquentant le lieu d'accueil - Typologie des bénéficiaires	

4^E AXE :

**AMÉLIORER L'OFFRE À
DESTINATION DES PERSONNES
AGÉES, DES JEUNES ET DES
FAMILLES DU PAYS D'ÉTAIN**



ACTION 4.1	INSTALLATION DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ
-------------------	---------------------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Structure :</i> <i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail de réseau)</i>
	<i>Personne référente</i> <i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain
Contexte et enjeux locaux	<p>Malgré l'importance de la Maison de Santé et son rayonnement au-delà de l'intercommunalité, les manques en matière d'offre de soin semblent prioritaires.</p> <p>En effet, la couverture par des médecins spécialistes n'est pas suffisante et il sera indispensable que deux nouveaux médecins généralistes s'installent dans le secteur d'ici 5 ans (2 départs à la retraite).</p> <p>Ce manque a de nombreuses conséquences, dont la saturation des professionnels locaux (surtout les généralistes), qui peinent à traiter les nouveaux patients ou à prendre en charge les soins non programmés. Cela contribue aussi à une surcharge des services hospitaliers d'urgence.</p> <p>Ce manque a aussi un impact négatif sur les habitants. En effet, leur accès au soin est complexifié : ils ont des difficultés pour pouvoir être soignés dans des délais raisonnables et à proximité de leur domicile, ils ne peuvent pas tous avoir un médecin traitant. Cela peut conduire au renoncement au soin voire à une aggravation de l'état de santé.</p> <p>Chaque groupe de travail thématique a fait ressortir des lacunes particulières : ophtalmologiste, orthophoniste, dentiste...</p> <p>En parallèle, les acteurs sociaux ont insisté sur le fait que l'amélioration de l'offre de soin n'était pas suffisante pour lutter contre les inégalités. En effet, un axe de travail spécifique doit être mené sur l'offre de soin car l'information donnée n'est pas assez complète et lisible, car les publics fragiles (pauvreté, âge, situation familiale...) ont plus de difficulté à se faire soigner, etc.</p> <p>Il semble ainsi nécessaire d'à la fois mieux faire connaître les ressources locales (enjeux de lisibilité/visibilité/accessibilité de l'information, d'accès aux soins) et d'identifier de nouvelles modalités d'action pour l'installation de nouveaux professionnels de santé au Pays d'Etain (enjeux d'offre et d'accès aux soins).</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 01.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en sant. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience

	<input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Etain
Objectifs spécifiques	<input type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées du territoire
Objectifs opérationnels	-Communiquer auprès des professionnels de santé sur la mise à disposition du logement de la MSP -Proposer des locaux pour des permanences de soin délocalisées -Communiquer auprès des étudiants en médecine sur les possibilités d'installation au Pays d'Etain
Etapes de mise en œuvre – Description	<p><u>EN AMONT DE L'ACTION / ANNEES 2020 ET 2021</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre janvier 2020 et juin 2021 : organisation de 6 réunions avec les représentants des professionnels de santé du Pays d'Etain afin de définir des modalités d'action adaptées à chacun • En continu : échanges réguliers avec l'ARS sur ces enjeux <p><u>MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION / ANNEES 2022 ET 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser l'information sur les possibilités offertes par la MSP auprès des professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Courrier à tous les professionnels pour informer sur la possibilité de demander la mise à disposition gracieuse du logement de la MSP (remplacement, stagiaire...) ○ Mailings auprès des syndicats étudiants, des facultés de médecine et des partenaires pour valoriser la MSP ○ Mailings auprès des syndicats étudiants, des facultés de médecine et des partenaires, pour faire connaître la possibilité pour un jeune médecin généraliste d'être collaborateur d'un autre médecin pendant plusieurs mois avant de décider de s'installer sur le territoire ○ Mailings et échanges avec les partenaires (hôpitaux, structures sanitaires...) pour faire connaître la possibilité d'accéder gracieusement à un local pour des permanences ou des consultations avancées, à la MSP • Plus globalement, créer un cadre d'information clair, valorisant les atouts du territoire en matière de santé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Refonte du site internet de la CCPE et création d'un site par le Pôle Santé ○ Création par la CCPE d'un mémo en direction des professionnels du territoire pour les informer sur la liste des professionnels et services existants

inégalités sociales de santé ?	
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales liées à la santé
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Evaluation de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » <p>Evaluation de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux services développés - Typologie des services créés

ACTION 4.2	TRAVAIL DE RÉSEAUX DES ACTEURS LOCAUX
-------------------	----------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)	
Porteur	Structure :	<i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail de réseau)</i>
	Personne référente	<i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain	
Contexte et enjeux locaux	<p>Dans le cadre du CLS, la Communauté de Communes a mis en place 3 groupes de travail dédiés à 3 catégories de la population : l'enfance et la parentalité, la jeunesse, le 3^e âge.</p> <p>Chaque groupe s'est réuni 3 fois entre novembre 2020 et juin 2021 afin de construire collectivement le diagnostic des besoins de la population et afin d'identifier les solutions pouvant y répondre. Ils ont continué de se réunir plus ponctuellement en 2022, autour de projets particuliers.</p> <p>Grâce à une approche en santé globale, ces groupes de travail ont permis de mettre en place un travail de réseau essentiel.</p> <p>En effet, il faisait consensus dans chaque réunion que les ressources locales étaient riches mais pas assez connues par les professionnels locaux. Pour améliorer les pratiques professionnelles, l'information des publics, l'orientation des habitants et l'accompagnement des familles, il a donc semblé indispensable de renforcer la coordination entre les différentes structures.</p> <p>Il s'agit par ce biais de renforcer l'efficacité des services offerts à la population mais aussi de prendre de la hauteur sur les besoins sociaux sans réponse afin de construire de nouveaux projets pouvant apporter des solutions.</p> <p>Il est donc essentiel de poursuivre la transformation de ces groupes de travail en véritables réseaux territoriaux de professionnels.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.	

	<input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	D'ici 2028, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Étain
Objectifs spécifiques	<input checked="" type="checkbox"/> Développer la coordination des professionnels œuvrant auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées pour améliorer la prévention, le repérage et l'orientation <input type="checkbox"/> Améliorer l'accessibilité (physique, géographique, sociale, financière) de l'offre de soin auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées du territoire
Objectifs opérationnels	-Mettre en place un groupe de travail réunissant les acteurs locaux « Enfance et parentalité » -Mettre en place un groupe de travail réunissant les acteurs locaux « Jeunesse » -Mettre en place un groupe de travail réunissant les acteurs locaux « Troisième âge »
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>EN AMONT DE L'ACTION / ANNEE 1 (entre 2020 et 2021) :</u></p> <p>Suite à la réunion des groupes de travail entre novembre 2020 et l'été 2021, 3 réseaux thématiques se constituent dès l'automne 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfance et parentalité : CCPE, ARS, CAF, MSA, MDS, PMI, Education Nationale, APEPE, Centre Social, Pôle Santé, ADOR, Résadom, CMPP... • Jeunesse : CCPE, ARS, CAF, MSA, MDS, PMI, Education Nationale, Centre Social, Pôle Santé, Résadom, Mission Locale, MiloMouv, CSAPA Centr'Aid, ANPAA... • 3^e âge : Conseil Départemental (Maison de la Solidarité, coordination autonomie...), associations d'aide à domicile (Les Colombes, ADMR, ADAPAH, ILCG), CCAS de la mairie d'Étain, MSA, EHPAD, ADOR, Asalée, Pôle Santé, ARS, PTA... <p><u>MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION / ANNES 2, 3, 4, 5... :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du réseau dédié au 3^e âge <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquence : tous les 2 ou 3 mois ○ Pilotage : CCPE et Département ○ Objet : travail collectif sur le plan d'action dédié à cette thématique ; amélioration de la coordination des professionnels ; mise en œuvre de 1 à 2 projets par an • Réunions du réseau dédié à la jeunesse : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquence : 1 ou 2 fois par an ○ Pilotage : CCPE ○ Objet : échange d'informations sur les actualités de chaque structure ; travail collectif sur un projet précis • Réunion du réseau dédié à l'enfance et à la parentalité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquence : 1 réunion globale par an ; des échanges réguliers plus individuels entre les acteurs concernés par des projets précis ; 1 réunion tous les 3 mois lorsque le projet parentalité verra le jour ○ Pilotage : CCPE ○ Objet : travail collectif sur des projets précis

	<input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) :
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales liées à la santé
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Evaluation de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » <p>Evaluation de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs œuvrant auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées déclarant que la coopération entre les structures est meilleure - Nombre de professionnels déclarant avoir mis en place de nouvelles actions/collaborations sur la prévention, le repérage et l'orientation des jeunes, des familles et des personnes âgées

ACTION 4.3	UN NOUVEAU TRANSPORT A LA DEMANDE
-------------------	------------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Communauté de Communes du Pays d'Etain (en tant que coordonnateur du travail de réseau)</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>Lison Bernou (chargée de mission cohésion sociale) et Gilles Bouillon (directeur du Centre Socioculturel d'Etain et sa Région)</i>
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des jeunes sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2028, améliorer l'offre à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles sur la Communauté de Communes du Pays d'Etain	
Contexte et enjeux locaux	<p>Dans chaque groupe de travail, la nécessité de développer une nouvelle offre en matière de mobilité a été soulignée car il s'agit d'une source majeure d'inégalité pour les territoires ruraux et étendus. En effet, l'accès au soin, aux services publics, aux commerces, aux loisirs, au travail... est conditionné par la possibilité de se déplacer. La mobilité est essentielle pour bien-vivre et accéder à ses droits.</p> <p>Or sur le territoire, il existe très peu de solution de transport non individuel. Les personnes âgées, dont une grande partie ne peut se déplacer seule, sont fortement pénalisées par cela.</p> <p>Pour ce public, un transport à la demande (TAD) existe – géré par la CCPE et l'ILCG - mais est très peu efficace (format inadapté). De ce fait, il est plus difficile pour les personnes âgées d'accéder aux services de soin que la moyenne. Elles auront également une plus grande probabilité de subir un isolement social. Il est donc indispensable de refonder le TAD et de le faire évoluer.</p> <p>Il a aussi été constaté que ce type de transport pourrait bénéficier à un public plus large, souffrant de diverses difficultés sociales.</p> <p>Pour répondre à ces besoins qui concernent des centaines de personnes sur le territoire, il est proposé de refonder le transport à la demande, en lien avec le Centre Socioculturel.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	

	<i>Financeurs et montants</i>	<i>En recherche</i>
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	-Moyens humains mobilisés de manière transversale pour coordonner (au moins 60h de travail) -Mise à disposition gracieuse du mini-bus de la CCPE
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s) :	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	Politiques locales et nationales liées à la santé et à la mobilité	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Evaluation de processus : - La dimension « public » - La dimension « partenariat » - La dimension « mise en œuvre » - La dimension « moyens » - La dimension « information, communication » - La dimension « suivi du programme » Evaluation de résultat : - Nombre de nouveaux services développés - Typologie des services créés	

ANNEXES :

1. LE DÉTAIL DES DONNÉES
SOCIODÉMOGRAPHIQUES

2. L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ DU PAYS D'ÉTAIEN

3. LE DÉTAIL DES PLANS D'ACTION
ISSUS DES GROUPES DE TRAVAIL

ANNEXES 1 : LE DETAIL DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES

➤ DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES (source : Conseil Départemental/MDS)

Repères et chiffres clés des territoires	Meuse	CC du Pays d'Etain
1. Le territoire		
Superficie	6 221	241
Nombre de communes	501	26
Nombre de quartiers politique de la ville	3	0
Nombre de communs éligibles à la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	344	26
2. La population		
Population totale au 1er janvier 2012	191 805	7 764
Variation de la population 2008/2014	-1,09%	0,9
Densité de la population au 1er janvier 2014	30,83	32,22
% de moins de 20 ans en 2014	23,59%	25,91%
% de moins de 60 ans en 2014	-73,10%	-76,29%
% de plus de 60 ans au 1er janvier 2015	26,90%	23,71%
Nombre de naissances en 2016 selon certificats de santé 8ème jour	1 844	87
Nombre de décès en 2015	2099	83
Solde naturel 2008/2013	1130	146
3. Le logement		
Nombre total de logements	98978	3519
Nombre de logements déclarés insalubres	29 dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité sur 84 signalements en 2016/2017	1 dossier : 1 arrêté d'insalubrité
Nombre d'expulsions locatives 2016 : (chiffres Préfecture et Sous-Préfectures) départs volontaires et départs avec Réquisition de la Force Publique (+ CC Pays Audunois - Bassin de Landres : commune de BOULIGNY : 2)	98 dont : arrondissement BAR LE DUC : 46 arrondissement VERDUN : 33 arrondissement COMMERCY : 19	1
% de propriétaires occupants	66,79%	69,05%

% de locataires	33,21%	30,95%
% logements vacants	10,83%	10,96%
% logements sociaux	9,16%	5,40%
Nombre de dossiers FSL déposés en 2016 (accès, maintien, garantie, énergie, téléphonie) (+ CC Pays Audunois - Bassin de Landres : commune de BOULIGNY : 111)	3 996	222
4. Les ménages		
Nombre de ménages 2014	83 810	3 046
Nombre moyen de personne/ménage (Pop Ménages 15 à 64 ans en 2012)	105650	4 364
% des familles avec enfants dans le nombre total de ménage	26,73%	33,01%
% des familles sans enfants dans le nombre total de ménage	29,39%	30,12%
% de familles monoparentales dans le nombre total de ménage	8,00%	6,74%
% de personnes seules dans le nombre total de ménage	34,04%	29,01%
Nombre enfants placés au 31 décembre 2016	622	ND
5. Les revenus des ménages		
Nombre de ménages fiscaux	80 753	2 960
Niveau de vie mensuel médian		
Taux de pauvreté		
Nombre de bénéficiaires du RSA en juin 2017	4792	181
Nombre de bénéficiaires de l'APA en 2015	4 017 (dont 2 054 à domicile)	ND
Nombre de dossiers FDAI en 2016 (+ CC Pays Audunois - Bassin de Landres : commune de BOULIGNY : 30)	543	32
Nombre de dossiers FAJ en 2016 (+ CC Pays Audunois - Bassin de Landres : commune de BOULIGNY : 6)	254	17
6. Emploi-Chômage		
Population des 15-64 ans	119159	4795
Nombre d'actifs (<i>actifs ayant un emploi + chômeurs</i>)	86739	3695
Nombre d'actifs occupés de 15 ans ou plus	75395	3208
Taux d'activité des 15-65 ans (<i>actifs plus chômeurs</i>)	72,79%	77,06%

Nombre de demandeurs d'emploi (ABC) en mai 2017	14142	551
Taux de chômage des 15-64 ans	13,94%	13,67%
BEPC et sans diplôme	2336	69
BEP CAP	7031	300
BAC	2811	99
BAC +2	1211	58
BAC +3 et plus	716	23
8. Les services publics		
Nombre de maisons des services au public		
Nombre d'établissements de santé (statis 2015 ARS)	11 dont :	
	2 Maternités	
	6 centres hospitaliers	
	1 Etab. (lutte maladies mentales)	
	1 Etab. (soins longues durées)	
Nombre d'établissements du premier degré		
Nombre d'établissements du second degré		
Nombre d'établissements du supérieur		
Agences ou permanences Pôle Emploi (+ Relais Emploi ?)	3 Agences	
Agences ou permanences CAF		
Agences ou permanences CPAM		
Transports en commun SNCF		
Transports en commun bus		
Transports à la demande en 2015	7 Lignes Scolaires	
	2 Navettes TGV	
	13 Lignes à la demande	
Transports entre particuliers		
Nombre d'établissements culturels		
9. Les équipements sociaux		
Maisons de santé	27 maisons de santé dont :	1
	2 privées	
	3 en constructions	

Maison De l'Emploi	3	0
Nombre d'assistantes familiales au 26 juin 2017	170 (289 places)	0
Nombre d'assistantes maternelles au 27 juin 2017	1197 (4019 places)	49 (159 places)
Crèches et structures petites enfance au 31 décembre 2016	31 (676 places)	1 (20 places)
EPHAD	20 (2 088 places dont 187 places UASA et 82 places PASA)	1 (78 places)
Maisons de retraite (EHPA)	2 (25 places)	
UASA (Unité d'Accueil Spécifique Alzheimer)	1 (28 places)	
USLD	4 (140 places)	
Accueil de jour	1 (12 places UASA)	
Résidences autonomie	7 (dont 2 non habilitées à l'Aide Sociale) (342 appartements pour 422 places)	
MARPA	1 (24 places)	
CHRS		
Foyers d'hébergement pour personnes adultes handicapées	3 (82 places)	
Foyers occupationnels	5 (159 places)	
Foyers d'accueil médicalisé	3 (71 places)	
Services d'Accompagnement à la vie sociale	4 (dont 1 service intervenant sur tout le territoire de la Meuse en fonction des orientations MDPH)	
Maisons de l'enfance (MDE)	7 (95 places + 1 place d'urgence + 4 places d'extrême urgence)	
<i>dont places classiques</i>	<i>42 places + 1 place d'urgence + 2 places d'extrême urgence</i>	
<i>dont places pouponnière</i>	<i>22 places + 2 places d'extrême urgence</i>	
<i>dont places DAMIE</i>	<i>31 places</i>	
CADA		
MECS	7 (124 places)	

Lieux de vie	4 (26 places)	1 (7 places)
Centre Maternel	1 (25 places)	
Village d'enfants	1 (48 places)	
Services concourant à la Protection de l'Enfance et aux familles fragiles	4	
Centre d'Actions Médico-Sociales Précoces	2	
Services d'aide à domicile	11 ayant une zone d'intervention en Meuse	10 pouvant intervenir sur le secteur
Centres sociaux	1	1

ANALYSE GRILLE AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

**La grille AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est une photographie du territoire réalisée de novembre 2017 à juin 2018 de façon transversale avec les institutions du territoire*

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accroissement de la population ■ Une population satisfaite de son lieu de vie ■ Une structure petite enfance à Etain ■ 1 Contrat enfance et jeunesse (CAF et MSA) : accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, garderies périscolaires, 1 relais Assistants Maternels, poste de coordination, formations BAFA/BAFD ■ Ets scolaires jusqu'au collège ■ Présence de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ■ 1 collège à Etain avec SEGPA ■ Partenariat collège/ACSI (chantier insertion) ■ Accueil de personnes soumises au TIG par l'ACSI ■ CCAS, permanences CIDFF, conseil municipal des jeunes ■ Présence ILCG ■ Tissu associatif dense et divers <p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Point accueil CPAM à Etain ■ Ouverture d'une maison de santé en 2017 ■ 6 médecins Généralistes ■ 1 EHPAD ■ ADMR, ADAPAH, ILCG ■ Taux de dépistage organisé du cancer du sein à 52.17 % <p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Diversification du logement social et adapté <p>INSERTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 relais emploi (plateforme insertion) ■ Diminution du taux de chômage des jeunes ■ 1 chantier d'insertion 	<p>ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Problème de petite délinquance constaté. Projet de recrutement Educateur de rue à Etain ■ Fort taux de familles monoparentales (plus gros taux du Département), notamment représenté par les bénéficiaires du RSA ■ Désertification ■ Manque d'infrastructures pour adolescents à Boulogny ■ Manque d'actions envers les adolescents ■ Estime de Soi et hygiène ■ Personnes isolées et non recours aux droits ■ Faibles niveaux de ressources des ménages ■ Manque AVS au sein des écoles ■ Pas de pratique de co-éducation ■ Manque de personnel qualifié petite enfance ■ Pas de prise en compte du quotient familial pour certaines activités onéreuses comme la musique <p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faible adhésion au compte AMELI ■ Taux important de personnes sans couverture complémentaire santé ■ Manque de prévention par rapport à la toxicomanie ■ Taux de mortalité (maladies vasculaires cérébrales) le + élevé de Meuse ■ Taux de suicides élevé <p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La présence du Régiment d'Hélicoptères de Combat à Rouvres provoque une tension immobilière ■ Absence de procédure et programme de l'habitat ■ Problématiques logement (montant élevé des loyers, non adaptés au handicap et à la perte d'autonomie, isolations insuffisantes...)

- Plusieurs services d'aide à domicile intervenant sur le secteur (ADAPA, ADMR, les Colombes)
- 1 maison des solidarités
- Centre Social dynamique
- Fort taux de couverture AMELI

EDUCATION-CULTURE

- 1 centre socio culturel dynamique (ateliers de soutien à la parentalité, formations parents..., salle informatique ouverte au public, formation CAF.fr à destination du grand public...)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Un véritable lieu de vie
- Positionnement géographique du territoire et facilités d'accès aux services
- 1 classe ULIS à Etain
- 1 centre culturel et touristique
- Musée de la poupée Petit Colin
- Bibliothèques
- Gendarmerie
- Pompiers
- Base de Rouvres
- Permanence de l'AMATRAMI à Boulogny
- Local Croix Rouge pour SDF à Etain
- Police municipale
- Gare SNCF
- Proximité du Luxembourg
- Proximité autoroutes
- Zones boisées
- Tourisme de mémoire
- Partenariat local/réactivité et sensibilité aux préoccupations sociales amènent un projet de territoire
- Résidence 3ème âge
- Partenariat avec les associations (investissement et volonté des élus locaux)
- Achat d'un minibus par la mairie pour aider aux déplacements des personnes âgées

AUTRES

- Répartition des crédits publics (priorité politique de la ville)

- Isolement de la maison de retraite (manque de communication avec l'extérieur)

INSERTION

- Fort taux de bénéficiaires du RSA
- Augmentation du taux de chômage des seniors
- Déficit de qualification des jeunes
- Problèmes de mobilité et éloignement des points d'embauche
- Manque de moyens de formations qualifiantes
- Montant du permis B qui engendre des difficultés d'accessibilité
- Manque d'offres d'emploi

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE- NUMERIQUE

- Coût de transport important (peu d'alternative à ligne SNCF)
- Problèmes de mobilité : réseau de transport peu structuré, parfois un manque d'information sur l'offre existante, problème de mobilité psychologique et scolaire (choix d'orientation et donc présence en Meuse de personnes sous qualifiées)
- Taux de couverture numérique et usages numériques (télé procédures, ...)
- Diminution du nombre de bénévoles due au poids des responsabilités
- Diminution du nombre de CCAS dans les communes de moins de 500 habitants
- Manque de concertation et de solidarité entre les structures Stainoises
- Manque de réflexion/engagement (clauses sociales) dans les achats publics responsables
- Manque d'informations sur les villages
- Manque d'élus au réseau Stainois de solidarité pour soutenir des projets
- Isolement de la Codecom
- Centralisation de toutes les activités sur Etain

OPPORTUNITES	MENACES
<p><u>ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de cours informatiques ■ Projet éducateur de rue ■ Projet centre socioculturel itinérant (caravane) <p><u>SANTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des soins de proximité dans le cadre du schéma départemental en cours d'élaboration ■ Conventionnement CPAM avec Maison de Services Aux Publics à Etain en cours. ■ Point d'accueil CPAM sur RDV ■ Présence du CSAPA à conforter ■ Proche Moselle et Meurthe-et-Moselle (offre de santé) ■ CH Verdun distant de 21 km ■ Soins transfrontaliers par une convention ZOAST pour l'offre de soins (Belgique) <p><u>GOUVERNANCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une démarche de projet de territoire engagée ■ Forte dynamique de réseau ■ Projet rénovation du parc Paul Thierry (espace de loisirs et de rencontre). ■ Contrat de ruralité du Pays de Verdun ■ Projet vesti boutique ■ Projet bibliothèque, médiathèque et ludothèque ■ Festival des poupées d'or ■ Arrivée de la fibre ■ Projet de construction d'un bâtiment inter associatif (CODECOM/Associations) <p><u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du nombre de lits à l'EHPAD ■ 1 Zone d'Activités Commerciale et 1 Zone d'Activités Economique <p><u>INSERTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proximité des bassins d'emplois 57/54, Luxembourg et Belgique ■ Pôle entrepreneurial à Etain (CODECOM) ■ Développement des liens entre les structures d'insertion et les entreprises locales (poupées Petit Colin) ■ EtainSEL ■ Travail partenarial développé ■ Création d'un pôle entrepreneurial <p><u>AUTRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présence du Régiment d'Hélicoptères de Combat à Rouvres 	<p><u>ENFANCE-FAMILLE-JEUNESSE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Forte violence intra familiale (chiffre CIDFF) ■ Eclatement géographique familial (impact sur la solidarité) ■ Augmentation des addictions (alcool, drogue) ■ Fermeture des classes ■ Dérive des réseaux sociaux ■ Sentiment d'insécurité au niveau de la population locale (collège, rue), incivilités ■ Augmentation de la délinquance (augmentation du nombre de TIG) ■ Diminution du nombre de bénévoles <p><u>SANTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de mortalité important concernant les maladies vasculaires cérébrales par rapport à d'autres territoires du département ■ Risque important de diminution du nombre de médecins généralistes ■ 2 médecins généralistes ont 60 ans et + ■ 1 dentiste à + de 60 ans <p><u>LOGEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Constat d'un habitat indigne ■ Problématiques logement avec un nombre important de dossiers FSL déposés (accès, maintien, énergie) <p><u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - GOUVERNANCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Modification de la carte des ZRR ■ Manque de partenaires économiques (entreprises) ■ Diminution de la fréquence des arrêts en gare ■ Zone blanche (partiellement) ■ Délocalisation des compétences (ex : pièces identités) ■ Baisse des dotations de l'Etat <p><u>INSERTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de chômage de 13.7 % ■ Taux de chômage des femmes représente 55.5 % <p><u>AUTRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Système administratif lourd pour les personnes en difficultés sociales

Synthèse de l'enquête « Bien grandir, bien vivre et vieillir au Pays d'Etain » menée par la Communauté de Communes en partenariat avec la CAF au cours du printemps et de l'été 2019

BIEN GRANDIR, BIEN VIVRE ET BIEN VIEILLIR AU PAYS D'ETAIN



Ce document vous présente un résumé des résultats de l'enquête réalisée sur le territoire par la CCPE en lien avec la CAF (source Sphinx) au cours du printemps et de l'été 2019. Les résultats complets sont disponibles auprès de la CCPE. Deux types d'enquêtes ont été menées : une enquête concernant les foyers et une enquête dédiée aux Jeunes. Le diagnostic de territoire reposera sur les résultats de ces 2 enquêtes complétés par l'analyse statistique du territoire.

L'ESSENTIEL DE L'ENQUETE CONCERNANT LES FOYERS



TAUX DE RETOUR



3065 ménages sont recensés par l'INSEE (chiffres 2015) sur le territoire.

Les enquêteurs sont allés dans les **26** communes du territoire, avec pour objectif de respecter la représentativité de la population. **310** questionnaires ont été complétés : le taux de retour est supérieur à 10%, les résultats sont exploitables.

PROFIL DES REpondANTS

- **542** personnes concernées au total (répondants + conjoints)
- 47% des répondants ont des enfants, soit **301** enfants recensés.
- 34 personnes ont indiqué avoir besoin d'un mode de garde dans les 3 ans à venir.
- **6%** de personnes (adultes ou enfants) sont porteuses de handicap (moyenne nationale 15%).

LOGEMENT - CADRE DE VIE

- Plus de **90%** des foyers logent dans une maison, 75% sont propriétaires de leur logement.
- 72% vivent dans le même logement depuis plus de 5 ans.
- 30% des habitants se sont installés pour la qualité de vie et 30% pour raisons professionnelles (rapprochement travail).
- **34%** des foyers seraient prêts à faire des travaux d'amélioration dans leur logement : principalement isolation, énergie et réfection des façades.

ACTIVITE

- **268** personnes, soit 50% (répondants et conjoints) travaillent dont :
 - 101 personnes (38%) sur le territoire de la CCPE
 - 72 personnes (27%) à VERDUN ou à proximité
- Les professions les plus représentées :
 - Employés : 45%
 - Cadres, ingénieurs ou professeurs : 16%
 - Militaires : 9%
- 76% des personnes ne travaillant pas sont retraitées et 7% sont à la recherche d'un emploi.

CCPE - Octobre 2019

MOBILITE

- 93% des personnes (répondants + conjoints) ont le permis.
- 90% des foyers possèdent au moins une voiture.
- 55% des déplacements se font à titre professionnel.
- 48% font des déplacements occasionnels ou de moins de 10 km/jour.
- 10% parcourent plus de 100 km/jour.
- Quel que soit l'âge des personnes, 57% auraient l'utilité d'un service de transport organisé par la CCPE sur le territoire.



SERVICES DE PROXIMITE

- On remarque une très faible utilisation des services payants dédiés aux particuliers : soutien scolaire, emploi à domicile, soins à domicile....
- Accès aux droits et aux services :
 - Les services de proximité principalement utilisés sont : salles des fêtes, les services de sécurité, des Mairies et de la Communauté de Communes, la Maison de Santé, le Centre Socio Culturel.
 - Ceux qui sont jugés les plus utiles : la Maison des Services Aux Publics (MSAP), le Relais Emploi, Cap Emploi, la Maison des Solidarités (MDS) et la permanence du Centre d'Informations du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).
 - Services manquants :
 - Médecins dont spécialistes
 - Transports (à améliorer vers Etain et Verdun notamment)
 - Commerces de proximité ou ambulants
- Internet/fibre : 84% des sondés utilisent le numérique.



LOISIRS ET CULTURE

- 58% des adultes et 50% des enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle.
- En moyenne environ 60% des personnes interrogées disent qu'elles ne sont pas intéressées par le théâtre, les musées, la bibliothèque...et 18% disent y aller occasionnellement.
- Le coût des sorties est un frein pour 2%, l'éloignement pour 1%.
- Un peu plus de la moitié des répondants pratiquent une activité en famille (marche, randonnées, bricolage, jeux de sociétés, etc.).

SANTE

- Près de 80% déclarent l'offre de soins existante sur le territoire de la CCPE très bonne, bonne ou assez bonne (85,2% pour les plus de 60 ans).
- Voici les suggestions faites pour améliorer la qualité de vie et votre santé :
 - mettre en place des permanences médicales de spécialistes : 77%
 - mieux accompagner les personnes qui vieillissent : 72%
 - plus de professionnels pour les enfants : 37%
 - besoin de plus de coordination entre les soignants : 57%
 - plus de prévention : 49%
 - plus d'informations aux usagers : 52%



VOS ENFANTS

147 répondants sur 310 ont des enfants (soit 47%)



Répondants avec enfants de moins de 3 ans : 40 enfants

- 63% font garder leur enfant par une assistante maternelle, ou en crèche (et la famille en cas d'urgence).
- Si une structure d'accueil collectif devait s'implanter, ce devrait être plutôt sur Eix.

Répondants avec enfants entre 3 et 11 ans, scolarisés en maternelle et en primaire : 150 enfants



- Pour la garde des enfants pendant les vacances, les parents ont recours en premier lieu à la famille ou aux proches, ensuite les Centres de Loisirs (celui du Centre Socioculturel et celui d'Etain). Le frein principal pour fréquenter un Centre de Loisirs est le coût.
- Une majorité de parents estime que leur enfant dispose de quoi s'épanouir sur la CCPE.

Répondants avec enfants entre 12 et 17 ans, scolarisés de la 6^{ème} à la terminale : 92 enfants

- De façon générale, les parents jugent utile un lieu pour les ados en dehors du temps scolaire, plutôt sur le temps de midi et le mercredi après-midi pour se poser, échanger et partager.
- Les 2/3 des ados participent à une activité et sont particulièrement intéressés par une activité « Camp ». Les 2/3 des parents connaissent le Pass Ado ainsi que le local Ado.
- Pour les parents, les centres d'intérêt de leurs ados sont plutôt leurs études et l'orientation professionnelle, les écrans, le téléphone et l'investissement dans la vie familiale.

CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

La CCPE :

- 51% connaissent la CCPE mais pas son rôle ou ses actions.
- 54% des personnes sondées disent ne pas utiliser les services de la CCPE.
- Sur 134 réponses : 90% trouvent les services de la CCPE de qualité.
- Sur 127 réponses : 88% trouvent les services adaptés à leurs besoins.

Le Centre Socioculturel d'Etain et sa Région :

- 39% connaissent le CS mais pas son rôle ou ses actions.
- 66% des personnes sondées disent ne pas utiliser les services du CS.
- Sur 94 réponses : 97% trouvent les services du CS de qualité.
- Sur 93 réponses : 97% trouvent les services adaptés à leurs besoins.



POUR CONCLURE :

95% des personnes interrogées se sentent bien sur le territoire
et 47% aimeraient y trouver plus de services.

Synthèse de l'enquête menée auprès des jeunes



L'ESSENTIEL DE L'ENQUETE CONCERNANT LES JEUNES

ENQUETE 11/16 ANS (93 REPONSES OBTENUES) :

- Ils aimeraient principalement trouver : un « MacDo », une piscine, un cinéma et un gymnase avec un terrain lisse. Ils ont besoin de plus de magasins et de divertissements.
- Ils occupent principalement leur temps libre sur **Internet (28%)**, en **pratiquant des activités (26,9%)** et en **restant dehors (22,6%)**. Pour 67% d'entre eux ces activités se pratiquent sur le territoire du pays d'Etain.
- Plus de la moitié d'entre eux connaissent les activités proposées par le Centre Socioculturel et la CCPE. Et 2/3 d'entre eux seraient intéressés par l'organisation de camps pendant les vacances.
- **1/3** d'entre eux est prêt à s'investir sur tout type de projet (plutôt sportifs).
- **80%** se déplacent grâce à leurs parents et estiment que ce moyen de transport est suffisant.
- Plus d'1/3 d'entre eux ne s'estiment pas suffisamment informés sur l'alcool, le tabac, les drogues, la sexualité, les MST et la contraception.
- Pour discuter, il se retrouvent principalement dans les lieux publics et chez leurs parents et **87%** apprécieraient de disposer d'un lieu pour se retrouver. **66%** seraient prêts à s'investir dans un tel projet.
- 1/3 d'entre eux aimeraient pouvoir donner son avis et 16% aimeraient être membres d'un Conseil des Jeunes.



ENQUETE 17/25 ANS (87 REPONSES OBTENUES) :

- Les enquêtés sont principalement étudiants (37%), en recherche d'emploi (23%) ou lycéens (19,5%) et habitent pour **83%** chez leurs parents.
- Ils rêvent de plus de lieux de divertissement et d'activités adaptées à leur âge ainsi que d'une piscine ou d'un lieu où se baigner.
- Sur 50 répondants, la moitié se dit satisfaite des équipements scolaires en place.
- Sur 42 répondants, **70%** sont satisfaits des associations présentes sur le territoire même si certains aimeraient trouver plus d'offres ou être mieux informés sur ce qui existe.
- **40%** pratiquent une activité sur le territoire, essentiellement sportive.
- 23% sont prêts à s'investir sur divers projets (sportifs, bénévolat...).
- Sur le plan professionnel, une majorité trouve qu'il n'y a pas assez d'offres d'emplois (saisonnier ou annuel) et souhaiterait avoir plus d'informations à ce sujet ainsi que sur les métiers et les formations.
- **72%** se déplacent en voiture, 42% en train et 32% en bus et 69% trouvent ces moyens de transport suffisants. Avec malgré tout des demandes de plus de transports en commun.
- 78% apprécieraient de disposer d'un lieu pour se retrouver. 46% seraient prêts à s'investir dans un tel projet.
- **1/3** d'entre eux aimeraient pouvoir donner leurs avis sur leurs besoins et leurs attentes. Et **18%** aimeraient être membre d'un groupe de propositions.



CCPE - Octobre 2019

ANNEXE 2 : ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTE DU PAYS D'ETAIN



LES PRATICIENS DU PAYS D'ÉTAİN

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr DESCHAMPS Eric	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.29.87.00.94
Dr DHYVERT Yves	10 rue Pasteur, 55400 ETAIN	03.29.87.19.49
Dr FENICE Amandine	47 rue Raymond Poincaré, 55400 ETAIN	03.29.87.27.43
Dr REMY-BAUDSON Marie-Alexandra	20 rue Raymond Poincaré, 55400 ETAIN	03.29.85.66.01
Dr VISAT-DUPOUIS Rachel	4 rue Pasteur, 55400 ETAIN	03.29.87.06.20

SOINS DENTAIRES

Dr NOSAL Philippe	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.29.87.02.02
Dr DELAMARCHE NOSAL Marie	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.29.87.02.02

SANTÉ MENTALE

Dr BRENIAUX Elisabeth (psychiatre)	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	<i>Doctolib</i>
Mme GAMBİ Pascaline (psychologue)	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN (Présente 1 jour par semaine)	06.15.16.23.41

OPHTALMOLOGIE

Dr CONSTANTINESCU Madalina	1 place de la Martinique, 55400 ETAIN	03.29.83.92.61
----------------------------	---------------------------------------	----------------

SOINS DES FEMMES

Dr JABOUR Michel (gynécologue)	Bâtiment Jacquard (derrière la mairie), 55400 ETAIN (Présent les samedis)	03.29.83.45.48
Mme ADAM Sophie (sage-femme)	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.19.07.14.84
Mme MULLER Peggy (sage-femme de PMI)	11 avenue Prud'homme Havette, 55400 ETAIN	06.40.68.62.96

La PMI propose des consultations de sage-femme afin de suivre la grossesse et peut proposer un accompagnement global et renforcé (conseils conjugalité, parentalité, éducation, suivi psychologue...). Recommandé pour les personnes rencontrant des difficultés particulières. Visites possibles à domicile. - Gratuit, ouvert à tous.

CARDIOLOGIE

Dr BEN AHMED Fethi	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN (Présent les jeudis)	03.72.85.01.15
--------------------	---------------------------------------------------------------------------	----------------

CHIRURGIE DIGESTIVE ET VISCERALE

Dr CHARIFI Issam (chef de service - Centre Hospitalier de Verdun)	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN (Présent les lundis)	03.29.83.85.45
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	----------------

SOINS INFIRMIERS

Mme BAUDLET Laurence	4 rue Pasteur, 55400 ETAIN	06.72.06.33.84
Mme CAILLE Erzilia	4 rue Pasteur, 55400 ETAIN	06.72.06.33.84
M. GUERIOUNE Geoffrey	4 rue Pasteur, 55400 ETAIN	06.82.53.17.89
Mme THIBAUT-LORCIN Françoise	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.74.18.04.56
Mme FORMEL Marie	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.59.92.04.96
Mme PREUD'HOMME Marianne	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.48.44.18.33
Mme GAMBETTE Hélène	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.52.89.36.38
Mme TUBERT Emily	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.52.89.36.38
M. CAO Hervé	6 avenue Prud'homme Havette, 55400 ETAIN	03.29.87.07.06
Mme MASSON Stéphanie	18 rue de Metz, 55400 ETAIN	07.66.28.24.16
M. BASSET Benoît	5 route de Moulainville, 55400 CHATILLON-SS-LES-CÔTES	06.77.07.36.68
M. ERARD Geoffroy	4 rue du Contour, 55400 ETAIN	06.85.06.17.08

KINÉSITHÉRAPIE

M. THOMAS Patrice	2 rue Pasteur, 55400 ETAIN	03.29.87.26.33
M. CRISTOFORETTI Arnaud	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.29.84.18.70
M. LARCHER Gwenaël	31 rue Raymond Poincaré, 55400 ETAIN	03.29.85.00.08

PHARMACIE

ALLACH JANNOT	3 rue Raymond Poincaré, 55400 ETAIN	03.29.87.10.74
FRIZON ALTHEN	21 rue Raymond Poincaré, 55400 ETAIN	03.29.87.12.88

A noter : la pharmacie propose aussi de la téléconsultation pour les habitants sans médecin traitant ou dont le médecin est absent.

PODOLOGIE

M. DE ARAUJO William	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.29.87.18.52
----------------------	---------------------------------------------------	----------------

ORTHOPHONIE

Mme PELEGE Célia	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.29.74.89.73
------------------	---------------------------------------------------	----------------

CONSULTATIONS EN ADDICTOLOGIE

M. BAUXEROIS Axel (Infirmier CSAPA Centr'AID)	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	0.800.77.12.32
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------	----------------

Consultations les mardis sur tous types d'addictions (stupéfiants, tabac, alcool, travail, sport, jeux vidéo, jeux d'argent...), pour informer, évaluer la consommation, aider à la réduction, mettre en place un traitement de substitution, etc.
No de l'infirmier (réservé aux praticiens) : 07.89.45.93.76.
NB : Le tabac et l'alcool font 120 000 morts par an ; le CSAPA peut être un appui majeur pour aider vos patients à arrêter de fumer/boire.

DIÉTÉTIQUE

Mme CHARDIN Elodie	22 Place Jean Baptiste Rouillon, 55400 ETAIN	07.86.95.52.77
--------------------	----------------------------------------------	----------------

OSTÉOPATHIE

Mme DIE Charlotte	12 Avenue Prud'homme Havette, 55400 ETAIN	03.53.63.00.14
-------------------	-------------------------------------------	----------------

SOPHROLOGIE

Mme CHOLLOT Brigitte	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.19.86.72.02
Mme CONTRERAS Stéphanie	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	06.59.06.38.34

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

Mme MULLER Peggy (sage-femme de PMI)	Bâtiment Jacquard (derrière la mairie), 55400 ETAIN	06.40.68.62.96
--------------------------------------	-----------------------------------------------------	----------------

Lieu d'information sur la sexualité (contraception, IST, fécondité...), possibilités de prescription gratuite pour les mineurs (contraception), de réalisation de dépistage (IST), d'accompagnement vers les professionnels spécialisés (soins, IVG...). Service gratuit et anonyme pour les mineurs. NB : pour les personnes sans couverture sociale, accès gratuit à : suivi gynécologique, contraception, dépistage et traitement IST et VIH.

CONSULTATIONS, SUIVI, PRÉVENTION DÉDIÉS AUX ENFANTS

Dr ANTOINE Isabelle (médecin PMI)	11 avenue Prud'homme Havette, 55400 ETAIN	03.29.87.12.32
-----------------------------------	-------------------------------------------	----------------

Le médecin de PMI réalise des consultations afin de suivre le bon développement des enfants jusqu'à 6 ans. Ouvert à tous, recommandé pour les personnes rencontrant des difficultés particulières. - Gratuit. Accessible aux familles sans couverture sociale.

Mme Claire NEVEU (infirmière de PMI)	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.55.25.01.43
--------------------------------------	---------------------------------------------------	----------------

Des permanences (consultations de puériculture) et ateliers ont lieu chaque mois à la MSP pour apporter réponse aux questions des parents sur le développement de l'enfant (physique, affectif, allaitement, alimentation, soins, sommeil, éveil...) et sur l'éducation. - Ouvert à tous, gratuit, sans suivi nécessaire par la PMI.

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Association Asalée	12 avenue Prud'homme Havette, 55400 ETAIN	07.55.62.31.87
--------------------	-------------------------------------------	----------------

Ces infirmières peuvent réaliser et prescrire des examens, des tests respiratoires ou de mémoire, faire certains examens cliniques et assurer des consultations individuelles, en collaboration avec les médecins. L'objectif est d'apprendre à vivre avec la maladie et trouver un nouvel équilibre de vie. Elles interviennent pour le dépistage et suivi du diabète de type 2 ; le suivi du risque cardio-vasculaire chez les patients ayant plusieurs facteurs de risque (hypertension, tabac, hypercholestérolémie...); le dépistage des BPCO chez les patients fumeurs ; le dépistage des troubles de la mémoire.

Réseau ADOR 55	Maison de santé - 8 rue du Dr Munier, 55400 ETAIN	03.72.85.01.10
----------------	---------------------------------------------------	----------------

Ce réseau de prévention a pour rôle de favoriser l'accès à l'information santé et aux soins ainsi que la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge des patients atteints de maladie chronique. Il assure une prise en charge adaptée aux besoins de la personne sur le plan de l'éducation santé, de la prévention, du diagnostic, des soins d'éducation thérapeutique pluriprofessionnelle, sous forme d'ateliers individuels et de groupe pour les patients atteints d'obésité, de diabète, de BPCO, d'apnée du sommeil et de troubles cognitifs (maladie Alzheimer...).

SOINS SPÉCIFIQUES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

SSIAD de Fresnes en Woëvre - ADMR	16 Bis rue des Eparges, 55210 FRESNES-EN-WOËVRE	03.29.88.80.19
-----------------------------------	-------------------------------------------------	----------------

Pour une prise en charge plus importante que celle d'un infirmier libéral, le SSIAD organise l'intervention d'aides-soignantes au domicile, qui réalisent des soins (d'hygiène, d'aide au lever/coucher, change, évaluation douleur...) et assurent une surveillance - Recommandé à la sortie d'hospitalisation ou suite à un changement important. - Gratuit sur prescription médicale.

Équipe mobile de psychogériatrie - CH	Centre Hospitalier - Allée Désandrouins - 55100 VERDUN	03.29.83.85.54
---------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------

Pour les seniors en situation de souffrance psychique, cette équipe peut intervenir à domicile pour évaluer la situation, les traitements possibles et améliorer la prise en charge. - Sur prescription médicale.

Equipe Spécialisée Alzheimer - ADMR	Maison de Santé - 13 rue Saint Paul - 55100 VERDUN	03.29.74.89.27
-------------------------------------	----------------------------------------------------	----------------

Pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neurodégénérative, des professionnels se déplacent à domicile pour des conseils et pour accompagner le quotidien. - Sur prescription médicale.

TRANSPORT SANITAIRE

PALIN-PHELIX	7 bis place de la Martinique, 55400 ETAIN	03.29.87.11.55
--------------	-------------------------------------------	----------------

OPTICIENS

NEOPTIC	6 avenue Prud'homme Havette, 55400 ETAIN	03.29.85.09.09
OPTIQUE STAINOISE	12 rue Raymond Poincaré, 55400 ETAIN	03.29.80.15.95

Et 2 belles ressources pour s'informer :
pole-sante-etain.fr et pays-etain.fr



ANNEXE 3: LES PLANS D'ACTION ISSUS DES GROUPES DE TRAVAIL DU CLS

(DOCUMENT DE TRAVAIL – NON DEFINITIF)

Contrat Local de Santé Groupe de travail : le^e Âge

Partenaires :
CCPE, ARS, CPAM, MDS, EHPAD, CCAS Etain, ADOR 55
ADMR, ILCG, ADAPAH, Les Colombes, Interm'aides



Diagnostic

Un enjeu essentiel

- **Un vieillissement important de la population** : aujourd'hui les +60 ans représentent 1/4 de la population ; en 2040 ce sera 1/3 ; en 2030 20 millions de Français auront +60 ans
- **Une augmentation de la dépendance** (état durable entraînant des incapacités) **et une diminution de l'espérance de vie sans incapacité** : 1.2 millions de personnes dépendantes en France (7,8% des +60 ans)
- **Un enjeu fort pour le Pays d'Etain** :
 - Les +60 ans représentent 25,3% de la population ; taux des +75 ans supérieur à la moyenne nationale
 - Espérance de vie inférieure à la moyenne
 - Augmentation du nombre d'APA plus importante sur ce secteur, idem précarité énergétique...
- **Des enjeux larges** :
 - Développement de l'autonomie, accompagnement des personnes dépendantes, maintien à domicile,
 - Adaptation et salubrité du logement, hébergement spécialisé, suivi médical,
 - Précarité (/\ femmes vivant plus longtemps mais avec des retraites inférieures),
 - Accès aux services, mobilité, loisirs, culture, citoyenneté, lien social...
- **Des services publics variés et très développés sur le territoire : une chance !**

Les acteurs du 3^e âge

- **Maison De la Solidarité** : aides aux personnes âgées/en situation de handicap (MAIA, APA, MDPH, hébergement, accueil, accompagnement, protection...)
- **Sécurité sociale, caisses de retraite et complémentaires** : « minimum vieillesse », aides supplémentaires
- **CCPE** : gestion de la Maison de Santé, soutien aux associations, OPAH en cours, mini-bus avec l'ILCG...
- **CCAS Etain** : secours Solidarité-Energie, participation financière à la redevance ordures ménagères, aide exceptionnelle de fin d'année aux +60 ans, portage de pain à domicile (3/semaine) et de repas à domicile (chaque jour), suivi dossier RSA/OPH, transport à la demande +65 ans (2/semaine).
- **EHPAD** : hébergement, restauration, animation (éducation physique, musicothérapie), soin, pour 75 résidents
- **ILCG** : portage de repas chaud à domicile (villages), transport des séniors (villages -> Etain) 2/mois, conseils sur les aides à l'amélioration de l'habitat, visites à domicile à Etain, ateliers de gym (3/semaine)...
- **ADAPAH** : aide à domicile, sortie d'hospitalisation, aménagement du domicile...
- **Les Colombes** : aide à domicile, activités sociales/relationnelles, aide administrative, petits travaux bricolage/jardinage...
- **ADMR** : aide à domicile, Service de Soins Infirmiers à Domicile (de Spincourt et Fresnes) composée d'une équipe mobile Alzheimer, téléassistance...
- **Interm'aides 55** : halte-répît à Etain pour les aidants de personne atteinte de maladies neuro-dégénératives, 1 après-midi/semaine ; service de répît à domicile ; **Equipe Spécialisée Alzheimer**

Besoin : un cadre accessible

- **Les constats :**
 - Un manque de lien entre acteurs sur différents domaines, qui peut limiter l'impact des services proposés
 - Manque de connaissance et de relais de l'information sur les différents dispositifs entre médecins, infirmières, pharmacies, associations, EHPAD, etc. ; un fossé entre le secteur social et médical
 - Lien problématique entre l'hôpital et les associations d'aide à domicile/EHPAD (à l'entrée et sortie d'hospitalisation)
 - Un manque de lisibilité sur les dispositifs existants pour les habitants et des manières de sensibiliser à réinventer
 - Des manques dans le repérage
 - Un repérage souvent trop tardif (situations d'urgence), à cause d'un problème de culture/mentalité (reconnaître ses propres difficultés), d'un manque de lien entre acteurs et d'un maillon d'accompagnement manquant
 - Des personnes isolées qui ne sollicitent pas l'APA, ne sortent pas, ont très peu de moyen et ne sont pas repérées
 - Des manques dans l'accompagnement
 - Pas de suivi organisé pour les personnes qui ont besoin d'aides ponctuelles (1 ou 2/mois, aide administrative..) avant une perte d'autonomie, ce qui crée à terme des situations d'urgence et des ruptures dans le parcours
 - La lutte contre l'isolement ne relève pas des aides sociales, la perte du bénévolat diminue les visites à domicile, les habitants ont besoin de liens individuels et collectifs, l'accès aux loisirs et à la citoyenneté doit être questionné
 - Des problèmes de mobilité non résolus
 - Impossibilité de conduire pour de nombreuses personnes, inégalités d'accès aux transports, éloignement des services publics, interventions de l'aide à domicile en augmentation dans ce domaine
 - Manque d'efficacité du TAD hors Etain ; manque de lien avec les animations / services publics ; manque vers Verdun
- **L'enjeu principal : Améliorer l'information, le repérage, l'orientation et l'accompagnement des personnes âgées**

Besoin : la prévention

- **Les constats :**
 - Un contexte défavorable à la santé avec un taux de pauvreté élevé, une morbidité supérieure aux moyennes régionale/nationale (cancers, maladies liées à l'appareil circulatoire, au tabac/addictions, AVC, diabète) et une offre de soin limitée (délais pour les RDV, déplacement pour voir des spécialistes, manque de médecin généraliste (donc des personnes âgées sans médecin traitant, donc sans accès à certains services), manque de visite à domicile, coûts..)
 - Un manque d'action globale sur la santé (prévention, dépistage..)
 - Les plus gros facteurs de risque : nutrition (vs malnutrition et dénutrition), activité physique adaptée (vs sédentarité), traumatisme (vs chutes)
 - Une inquiétude sur la santé mentale, avec d'un côté les conséquences de l'isolement et d'un autre côté des pathologies lourdes (augmentation du syndrome de Diogène, éloignement du CMP..)
 - Mais la difficulté pour toute prévention : trouver des modalités qui ont un réel impact (nombre et diversité de personnes) et qui peuvent être organisées dans le respect des moyens humains disponibles localement
 - Des professionnels de santé en difficulté pour repérer la perte d'autonomie avant une situation urgente et pour repérer les maladies neurodégénératives, le mal-être des aidants, etc.
- **L'enjeu principal : Développer la prévention, inventer de nouvelles manières de sensibiliser, créer de nouvelles collaborations pour pouvoir les organiser**

Besoin : le maintien à domicile

- **Les constats :**
 - > Une augmentation des demandes et de la fragilité ; l'EHPAD traite désormais les pathologies les + lourdes des + âgés
 - > Un manque d'attractivité des métiers qui devient dramatique : recrutement, salaire, valorisation, *turn over*, conditions de travail (horaires, usure physique, distance, isolement)..
 - > L'aide aux aidants se développe mais devrait être renforcée:
 - > Manque un réseau, manque un service de relayage, manque un 2^e transport pour la halte-répit
 - > Des sollicitations trop tardives par les familles (grosses conséquences sur la santé), liées à un repérage insuffisant et des difficultés pour se reconnaître comme aidant
 - > Une volonté de rester le plus longtemps possible à son domicile mais avec des problématiques importantes:
 - > Précarité énergétique, mauvaise adaptation des logements (superficie, typologie, loyer, mobilier...), coût des travaux trop élevé, délais d'attente... -> Anticipation nécessaire de l'aménagement (avant la perte d'autonomie)
 - > Des problèmes psychologiques difficiles à gérer, avec notamment une augmentation du syndrome de Diogène
 - > Conséquences: dégradation conditions de vie, intervention des aides à domicile gênée, maintien à domicile diminué
 - > Quand le maintien à domicile n'est plus possible, l'hébergement est très insuffisant, avec un gros vide entre le logement personnel et l'EHPAD :
 - > Manque de préparation à l'intégration en EHPAD
 - > Pas de famille d'accueil sur le Nord Meusien
 - > Accueil de jour absent au Pays d'Étain malgré les nombreuses demandes
 - > Manque de logements adaptés pour les personnes en début de perte d'autonomie (résidences...)
- **L'enjeu principal : Soutenir le maintien à domicile et développer plusieurs modalités d'hébergement**

Définition d'un plan d'action

Les objectifs d'action

- **Un objectif directeur au travail sur le 3^e âge :**
 - Bien vieillir dans son corps,
 - Bien vieillir dans sa tête,
 - Bien vieillir chez soi,
 - Bien vieillir avec les autres
- **Des axes de travail prioritaires pour répondre aux besoins :**
 - **Améliorer l'information, le repérage, l'orientation et l'accompagnement des personnes âgées**
 - Renforcer l'offre de soin
 - Améliorer l'information habitants/professionnels, cadrer un plan de communication, travailler sur les relais
 - Renforcer les liens association/EHPAD/MDS/médecins/infirmières/SSIAD/hôpital..
 - Repenser les transports publics
 - Créer une nouvelle action de repérage et de suivi continu, avant l'apparition des grosses difficultés
 - **Développer la prévention sur : nutrition, activité physique adaptée, chutes**
 - Inventer de nouvelles manières de sensibiliser et créer de nouvelles collaborations pour pouvoir les organiser
 - **Soutenir le maintien à domicile**
 - Inventer de nouvelles actions pour le lien social
 - Soutenir le domaine de l'aide à domicile en défendant une valorisation de ces métiers
 - Créer un réseau d'aide aux aidants et développer le relayage
 - **Améliorer l'habitat**
 - Favoriser les aménagements du domicile ; travailler sur l'accompagnement psychologique
 - Développer plusieurs modalités d'hébergement
 - Développer l'accueil de jour

1^{er} niveau de priorisation

Besoins, constats	Axe d'action	Objectifs	Action à mettre en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> -Manque de visibilité pour les habitants (aides, acteurs, rôles, délais, coûts...) -Toutes les structures n'ont pas des supports de comm (flyer s...) -Les flyers ne suffisent pas, il faut aussi des temps de sensibilisation (ex : forum de l'autonomie) et des liens informels/de réseaux (associations, élus, médecins...) -... Mais cela prend beaucoup de temps et les impacts sont parfois faibles 	Créer un cadre clair	Améliorer la visibilité des services et dispositifs	Faire un plan de communication : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} étape : rédiger un livret/guide pratique de présentation des services publics et le faire mettre en page pour validation collective en septembre et impression en octobre 2021 • 2^e étape : le diffuser dans chaque boîte aux lettres et de manière ciblée en l'apportant aux foyers ruraux, au club des Aînés Stainois et lors du repas des anciens de la Mairie d'Étain (21 dimanche d'octobre). Proposer aux maires qui font des colis aux Anciens d'y insérer le livret. • 3^e étape : le diffuser aux professionnels en lien avec les seniors (pro de santé, associations d'aide à domicile, CCAS, MDS, Centre Social, élus municipaux, secrétaires de mairie, RSPE, France Services, EHPAD...). Et utiliser le livret comme un outil pour améliorer le travail de relais de l'information en sensibilisant les maires (présentation en conseil communautaire) et les professionnels de santé (MG, infirmière, pharmacies) • 4^e étape : organiser un temps de sensibilisation autour de la parution de ce livret • 5^e étape : travailler sur plusieurs temps de sensibilisation pérennes (par le biais du travail de réseau) • 6^e étape : actualiser ce livret 1 fois par an (par la Lettre du Pays d'Étain) et le réimprimer tous les 2 ans
<ul style="list-style-type: none"> -Manque de lien entre pro ; fossé entre le social et médical ; rôle PTA incertain -Repérage trop tardif, qui conduit à des situations urgentes et complexes -Difficulté à reconnaître sa perte d'autonomie -Manque d'efficacité de la prévention -Lourdeur logistique de la prévention 	Créer un cadre clair	Développer la coordination des professionnels pour améliorer le repérage et l'orientation	Créer le «réseau des acteurs de l'autonomie» en prolongement de ce groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : l'objectif sera d'échanger de l'information sur chaque structure et de travailler ensemble sur des problématiques (repérage, actions de sensibilisation, amélioration du suivi de certains cas...). La fréquence sera de 2 ou 3 réunions par an et elles auront lieu à la CCPE. Les membres seront les personnes invitées à ce groupe de travail du CLS. • Etapes : le réseau débutera à la suite du travail sur le CLS. Il sera porté par Anne Aubry, du Département.
<ul style="list-style-type: none"> -Isolement des aidants ; souffrances et risques pour leur santé -Reconnaissance trop tardive des aidants -Manque de réseau -Manque de relayage -Manque de 2e bus pour la halte répit 	Bien vieillir chez soi	Renforcer l'offre d'accompagnement dédiée aux aidants	Constituer un réseau dédié à l'aide aux aidants et renforcer l'accessibilité de l'offre : <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : l'objectif sera d'évaluer les besoins des aidants et de mettre en place des actions (forum, café, groupes de parole, renforcement de la communication...). La fréquence sera de 2 à 3 réunions par an. Les membres seront les professionnels volontaires en contact avec des aidants. Un des sujets pourrait être de comprendre pourquoi les aidants refusent de l'aide (puis travailler avec MG/infirmières sur ces freins) • Etapes à revoir à la prochaine réunion : fonctionnement et lien à l'autre réseau dédié

2^e niveau de priorisation

Besoins, constats	Axe d'action	Objectifs	Action à mettre en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> -Inégalité face à la mobilité, qui freine l'accès aux services publics -Transport à la demande (TAD) Etain efficace mais véhicule pas assez adapté ; TAD villages->Etain pas assez connu et souple, manque liens avec services publics -Manque de transport public CCPE>Verdun -Besoin de transports les plus larges possibles (âges, objets de déplacement...) 	Créer un cadre clair	Améliorer l'accessibilité des transports publics	<p>Repenser le transport à la demande et l'étendre à Verdun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élus de la CCPE doivent voter sur la prise de compétence mobilité et les services vont étudier comment faire évoluer le TAD (fréquence, horaires, publics ciblés, comm, lien au TAD d'Etain, liens aux autres services publics... conventionnement avec uneie de taxi pour du transport à la demande solidaire intracCPE et vers d'autres villes) et les financements possibles, puis en discuter avec le groupe de travail.
<ul style="list-style-type: none"> -Espérance de vie inférieure à la moyenne, taux de morbidité élevés -Manque de prévention sur : nutrition, activité physique, chutes -De nombreuses ressources existantes : ADOR, handisport, clubs du 3^e âge, atelier Siel Bleu/LLCG... -Lourdeur de l'organisation de temps de prévention -Isolement difficile à vivre, fort enjeu de santé mentale, un manque de service public dans ce domaine -Un maillon d'accompagnement manquant pour anticiper la perte d'autonomie, identifier les isolés, des aides ponctuelles 	Créer un cadre clair Bien vieillir dans son corps et dans sa tête	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la prévention pour la santé physique 2. Développer le lien social 3. Développer le repérage au plus tôt 	<p>Créer de nouveaux maillons d'action publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour répondre au besoin de création d'un service de repérage et de suivi continu (avant l'apparition de grosses difficultés), d'un service de développement du lien social et de moyens humains pour mobiliser des personnes âgées autour de temps de prévention (nutrition, sport adapté, chutes...), il faut étudier la possibilité d'embaucher des services civiques. • Leurs missions seraient les suivantes : identifier les personnes dans le besoin (par des liens avec les maires, les associations d'aide à domicile...), diffuser un sondage à la population, proposer un accompagnement individuel pour des petites aides, réaliser des visites à domicile, réaliser des actions collectives de prévention santé (sur les thèmes prioritaires identifiés), organiser des temps collectifs pour du lien social (loisirs, cuisine, initiation au numérique, travail culturel, liens avec les clubs du 3^e âge et foyers ruraux...). • L'équipe de prévention de l'autonomie pilotée par l'EHPAD d'Argonne serait un appui central. • Un temps de formation important serait à prévoir : entretien verbal, visite à domicile, savoir répondre à une situation de détresse... Un cadre d'intervention serait à construire, ce qui sera délicat. La mobilisation collective sera essentielle. ->Le projet doit encore être mûri.

3^e niveau de priorisation

Besoins, constats	Axes d'action	Objectifs	Action à mettre en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> -Offre de soin trop limitée : manque de MG, éloignement des spécialistes, délais... 	Bien vieillir dans son corps et dans sa tête	Améliorer l'accessibilité de l'offre de soin	<p>Favoriser la venue de nouveaux professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^e étape : la CCPE va cibler la venue d'un médecin généraliste, demander au CH de délocaliser des permanences (CMP) puis informera le groupe de travail de l'avancée <p>Accompagner collectivement le travail sur l'accès aux soins de l'équipe malbaléed'</p>
<ul style="list-style-type: none"> -Accès aux soins très compliqués pour les pathologies relevant de la santé mentale -Augmentation des problèmes psy. dans l'habitat -Associations d'aide à domicile livrées à elles-mêmes face aux personnes avec comportements violents, dangereux... -Insalubrité et précarité énergétique -Difficultés financières -Volonté de rester longtemps à son domicile -Manque de solutions pour le début de la perte d'autonomie 	Bien vieillir chez soi	<p>Améliorer l'offre d'accompagnement face aux logements indignes/insalubres</p> <p>Développer d'autres modes d'accueil et d'hébergement</p>	<p>Créer une équipe pluridisciplinaire pour mieux gérer les problématiques liées au logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet en cours au niveau du Département (en lien avec l'ARS) pour la création d'une équipe précarité, qui évaluera les situations et les suivra. • A revoir à une prochaine réunion : accompagnement des aides à domicile face aux comportements violents <p>Améliorer l'appropriation des aides publiques pour l'aménagement du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du travail mené sur l'OPAH, les enjeux de l'information (plaquette, action de sensibilisation...), du repérage, de l'orientation et du suivi, seront traités. <p>Développer les solutions de répit sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etapes : solliciter l'ARS pour le financement d'hébergement temporaire et l'ARS/Département pour le financement d'un service de relayage sur le secteur ESA Centre Meusien <p>Favoriser la création de logements adaptés</p>
<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation des besoins d'aide à domicile et de la fragilité -Manque attractivité des métiers (recrutement, salaire, valorisation, turnover, conditions de travail) 	Bien vieillir chez soi	Améliorer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile	<p>Valoriser le métier auprès des plus jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en lien avec les structures de formation (MFR, AFPA...), pour favoriser la venue de stagiaire sur le territoire ; Créer des actions de sensibilisation auprès du collège d'Etain, sur l'importance des métiers de gérontologie, du service à domicile et du travail social, en lien avec Pôle Emploi et la Mission Locale <p>Faciliter l'exercice des métiers de l'aide à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'alerter ARS, député, communautés de communes, PETR...

Contrat Local de Santé Groupe de travail : l'enfance

Partenaires :
CCPE, ARS, CAF, MSA, MDS/PMI, Education Nationale, APEPE
Centre Social, Pôle Santé, ADOR, ANPAA, Résadom, CMPP



Diagnostic des besoins et des problématiques des enfants (0-11 ans)

Les acteurs de l'enfance

- **Définition de la santé de l'OMS** : « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie/d'infirmité »
- **CPAM, CAF, MSA** : 20 examens médicaux gratuits (0-16 ans), bons pour les loisirs, soutien aux animations, soutien à l'accueil péri/extrascolaire..
- **La MDS** : PMI (planification familiale, accompagnement pendant grossesse, repérage/info/conseils familles d'enfant -6 ans sur parentalité/conjugalité/développement enfant, encadrement accueil de la petite enfance, examen médical des 3-4 ans à l'école), protection de l'enfance, aides/accompagnement des familles (assistantes sociales, conseillères économiques et familiales)..
- **L'Education Nationale** (5 écoles) : médecine scolaire (infirmière, examens de situation par la psychologue...), parcours d'éducation à la santé et à l'alimentation, accompagnement personnalisé (PAI, PAP, PPRE, PPS), actions de prévention (par ex : puberté en CM2)...
- **La CCPE** : gestion écoles, périscolaire 7h/19h avec éducation à l'alimentation et hygiène buccodentaire, mercredis éducatifs, soutien aux loisirs (conservatoire, associations)..
- **Le Centre Socioculturel d'Etain et sa Région** : centres aérés (3-11 ans), ateliers parents/enfants -6 ans (en lien avec RPE et PMI) (1/mois), ateliers parents sur communication bienveillante (1/mois), manifestations..
- **Le Relais Petite Enfance** (guichet unique des modes de garde, accompagnement des ASSMAT/familles, ateliers ASSMAT/parents/enfants) et **le multi-accueil** (mode de garde pour les 0-4 ans)
- **Le Centre Médico-Pscho-Pédagogique**: diagnostic et soin des 0-20 ans (mal-être, difficultés) et leur famille
- **Résadom** : lieu de 1^{er} écoute en santé globale à Verdun (12-25 ans + accompagnement des parents), mission de promotion de la santé des enfants et des ados
- **Associations de loisirs**, etc...

Besoin : améliorer la santé

- **Les constats** :
 - **Un contexte défavorable** à la santé (morbidité supérieure aux moyennes) qui montre la nécessité d'agir au plus tôt
 - **Une augmentation des troubles du développement et du langage** (5 par classe de maternelle ?), avec enjeux d'accès à l'orthophonie et de parentalité (parents moins disponibles, moins d'interactions avec les tous petits)
 - **Des problèmes liés à l'hygiène de vie** : nutrition (repas équilibrés, manque de certains repas), hygiène générale, poux, sommeil, stress, surpoids.. Mais qui relèvent avant tout de cas individuels
 - **Des violences intrafamiliales** qui restent un enjeu collectif
 - **Une augmentation de la violence** entre enfants, physique et verbale
 - **Une augmentation des problèmes de comportements**
 - **Une sexualisation** de plus en plus précoce
 - **Un rapport aux écrans de plus en plus inquiétant**, mais avant tout lié à la parentalité
 - **Une augmentation continue du nombre d'enfants reconnus comme étant en situation de handicap** et un manque de professionnels pour les accompagner
 - Un thème important mais difficile à interroger : **le bien-être et la santé mentale des enfants**
 - **Un manque de professionnel de santé** qui crée des ruptures dans le parcours de soin et ralentit les apprentissages
 - Saturation du SESSAD, CMPP, orthophoniste, ORL, ophtalmo, psy... et éloignement géographique
- **L'enjeu principal** : Agir sur les problématiques de santé qui touchent le plus les enfants du Pays d'Etain

Besoin: accompagner ensemble les familles

- **Les constats :**
 - **Les acteurs en lien avec les familles sont inégalement accompagnés pour repérer et orienter**
 - Pour la petite enfance, un lien important à la PMI
 - Pour l'Education Nationale, un rôle important de la médecine scolaire ; mais un **manque de moyens** et des difficultés pour recruter (psychologue scolaire ne peut assurer le suivi, visite médicale pour les plus fragiles, manque de temps des enseignants..)
 - Pour le périscolaire, une absence d'acteur public de référence, donc des **agents démunis**
 - **Une coordination à interroger pour améliorer l'accompagnement (petite enfance/scolaire/péri/services sociaux)**
 - Les informations préoccupantes : difficulté des écoles pour un lien de **confiance** aux familles, liens à créer avec le périscolaire pour une vision globale des enfants qui inquiètent, un manque de retour sur le **suivi** des services sociaux
 - Un manque de **travail en commun** sur la gestion de chaque problématique : quelle formation et quel outil pour qu'aucun professionnel ne soit isolé et pour que les parents soient orientés au mieux ?
 - Un problème **d'image des services sociaux** auprès des familles, qui crée de la peur et conduit à des sollicitations trop tardives
 - **Des maillons manquants dans l'accompagnement**
 - La possibilité d'alerter les services sociaux pour toute **inquiétude** (avant d'arriver à une information préoccupante)
 - Qui pour accompagner les **personnes dans l'entre-deux**, qui connaissent des difficultés, sans être au stade d'une procédure, mais qui ont besoin d'être accompagnées avant aggravation? (cf. assistante sociale au collège)
 - Un accompagnement de la PMI qui s'arrête aux 6 ans ; de nouveaux acteurs référents à partir de 12 ans. **Quel acteur dédié à la santé des 6-11 ans ?**
- **L'enjeu principal : Savoir repérer et orienter au plus tôt, de manière coordonnée et avec des outils communs**

Besoin : soutenir la parentalité

- **Les constats :**
 - **Un rapport des enfants aux adultes** de plus en plus compliqués : moins de respect, plus de défiance..
 - Une évolution du **rapport des parents aux institutions**, la nécessité de construire des relations de confiance, dans le dialogue pour pouvoir les aider
 - Une évolution des **pratiques éducatives parentales** : relation parents/enfants, autorité, interactions avec les enfants, écrans, manque de cadre.. qui impactent négativement les enfants et leur développement
 - Une évolution des structures familiales : 1/3 des **couples séparés** mais absence de service public pour répondre aux problèmes liés (enfant au cœur des conflits)
 - La nécessité de faire évoluer les **mentalités** (être parent s'apprend) et de mettre à disposition plus de **ressources** (Contenu? Format? Communication? À revoir à partir des ateliers existants)
 - Un manque : **un lieu de proximité**, neutre, d'écoute, pour un 1^{er} échange sur les difficultés rencontrées et des conseils *Un lieu d'accueil parents/enfants? Une Maison des Enfants et des Parents pour tout mal-être et difficulté?*
 - Absence d'action auprès des **parents de demain** (les ados) pour les faire réfléchir sur leur rapport à la parentalité
 - Manque de reconnaissance de la PMI comme **service public de base** de prévention/conseils pour toute personne qui veut/vient d'avoir un enfant (problèmes image, méfiance, connaissance jugement social..)
- **L'enjeu principal : Développer la prévention précoce pour éviter l'accompagnement de problèmes et donner plus d'ampleur à l'accompagnement à la parentalité**

Définition d'un plan d'action

Les objectifs d'action

- **Un objectif directeur : améliorer le bien être des familles en agissant chacun avec responsabilité, à son niveau et selon ses moyens**
- **Des axes de travail prioritaires pour répondre aux besoins :**
 - Agir sur les problématiques principales de santé
 - Troubles du langage écrit et oral
 - Troubles du comportement, violences entre enfants, hygiène/nutrition/sommeil, écrans..
 - Handicaps
 - Violences intrafamiliales
 - Permettre un repérage, une orientation et un accompagnement de qualité
 - Former et outiller les acteurs des ACM
 - Travailler en réseau pour la meilleure coordination et un lien de confiance aux familles : services sociaux, écoles, péri/extrascolaire, crèche, RAM...
 - Améliorer le lien aux services sociaux ainsi que leur image
 - Travailler sur le lien aux familles avant l'IP : échanges sur les inquiétudes, accompagnement..
 - Améliorer l'offre de soin
 - Développer la prévention précoce pour éviter l'accompagnement de problèmes graves : permanences PMI, classe passerelle, liens aux ados..
 - Donner plus d'ampleur à l'accompagnement à la parentalité
 - Questionner l'existant face à l'évolution de la société et créer de nouvelles ressources
 - Réfléchir à un lieu neutre pour être écouté, pour poser ses questions, en 1^{er} intention

Axe d'action: Améliorer la santé des enfants

Besoins	Objectifs	Mise en œuvre (actions, porteur, étapes, priorisation)
<ul style="list-style-type: none"> -Absence de programme de prévention et d'action globale -Troubles du langage en augmentation ; troubles du développement -Problèmes individuels d'hygiène de vie (nutrition, hygiène générale, sommeil, stress) -Augmentation continue du nombre d'enfants en situation de handicap et un manque de professionnels pour les accompagner -Difficulté à interroger le bien-être et la santé mentale des enfants -Violences intrafamiliales -Augmentation de la violence (physique et verbale) entre enfants -Augmentation pb de comportement -Rapport aux écrans inquiétant -Une sexualisation de + en + précoce 	<p>Développer l'offre de prévention santé à destination des enfants du territoire</p>	<p>Organiser une semaine banalisée de prévention dans les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année scolaire 2021-2022 : la CCPE doit commencer par demander l'accord de l'EN, puis présenter l'idée lors du Conseil des Directeurs et organiser un temps de travail collectif pour s'accorder sur un ou plusieurs thèmes <ul style="list-style-type: none"> • La CCPE doit proposer des contenus (ex : prévention sur les gestes de 1ers secours, nutrition, écrans, compétences psychosociales, mise en situation handicap pendant EPS, chiens guides d'aveugles, gestion des émotions, exposition à destination des parents sur les écrans...) qui seront retravaillés par les écoles, le péricolair e et l'APEPE. • La CCPE doit soumettre une fiche action à l'ARS (calendrier, coûts, porteurs...). • 2021 : La CCPE va réfléchir à l'évolution de la restauration à Etain <p>Travailler collectivement sur la culture pour réduire les problèmes de langage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 : La CCPE mettra en place un groupe de travail sur la culture, pour définir collectivement un plan d'action (lien péricolair e/bibliothèque, livres au multaccueil, spectacles...) <p>Travailler collectivement sur les violences intrafamiliales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : La CCPE va coordonner un travail d'échanges entre acteurs éducatifs pour renforcer la formation et l'outillage sur plusieurs thématiques, dont celle des violences. Les liens avec les services départementaux seront aussi redéfinis et renforcés. • 2021 : La CCPE va rechercher des possibilités d'intervention auprès des enfants sur ces enjeux . <p><i>!! De manière transversale et en complément : toujours travailler sur la formation des acteurs et sur l'accompagnement à la parentalité</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> -Un manque de professionnel de santé qui crée des ruptures dans le parcours de soin -Eloignement géographique des spécialistes -Manques particuliers : orthophoniste, ophtalmo, ORL, psy 	<p>Améliorer l'accessibilité de l'offre de soin</p>	<p>Renforcer l'offre de soin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : La CCPE va travailler sur l'installation d'un généraliste, de nouvelles permanences de l'hôpital, d'un orthophoniste... • 2021 : La CCPE va travailler sur la communication sur l'offre de soin existante (CMPP, ADOR, PML...) en faisant un mémo à chaque acteur éducatif, en l'intégrant dans le livret enfance jeunesse, en améliorant le lien aux relais (MG, infirmières, pharmacies, mairies...)

Axe d'action: Accompagner ensemble les familles

Besoins	Objectifs	Mise en œuvre (actions, porteur, étapes, priorisation)
<ul style="list-style-type: none"> -Péricolair e et scolaire démunis face aux pbmatiques et à leur augmentation -Manque d'échange sur enfants en difficulté (services sociaux, écoles, péricolair e) et de travail en réseau pour orienter -Manque de moyens Education Nationale -Maillon manquant : manque de lien aux services sociaux avant 1 information préoccupante (inquiétude) 	<p>Améliorer le repérage des enfants en difficultés et l'orientation des familles</p>	<p>Former tous les acteurs en contact avec des enfants à repérer les problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : La CCPE va proposer plusieurs temps d'échange aux acteurs éducatifs pour répondre aux sujets qui posent problèmes aux acteurs éducatifs. <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} temps : maltraitance, négligence... MDS/PMI (échanges sur les missions de chacun, sur les manières de réagir face à un problème puis au quotidien dans la gestion de l'enfant, sur ses pratiques professionnelles, sur la manière d'interagir avec les parents pour les orienter vers un expert) <p>Travailler collectivement autour des enfants qui inquiètent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : La CCPE va intégrer dans ce travail collectif autour de temps de formation, un temps pour redéfinir les liens entre scolaire et péricolair e, PMI et écoles... (appels sur des inquiétudes, participation aux réunions sur les enfants « prioritaires », participation à des conseils d'école, prévention auprès des enseignants, intervention dans les classes pour une image positive, flyers aux parents, en faire des partenaires)
<ul style="list-style-type: none"> -Maillon manquant : manque d'aide pour les familles dans l'entre-2, qui ont besoin d'être accompagnées avant aggravation, sans être au stade d'une procédure (cf. ass. sociale collège) -Accompagnement PMI 0-6 ans : quel acteur dédié à la santé des 611 ans ? -Mauvaise image des services sociaux auprès des familles (donc peur et sollicitations trop tardives) 	<p>Développer l'offre d'accompagnement des familles</p>	<p>Développer de nouveaux modes d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : La CCPE va participer au travail d'ados sur la création d'une Maison des Enfants et solliciter l'aide de l'ARS • 2021 : Le CS pourra solliciter ce groupe de travail pour travailler sur le CLAS (accompagnement des enfants et difficultés hors cadre scolaire) • 2021 : La CCPE va proposer une aide aux devoirs au péricolair e
<ul style="list-style-type: none"> -Evolution des rapports enfants/adultes (autorité, écrans, manque de cadre, respect des rythmes biologiques...) et adultes/institutions (respect, défiance) -Evolution des structures familiales (1/3 couples séparé MAIS pas de service public pour pb liés) -Manque d'efficacité de l'existant, manque de ressources pour les parents -Pb de mentalité (être parent = inné) -Absence de lieu neutre en 1^{er} intention, pour écoute/1^{er} échange -Manque de connaissance des actions de 	<p>Développer l'offre d'accompagnement à la parentalité</p>	<p>Développer de nouvelles modalités de soutien à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : La CCPE va distribuer un questionnaire aux parents du territoire afin de connaître leurs besoins et d'évaluer les différentes possibilités (format, contenu, individuel/collectif, lieu d'accueil parents/enfants, présence dans les villages... bonnes pratiques) • 2021 : La PMI et la CCPE vont valoriser par la communication les actions de la PMI • 2022 : La CCPE et l'EN feront le point sur la politique nationale concernant la création d'une classe passerelle

Contrat Local de Santé

Groupe de travail : la jeunesse

Partenaires :
CCPE, ARS, CAF, MSA, MDS, Education Nationale, Centre Social,
Pôle Santé, CSAPA Centr'Aid, ANPAA, Résadom, Mission Locale



Diagnostic

Un enjeu essentiel

- **Un enjeu fort pour le Pays d'Etain :**
 - Par son importance démographique: -20 ans = 25% de la population
 - Par les enjeux spécifiques vécus à cet âge : orientation scolaire, choix de formation, recherche d'un 1^{er} emploi, décision de quitter le territoire ou non, fragilité sociale et déficit d'aides sociales, vie affective...
 - Par son rapport au territoire de la CCPE : éloignement du Pays d'Etain dès 15 ans, perte de 30% des 16-35 ans, difficultés des acteurs locaux pour communiquer avec, incivilités, diminution de la fréquentation des ados dans les structures d'accueil...
- **Une approche globale nécessaire** (cf. enquête de territoire 2019) :
 - La bonne santé physique et mentale tout au long de la vie
 - L'expression par les jeunes d'un manque d'information sur les addictions et la sexualité (1/3 des 16-18 ans)
 - L'expression d'un manque de lien social, de divertissements, d'informations sur l'insertion **conséquences** : nécessité de questionner l'accès aux services, mobilité, loisirs, culture, citoyenneté, lien social...
 - Définition de la santé selon l'OMS : un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie/d'infirmité
- **Un contexte global négatif concernant la santé :**
 - Une 40aine de professionnels mais une **offre de soin** limitée, donc un accès aux soins (prise de RDV, accès à des spécialistes..) et un parcours de soin (suivi, ruptures..) compliqués pour toute la population
 - Une **morbidité supérieure** aux moyennes régionale/nationale pour les cancers, les maladies liées à l'appareil circulatoire, au tabac/addictions, les AVC, le diabète
 - Des problèmes omniprésents liés à la **santé mentale** mais un accès aux soins difficiles (délais RDV, coûts...)

Les acteurs de la jeunesse (12-25 ans)

- **CPAM, CAF, MSA** : 20 examens médicaux gratuits (0-16 ans), bons pour les loisirs, soutien aux animations...
- **La Maison De la Solidarité** : PMI (planification familiale), aide sociale à l'enfance, aides sociales pour l'insertion (Fonds d'Aide aux Jeunes...)
- **L'Education Nationale (collège)** : médecine scolaire, parcours d'éducation à la santé et à l'alimentation, fonds social du collège, accompagnement personnalisé (PAI, PAP, PPRE et PPE)...
- **La CCPE** : gestion Maison de Santé, PASS Ado, bourse BAFA, soutien aux associations, Conseil Des Jeunes...
- **Le Centre Socioculturel d'Etain et sa Région** : local ados, animations vacances...
- **La Mission Locale** (16-25 ans) : accompagnement vers l'emploi et la formation, travail sur l'insertion sociale, repérage et accompagnement des « invisibles » (16-29 ans) via MiloMouv (joignable au 06.45.42.25.94)
- **La Maison des Adolescents de Meuse** (12-25 ans) : lieu de 1^{er} écoute pour des réponses en santé globale (physique, psychique, éducative) avec permanences à Verdun, interventions en milieu scolaire, accompagnement des parents, gestion de « Fil pro ados », coordination de « Ecout'Emoi »...
- **Le CSAPA CENTR'AID** : information, accompagnement et prise en charge (no vert et permanence à Etain 2 fois/mois), soutien des familles, sensibilisation (école, soignants, chantiers d'insertion...)...
- **L'ANPAA - CSAPA** : information, accompagnement et prise en charge ; un service est dédié à la prévention et formation (collège d'Etain : intervention annuelle sur tabagisme (5^e), alcool (4^e) et produits illicites (3^e)).
- Et pour tous les âges : **soignants, réseau de soins ADOR, France Services, associations de loisirs...**

Besoin : prévention

- **Les constats :**
 - Une prévention à mener au plus tôt sur 4 thématiques prioritaires:
 - Un manque d'action sur la **santé mentale** (souffrance mentale connue par 15 à 20% des jeunes, scarifications, troubles alimentaires, dépression, angoisse..), avec un problème de coût et de représentation
 - Une bonne **hygiène de vie** à toujours valoriser (nutrition, activité physique), mais en réfléchissant au positionnement le plus efficace
 - Un manque de prévention sur la **vie affective et sexuelle**, mais une évolution en cours au niveau de la PMI
 - Malgré les actions contre les **addictions**, une insatisfaction des jeunes sur les informations données et une réflexion spécifique à mener sur le danger des écrans (entre évolution normale de la société et risques addictifs)
 - Un manque global de **continuité** dans la prévention menée : entre enfance/adolescence/âge adulte et entre scolaire/extrascolaire
 - Des contacts et suivi difficiles pour 3 types de publics : les **15/18 ans**, les jeunes **dans les villages**, les jeunes avec d'importantes **difficultés sociales** (cf. les invisibles)
 - Un axe de la prévention santé indispensable : la création d'un **cadre global** propice au bien-être :
 - Un manque exprimé en matière de loisirs, d'accompagnement socioprofessionnel de mobilité, de citoyenneté, de lieu d'accueil pour les jeunes..
 - **L'enjeu principal : Définir un programme global de prévention, partagé par tous les acteurs de la jeunesse (scolaire/extrascolaire/social.)**

Besoin : repenser l'accompagnement

- **Les constats :**
 - Rôle des professionnels (non médicaux) en matière de santé peu clair, avec des questionnements sur la **légitimité** à intervenir
 - Capacité incertaine à **repérer les problématiques** (violences, maltraitance, pathologies..)
 - Capacité incertaine à **orienter** les jeunes en difficultés
 - Car absence d'outils et de formation sur la posture à adopter et la manière de dialoguer avec le jeune
 - Car manque de connaissance et de liens entre professionnels, manque de coordination / coordonnateur
 - Car absence de réflexion commune sur les parcours de vie et sur les portes d'entrée pour chaque problématique
 - Capacité incertaine à **faire le lien aux familles** (manière de dialoguer et capacité des familles à s'approprier les enjeux, se déplacer..).
 - La nécessité d'avoir une approche globale sur les familles :
 - Des problématiques familiales souvent **en fond** pour les jeunes en difficultés, qui doivent aussi être gérées
 - Un problème général de lien entre les familles et les **acteurs sociaux** (jugement social, méfiance...)
 - Un manque pour les parents de **lieu en 1^{er} intention**, d'écoute, de questionnement
 - Entre le **1^{er} interlocuteur** (infirmière scolaire, CS, médecin) et l'intervention d'un psy/service social, il manque un **lieu bienveillant, de proximité, d'accompagnement, d'écoute continue pour les jeunes et pour leur famille**
- **L'enjeu principal : Permettre un repérage, une orientation et un accompagnement de qualité**

Définition d'un plan d'action

Les objectifs d'action

- **Un objectif directeur : agir de manière collective pour transmettre un message commun aux jeunes et être en capacité d'apporter des réponses à leurs difficultés**
- **Des axes de travail prioritaires pour répondre aux besoins :**
 - Définir un programme global de prévention, partagé par tous les acteurs de la jeunesse (scolaire/extrascolaire, social)
 - Santé mentale
 - Hygiène de vie
 - Addictions
 - Sexualité
 - Améliorer le cadre de vie, pour compléter la prévention santé et permettre l'autonomie (capacité à choisir sa vie)
 - Lien social, accès aux loisirs, coordination des actions de l'extrascolaire
 - Insertion socio-professionnelle, mobilité
 - Citoyenneté active
 - Permettre un repérage, une orientation et un accompagnement de qualité
 - Former et outiller les acteurs locaux
 - Travailler de manière collective/en réseau sur le « parcours de vie »
 - Développer un lieu d'accompagnement/proximité/écoute
 - Réfléchir aux publics les moins impactés : les 15/18 ans, les jeunes des villages, les jeunes éloignés des institutions
 - Travailler sur le lien aux parents (orientation, soutien dans la parentalité, lien aux services sociaux...)

Améliorer la santé des jeunes

Besoins, constats	Objectifs	Action à mettre en œuvre
-Un cadre défavorable à la santé (mauvais état santé, offre soin limitée)	Améliorer l'offre de soin	Renforcer l'offre de soin au Pays d'Etain : <ul style="list-style-type: none"> 2021-2022 : La CCPE va travailler sur l'installation d'un généraliste, de nouvelles permanences de l'hôpital...
-Permanence gratuite CSAPACentr'Aid à la Maison de Santé -Des actions de prévention complètes organisées chaque année pour chaque classe du collège -Expression d'un manque d'information des jeunes	Créer de nouveaux temps de prévention contre les addictions	Organiser des actions de prévention dans l'extrascolaire : <ul style="list-style-type: none"> Dès 2021 et en continu : La CCPE va organiser des ateliers de cuisine au PASS Ado et le Centre Social va organiser des projets autour des écrans pour en faire évoluer les usages A partir de septembre 2021 La CCPE et le CS vont organiser une fête sans produit, grâce à une réflexion collective (travail collectif le contenu, la participation des professionnels et les tranches d'âges à cibler...) A partir de l'automne 2021, la CCPE va échanger sur l'organisation d'actions de prévention avec les associations sportives
-Offre de soin libérale bonne : psychiatre et psychologue à MSP. Mais très longs délais pour CH et CMPP -Accès aux soins très difficile dans ce domaine ; besoin d'accompagnement -Augmentation des problèmes suite au COVID19 : angoisse, décrochage scolaire, retranchement sur les jeux vidéos...	Créer une offre de prévention en matière de santé mentale	Créer une offre d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> 2021 : La CCPE et Résadom vont demander à l'ARS, au CD55 et à la CAF, le financement d'une antenne MDA à Etain pour un 1^{er} niveau d'écoute et d'évaluation ainsi qu'un accompagnement au soin si nécessaire Créer des temps de prévention : <ul style="list-style-type: none"> 2021 : La CCPE en lien avec le collège va demander le financement d'interventions d'élèves sur l'auto-repérage
-Offre de soin bonne : permanences par une sage-femme et un gynécologue à Etain -Action continue de l'infirmière du collège -Manque d'information des jeunes	Créer une offre de prévention en matière de vie affective et sexuelle	Accompagner le déploiement du Centre de Planification Familiale : <ul style="list-style-type: none"> Avant l'été 2021 : faire connaître ce lieu : <ul style="list-style-type: none"> Les membres de ce groupe de travail (MDS, ML, collège, CCPE, CS) ainsi que les maires vont relayer l'information via les réseaux sociaux, des affiches, auprès des publics, des cartes de visite... La CCPE va communiquer dans la lettre du Pays d'Etain et par un courrier aux jeunes de 10-18 ans. Courant 2021 et en continu : viser le plus grand nombre possible de jeunes : <ul style="list-style-type: none"> La PMI en lien avec l'infirmière du collège va essayer de prévoir 2 interventions au collège par an (tranche d'âge à affiner) La CCPE en lien avec le collège va demander à l'ARS de financer d'interventions du CIDFF (pour une information plus axée sur le consentement et les violences)

Améliorer le cadre de vie

Besoins	Objectifs	Action à mettre en œuvre
-Manque de continuité dans la prévention scolaire/extrascolaire et enfance/jeunesse/adulte -Nécessité d'agir au plus tôt ; s'adapter à chaque âge -Connaissance et appropriation des services publics à améliorer	Développer une approche globale et efficace de la prévention Améliorer l'accès aux services publics	Renforcer la communication sur l'ensemble des services publics du territoire : <ul style="list-style-type: none"> 2021 : La CCPE va proposer la création d'un jeu de piste pour que les collégiens se rendent directement sur chaque site de service public (CPEF, Mission Locale, CS, MDS, CSAPA à la MSAP, CCPE) 2021 : La CCPE va compléter le livret enfance/jeunesse, faire un courrier aux 10-18 ans, relayer les informations dans la Lettre du Pays d'Etain 2021 et en continu : Les membres de ce groupe de travail vont communiquer au maximum sur les actions de ce réseau d'acteurs, sur leurs différents canaux d'information Créer des actions de prévention originale : <ul style="list-style-type: none"> 2021 : La CCPE (en concertant les jeunes du PASS) et le groupe de travail vont réfléchir à la création d'un pack santé, qui serait remis lors d'un événement original (temps festif ou semaine de prévention)
-Manque exprimé en matière de loisirs -Lien social à repenser via un lieu d'accueil	Améliorer l'offre de loisirs	Développer les liens sociaux et les loisirs : <ul style="list-style-type: none"> Dès 2021 et en continu : La CCPE et le CS vont travailler sur l'amélioration de l'impact des actions de loisirs 2021-2022 : La CCPE va échanger avec les associations pour connaître les freins aux loisirs des jeunes Courant 2022 : La CCPE va évaluer l'utilité puis le contenu et le coût d'un pass sport/culture
-Insertion professionnelle difficile -Accès à la mobilité inégalitaire	Améliorer l'insertion sociale et professionnelle	Créer un sous-groupe de travail sur la mobilité et l'emploi des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> Septembre 2021 : La Mission Locale, le Pôle Entrepreneurial et la CCPE vont créer un sous-groupe de travail pour mettre en place des actions pour valoriser l'emploi et faciliter la mobilité 2021 : La CCPE va refonder la bourse BAFA et le CS va relancer les sessions de formation Réfléchir à la création de solutions pour la mobilité des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> 2021 : La CCPE va réfléchir aux différentes options en concertant les partenaires puis évaluer le coût (bourse au permis, transport à la demande, location solidaire) pour une mise en œuvre potentielle courant 2022 2022 : La Mission Locale (en concertant son groupe de jeunes) pourra réfléchir à l'aspect psychologique
-Nécessaire de faire des jeunes des acteurs du territoire -Nécessaire de construire les projets avec les publics concernés -Actions en cours CCPE, CS, ML	Développer la citoyenneté des jeunes	Créer des actions originales pour permettre une citoyenneté active : <ul style="list-style-type: none"> Fin 2021/2022 : La CCPE et le CS vont organiser un travail commun sur leurs différents projets (web radio CS bourse au projet, ATAC, Conseil Des Jeunes) pour augmenter leur impact 2022 : La CCPE, en lien avec le CS et la Mission Locale puis le groupe de travail initiera une réflexion sur de nouvelles actions en direction des +15 ans

Accompagner ensemble les familles

Besoins	Objectifs	Action à mettre en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> -Savoir repérer les problématiques (santé, maltraitance...) -Savoir réagir et en parler aux jeunes -Savoir orienter les jeunes (coordination des professionnels...) -Mieux se connaître entre professionnels 	<p>Améliorer le repérage, l'orientation et l'accompagnement de tous les jeunes</p>	<p>Améliorer le travail collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : La CCPE va demander à l'ARS de financer une formation (organisée par Résadom) pour les professionnels du territoire volontaires et en contact avec les jeunes (repérer les difficultés, savoir réagir, mise en situation...) • 2021 : La CCPE va proposer un «mémo» avec toutes les coordonnées des professionnels du territoire dédiés à la jeunesse et leur champ d'action (pour savoir quand et comment les solliciter) • 2021 : Les membres de ce groupe de travail vont faire évoluer ce dernier en un réseau des acteurs de la jeunesse, se réunissant au moins 2 fois par an
<ul style="list-style-type: none"> -Lien difficile avec les 15/18 ans -Lien difficile avec les « invisibles » (16-29 ans) -Lien aux jeunes dans les villages 	<p>Cibler spécifiquement les publics les plus éloignés</p>	<p>Cibler spécifiquement les publics les plus éloignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : MiloMouv va agir sur le territoire du Pays d'Etain et les membres de ce groupe de travail échangeront collectivement les informations • 2021 : La CCPE en lien avec le collège va réfléchir à la nécessité d'organiser une action nouvelle pour les élèves en décrochage <p>Renforcer les liens avec les jeunes habitants les villages et avec les 15/18 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 et en continu : (cf. ce qui a été évoqué avant) La CCPE va créer plus d'animations à destination des jeunes dans les villages, collaborer avec les maires, expérimenter un projet dédié aux 15/17 ans, créer du lien avec les associations sportives, changer de communication, créer des temps festifs...
<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'un acteur de proximité, de confiance, d'écoute, entre le professionnel de référence (animateur, infirmière...) et le pro de santé, pour écoute/évaluation/prise en soins sur la santé mentale et socio-éducative -Besoin de temps pour accepter d'entrer dans un parcours de soin -Difficultés des parents, évolution des structures familiales, défiance des SP, manque d'un lieu neutre en 1^{re} intention 	<p>Créer une nouvelle offre d'accompagnement de proximité</p>	<p>Développer une offre de proximité et d'écoute pour accompagner au mieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : La CCPE et Résadom vont demander à l'ARS le financement d'une antenne MDA à Etain pour un 1^{er} niveau d'écoute et d'évaluation ainsi qu'un accompagnement au soin si nécessaire <p>Améliorer l'accompagnement à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : La CCPE et Résadom vont demander à l'ARS le financement d'une antenne MDA à Etain dont les missions incluent un lien important aux parents et un travail sur les pratiques éducatives • 2021 : Le groupe de travail du CLS sur l'enfance va rédiger un questionnaire à destination des parents pour mieux cerner leurs besoins (contenu, sujets, formats, horaires, lieux...) ; un retour sera fait à ce groupe de travail pour réfléchir à un accompagnement individuel ET des actions collectives (ateliers, groupes de parole, programme de développement des compétences pour les familles par un travail conjoint jeunes/parents...)

Contrat Local de Santé Offre de soin et coordination des professionnels de santé

Partenaires :
CCPE, ARS, ADOR 55, Pôle Santé, Asalée, PTA

Améliorer le parcours de soin

Besoins, constats	Axe d'action	Objectifs	Action à mettre en œuvre
<p>-Positif : 40 pro de santé, MSP, Pôle Santé, rayonnement au-delà interco, bonne couverture en paramédical</p> <p>-Manque de MG et spécialistes ; densité inférieure au niveau départemental ; vieillissement des MG ; conditions de travail dégradées</p> <p>-Impact négatif sur les habitants : impossibilité d'avoir un médecin traitant, inégalités d'accès au soin, renoncement au soin, diagnostic tardif, surcharge des urgences...</p> <p>-Manque particulier : MG, ophtalmo, orthophoniste dentiste</p> <p>-MAIS : manque de place à la MSP</p>	Améliorer l'offre de soin	Favoriser la venue de nouveaux professionnels au Pays d'Etain	<p>Faciliter et valoriser la venue de stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Pôle Santé va valoriser ce sujet lors de réunions La CCPE valorise la mise à disposition gratuite du logement de la MSP pour les stagiaires par un courrier d'information et un mail (via Pôle Santé) <p>Informez les étudiants de la recherche de MG à Etain et rendre le territoire attractif pour eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} étape : publier une offre d'emploi sur différents sites internet généralistes (Indeed, CCPE, FBboncoin...) et spécialisés (site dédiés aux MG...); faire relayer aux partenaires avec stagiaires/jeunes MG (PMI, MDS, EMA) 2^e étape : demander à l'ARS de relayer cette offre auprès de la fac de médecine de Nancy 3^e étape : diffuser l'annonce auprès des étudiants : congrès des internes, journées de rentrées, forum, syndicat des étudiants, conseil de l'ordre, lien aux internes des CH de Briey et Verdun... 4^e étape : si échec de la démarche, réfléchir à la création d'un centre de santé. En parallèle, réfléchir à la télé-médecine <p>Favoriser l'installation de spécialistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} étape : faire un courrier au CH pour demander de nouvelles permanences avancées 2^e étape : mettre un message sur les réseaux sociaux pour l'orthophoniste 3^e étape : travailler sur cet enjeu au sein de la CPTS (moyen terme) <p>A revoir Co-porter une stratégie avec l'agence d'attractivité de Meuse ? Agrandir la MSP ?</p>
<p>-Manque de coordination entre pro : pas un problème de ressourcer mais de liens et de manières de travailler</p> <p>-Pb répartition gardes et congés MG</p> <p>-Impact négatif sur l'accès aux soins et la continuité du parcours de soin</p>	Améliorer la coordination des pro	Renforcer les échanges entre professionnels	<p>Renforcer les liens entre les praticiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Pôle Santé va relancer un planning de garde (gardes, vacances, samedi matin...) par MG. L'information sera transmise aux pharmacies, au 15, aux secrétaires médicales, à la mairie d'Etain pour le panneau lumineux et pour le site du Pôle Santé. Si cela échoue, revoir ADOR et les pharmacies pour faire une demande auprès de la Meuse pour organiser de la téléconsultation le samedi matin. Missions du Pôle Santé et financement d'ADOR comme appui secrétariat en ce sens ; mettre à disposition un local de la MSP pour accompagner leur développement.
<p>-Manque de prévention ; l'existant est ponctuel, sans approche globale</p> <p>-Pas de prévention qui apporte réponse aux problématiques fortes du territoire (cancers, diabète, appareil circulatoire, addictions, AVC)...</p> <p>-Baisse dans les dépistages</p>	Améliorer la prévention	Développer de nouvelles actions	<p>Commencer en développant des actions de prévention au niveau des écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer une semaine banalisée dans les écoles ; y associer Dr Guider Adhérer à la charte ARS dédiée à l'alimentation puis définir un plan d'action global Puis, en lien avec la dynamique du Pôle Santé et de la PTA, cibler certaines pathologies et plusieurs professions médicales (IDE, pharmacies...) autour de projets communs, en associant aussi des acteurs non médicaux (clubs sportifs, CS...). --C'est cela qui améliorera les liens entre professionnels et l'information.

Améliorer l'accès aux soins

Besoins, constats	Axe d'action	Objectifs	Action à mettre en œuvre
<p>-Manque d'information et de connaissance entre professionnels</p> <p>-Manque de vision globale sur les ressources existantes</p> <p>-Fossé entre le social, le sanitaire et le médical</p>	Lutter contre les inégalités d'accès aux soins	Améliorer l'information des professionnels	<p>Définir une stratégie de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan de comm à la population leur sera utile et permettra de leur diffuser l'information Mettre à disposition des infirmières, pharmacies, MG, secrétaires médicales, ADOR, PTA, un livret récapitulatif des informations sur tous les dispositifs en matière de santé. (Ne pas faire un gros livret joli, plutôt quelque chose type mémo). Tenter une réunion pour leur présenter la démarche avant de donner livret...
<p>-Manque d'information de la population, manque de lisibilité</p> <p>-Complexité de l'information</p> <p>-Manque d'appropriation</p>	Lutter contre les inégalités d'accès aux soins	Améliorer l'accès à l'information des habitants	<p>Définir une stratégie de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour le numérique : le Pôle Santé va créer un site internet, la CCPE refait son site (avec annuaire) et actualiser les informations sur Google Maps La CCPE va renforcer sa communication : LPE, agenda, livret enfance/jeunesse, création d'un livret sur les services dédiés au 3e âge La CCPE va proposer un article par mois pour valoriser une action locale à la presse La CCPE va développer au maximum le partenariat pour que les acteurs sociaux soient relais de l'information : travail de réseau, lien aux élus municipaux... <p>Définir une stratégie pour un meilleur relais de l'information auprès des habitants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformer les GT en réseaux du 3e âge, de la jeunesse, de l'enfance... Traiter dans chaque GT : renforcer le lien aux élus municipaux
<p>-Inégalité dans l'accès aux soins à cause de la limitation de l'offre de soin (délais pour RDV, absence de médecin traitant, prise en charge des soins non programmés...), du coût, du manque d'information, des problèmes de mobilité, des conditions sociales...</p> <p>-Difficultés particulières pour les publics en situation de précarité, notamment pour faire reconnaître ses droits</p>	Lutter contre les inégalités d'accès aux soins	Développer des actions spécifiques en direction des publics les plus fragiles	<p>Accompagner action EMMAalée: La CCPE favorise le lien aux communes et est en lien régulier avec l'association</p> <p>Réfléchir à l'organisation d'actions de soin spécifiquement pour les publics fragiles: organiser des examens de prévention en santé (UCMP de Verdun) pour les publics de l'ACSI, du CS, de la MDS (ajouter la dimension santé dans le référentiel de suivi du RSA) voire de la ML... (partenariat possible avec la CPAM pour le financement du transport).</p> <p>Réfléchir au renoncement/non sollicitation des SP par les publics en situation de précarité: travailler sur le profil des invisibles pour travailler collectivement sur leur repérage et accompagnement</p>